Évaluation formative du Programme de la subvention canadienne pour l'épargne études

Rapport final

Évaluation et développement des données
Politique stratégique
Développement des ressources humaines Canada

avril 2003

SP-AH-200-04-03F
(also available in English)

106-02600/

Papier
ISBN : 0-662-89743-9
N° de cat. : RH63-2/200-04-03F

PDF
ISBN : 0-662-89744-7
N° de cat. : RH63-2/200-04-03F-PDF

HTML
ISBN : 0-662-89745-5
N° de cat. : RH63-2/200-04-03F-HTML

Table des matières

Sommaire i

Réponse de la direction ix

1. Introduction 1

2. Aperçu de la SCEE 3

2.1 Procédures régissant les REEE/la SCEE 4
2.2 Cotisations aux REEE et paiements des REEE 4
2.3 Restrictions 5
2.4 Genres de REEE 6
2.5 Nombre de contrats et sommes versées 6

3. Éléments évalués et démarche de l'évaluation 7

3.1 Éléments évalués 7
3.2 Méthode d'évaluation 8

4. Pertinence du programme 13

4.1 Accessibilité des EPS 13
4.2 Attentes à l'égard de la participation aux EPS 15
4.3 Coûts prévus des EPS 17
4.4 Épargner en prévision des EPS et en couvrir les coûts 17
4.5 Le rôle des REEE lorsqu'il s'agit d'épargner en prévision des EPS 19

5. Profil des souscripteurs 23

5.1 Caractéristiques socio démographiques des souscripteurs 23
5.2 Caractéristiques des régimes et des bénéficiaires 30
5.3 Niveaux des subventions et des cotisations aux REEE 32

6. Conception et mise en œuvre 35

6.1 Promotion et sensibilisation au programme 35
6.2 Rôles et responsabilités 40

6.3 Satisfaction à l'égard de la mise en œuvre du programme 41
6.4 Systèmes de données administratives 44
6.5 Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le programme ou perçus comme tels 47
6.6 Programmes d'autres pays 49

7. Premières répercussions 51

7.1 Répercussions sur le nombre de REEE 51
7.2 Incidence sur les cotisations versées dans des REEE 53
7.3 Autres répercussions 54

8. Sommaire des conclusions 57

8.1 Pertinence du programme 57
8.2 Caractéristiques des souscripteurs aux REEE 58
8.3 Conception et mise en œuvre 59
8.4 Premiers signes des répercussions du programme 61
8.5 Limites 62

Annexe: Modèle logique de la SCEE 65

Bibliographie 67

Liste des tableaux

Tableau 4.1 Attentes relatives à la participation de l'enfant aux EPS et au niveau des EPS : répartition en pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs 15

Tableau 4.2 Montant de l'épargne en prévision des EPS et proportion des coûts des EPS que les répondants s'attendent à couvrir grâce à leurs économies, répartition en pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs 19

Tableau 4.3 Instruments d'épargne que les parents utilisent ou s'attendent à utiliser pour les EPS de leurs enfants : pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs 21

Tableau 5.1 Profil des souscripteurs et des non-souscripteurs et taux de participation aux REEE, pourcentage selon l'âge et les caractéristiques de la famille, parents seulement 25

Tableau 5.2 Répartition en pourcentage de l'ensemble des ménages qui ont des enfants de moins de 19 ans, selon le revenu avant impôt (y compris les transferts) 27

Tableau 5.3 Profil des souscripteurs et des non-souscripteurs et taux de participation aux REEE, pourcentage selon les caractéristiques socio-démographiques, parents seulement 28

Tableau 5.4 Type de REEE et de promoteur/fiduciaire : répartition en pourcentage selon le genre de régime et le type de promoteur/fiduciaire 31

Tableau 5.5 Moyenne des cotisations aux REEE et des subventions de la SCEE selon l'année et le genre de régime 33

Tableau 6.1 Principales sources d'information au sujet de la SCEE : répartition en pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs 36

Tableau 6.2 Pourcentage des souscripteurs satisfaits de la prestation du service, des règles et des frais, selon le genre d'institution financière 43

Tableau 6.3 Pourcentage des promoteurs/fiduciaires satisfaits du service de DRHC 44

Tableau 7.1 Répercussions de la SCEE/des REEE sur la participation aux EPS, répartition en pourcentage selon les réponses aux questions 55

Liste des graphiques

Figure 4.1 Pourcentage des parents qui s'attendent à ce que leurs bénéficiaires fréquentent l'université, selon le niveau de scolarité le plus élevé des parents 16

Figure 7.1 Effet incrémentiel de la SCEE sur les REEE 52

Liste des acronymes

ADRC	Agence des douanes et du revenu du Canada
CEGEP	Collège d'enseignement général et professionnel
DAA	Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation
DRHC	Développement des ressources humaines Canada
EAPE	Enquête sur les approches en matière de planification des études
EDAL	Ensemble de données aux fins d'analyse longitudinale
EPS	Études postsecondaires
NAS	Numéro d'assurance sociale
PAE	Paiement d'aide aux études
REEE	Régime enregistré d'épargne études
REER	Régime enregistré d'épargne retraite
SCEE	Subvention canadienne pour l'épargne études
VRA	Versement du revenu accumulé

Sommaire

Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) a été lancé en 1998 afin d'encourager les Canadiens et les Canadiennes à épargner en prévision des études postsecondaires (EPS) de leurs enfants. Le programme offre une subvention représentant 20 p. 100 de la première tranche de 2 000 $ de cotisations annuelles versées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) à l'intention des enfants jusqu'à l'âge de 17 ans. La SCEE est administrée par la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Au cours des quatre premières années d'existence du programme (de 1998-1999 à 2001-2002), près d'un milliard de dollars a été versé en subventions, dont 318 millions en 2000-2001.

Éléments évalués et démarche de l'évaluation

L'évaluation formative de la SCEE a été réalisée entre janvier et octobre 2002. Son objectif était de recueillir une information fiable sur la pertinence du programme ainsi que sur sa conception et sa mise en œuvre, et d'examiner les premiers signes de ses répercussions.

L'évaluation de programmes comme la SCEE présente un certain nombre de défis. La SCEE est conçue pour encourager les participants à cotiser à un REEE tôt et de façon systématique, afin de réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires, d'accroître l'accès et la participation aux études postsecondaires, et de réduire le fardeau financier qu'elles représentent. Pour atteindre ces objectifs, il faut passer par l'intermédiaire de groupes et de particuliers qui ne sont pas soumis à l'influence directe du Programme de la SCEE. Par conséquent, dans certains cas, les résultats attribuables expressément à la SCEE ne sont pas faciles à dégager et à mesurer. Ces défis seront sans doute plus importants au moment de l'évaluation sommative du programme, mais il faut en tenir compte dès maintenant dans l'examen des premiers signes des répercussions du programme.

La méthode retenue aux fins de l'évaluation formative tenait compte de ces difficultés et visait à les contrer de diverses façons. La démarche consistait à faire appel à plusieurs sources de données afin que les résultats obtenus selon une méthode donnée puissent être corroborés par les résultats provenant d'autres sources de données. L'information quantitative et l'information qualitative ont été recueillies auprès de divers groupes (c'est-à-dire les souscripteurs aux REEE et les non-souscripteurs, les promoteurs/fiduciaires et d'autres personnes-ressources). Un examen de la documentation du programme, des données administratives et des ouvrages publiés sur le financement des EPS et l'accès aux EPS a été entrepris pour servir de fondement à la méthode et aux thèmes retenus pour chaque source de données.

En résumé, les éléments clés de l'évaluation ont été les suivants :

- un sondage auprès de 1 998 souscripteurs à un REEE;
- un sondage auprès de 1 001 non-souscripteurs;
- un sondage auprès de 37 promoteurs/fiduciaires (c'est-à-dire des institutions financières);

- des entrevues auprès de 20 personnes-ressources (huit représentants gouvernementaux, six chercheurs/représentants d'organisations non gouvernementales et six experts dans le domaine des finances);
- un examen/une analyse de la documentation du programme et des ouvrages publiés sur le financement des EPS et l'accès aux EPS;
- l'utilisation de données administratives et autres données.

La démarche retenue aux fins de l'évaluation comportait certaines lacunes qu'il convient de mentionner. Premièrement, des inexactitudes dans les coordonnées des souscripteurs à un REEE ont posé problème au moment de l'enquête auprès des souscripteurs. Deuxièmement, l'étude n'avait pas été conçue pour mesurer l'incrémentalité du programme; ainsi, les répercussions nettes de la SCEE sur la participation et les cotisations aux REEE n'ont pas pu être mesurées pleinement. Troisièmement, étant donné la taille limitée des échantillons de l'enquête auprès des promoteurs/fiduciaires et des personnes-ressources interviewées, il se peut que les données/les informations provenant de ces sources ne soient pas représentatives.

Résultats de l'évaluation

Pertinence du programme

Divers éléments peuvent faire obstacle à la participation aux EPS.

L'examen de la documentation révèle que les facteurs qui entravent les études postsecondaires comprennent leurs coûts, les faibles niveaux de scolarité des parents et les mauvais résultats scolaires des enfants. Parallèlement, les Canadiens et les Canadiennes manifestent un intérêt marqué envers les EPS, et tant les souscripteurs aux REEE que les non-souscripteurs ont des attentes élevées en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants. La plupart d'entre eux s'attendent à ce que leurs bénéficiaires/enfants fréquentent l'université (78 p. 100 des souscripteurs et 60 p. 100 des non-souscripteurs) ou le collège (29 p. 100 et 43 p. 100, respectivement).

Moins de la moitié des ménages canadiens ayant des enfants de moins de 18 ans épargnent pour les études des enfants; certains groupes épargnent davantage que d'autres.

Les résultats de l'Enquête de 1999 sur les approches en matière de planification des études (EAPE) montrent que 17 p. 100 des ménages et 45 p. 100 des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans avaient mis de l'argent de côté pour les EPS. Une analyse plus poussée (à plusieurs variables) des données de l'EAPE révèle que la fréquence de l'épargne en prévision des EPS est particulièrement élevée chez ceux qui ont un grade universitaire, ceux dont le revenu annuel est de 80 000 $ ou plus et chez les résidents des provinces de l'Atlantique et des Prairies.

Il y a de l'incertitude au sujet du coût des études postsecondaires et de l'épargne nécessaire.

Même si certains souscripteurs et non-souscripteurs se font une idée assez réaliste du coût des EPS, une bonne proportion des deux groupes (18 p. 100 chez les souscripteurs et 26 p. 100 chez les non-souscripteurs) n'ont pas répondu à la question qui leur demandait

quel allait être, d'après eux, le coût annuel total des études postsecondaires de leurs enfants, ou n'ont pas pu y répondre. Il y a également de l'incertitude au sujet de la part du coût des EPS de l'enfant qui sera couverte par l'épargne (22 p. 100 des non-souscripteurs et 13 p. 100 des souscripteurs n'ont pas répondu à la question de l'enquête à ce sujet ou ne pouvaient pas y répondre).

La SCEE est un programme important au Canada, conçu pour encourager les adultes à épargner en prévision des études postsecondaires futures de leurs enfants, grâce à des économies exemptes d'impôt provenant de leur revenu/leurs gains et à une subvention.

Des subventions pour études et des prêts étudiants remboursables de source gouvernementale et privée, ainsi que des bourses d'études, des subventions et des bourses d'entretien gouvernementales et privées non remboursables sont offerts aux *jeunes*, généralement ceux qui sont défavorisés, et visent à faciliter leur participation aux EPS *au moment où ils commencent leurs études* ou à les aider à rembourser leurs dettes une fois leurs études terminées.

Caractéristiques des souscripteurs aux REEE

L'évaluation a permis de relever un certain nombre de caractéristiques fondamentales des souscripteurs.

Les personnes qui ont souscrit à un REEE l'on fait pendant six ans en moyenne. Presque toutes avaient un ou deux régimes et traitaient avec un seul promoteur/fiduciaire (institution financière). La plupart avaient un ou deux bénéficiaires. La subvention moyenne versée en 2000 (la dernière année complète pour laquelle nous disposions de données sur la SCEE au moment de l'évaluation) était de 389 $ par souscripteur.

Les principaux facteurs qui influent sur la demande de SCEE comprennent le niveau de scolarité des parents, l'âge des enfants, leurs aspirations en matière d'études et leur rendement scolaire ainsi que la province de résidence.

Une analyse à plusieurs variables a permis de constater que certaines caractéristiques des souscripteurs étaient des prédicteurs de la participation aux REEE, une fois prise en compte l'influence d'autres facteurs. Parmi les prédicteurs les plus robustes lorsqu'il s'agit de déterminer si les parents cotiseront ou non à un REEE au nom de l'enfant, on retrouve la performance scolaire de l'enfant et les attentes des parents qui comptent que l'enfant fréquentera l'université. Parmi les autres prédicteurs, mentionnons le niveau de scolarité des parents, leur âge (plus de 35 ans) et le fait de *ne pas* vivre au Québec. Le fait que le taux de participation à des REEE soit plus faible au Québec est probablement attribuable à l'existence du réseau des collèges publics de la province (les cégeps) et aux frais de scolarité relativement peu élevés pour les résidents du Québec qui fréquentent l'université. L'effet du revenu, bien que significatif, était moindre que l'effet de ces autres facteurs.

Cet examen démontre l'importance de faire, dans le cadre d'une évaluation sommative, une analyse segmentée des facteurs qui influent sur la participation en fonction de diverses caractéristiques des souscripteurs (p. ex., la scolarité, l'âge, le revenu). Une telle analyse pourrait faire ressortir d'autres prédicteurs importants de la participation aux REEE dans différents groupes de souscripteurs, et, ce faisant, permettre de déterminer quelles campagnes publicitaires et activités de marketing se révéleraient importantes pour le ciblage du programme.

Les cotisations aux REEE augmentent avec le revenu mais, par rapport à la part de l'ensemble de la population, elles sont sensiblement moins élevées chez les parents dont le revenu du ménage est faible et plus élevées chez les parents dont le revenu du ménage est élevé.

Le pourcentage des ménages ayant cotisé à un REEE de 1998 à 2001 a été très faible chez les ménages dont le revenu avant impôt était de 20 000 $ ou moins (8,6 p. 100) par rapport à la proportion de tous les ménages (33,6 p. 100). Chez les ménages dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 39 999 $, la part des cotisations aux REEE est légèrement plus faible que leur part de l'ensemble des ménages, tandis que la part des ménages dont le revenu se situe entre 40 000 $ et 79 999 $ est légèrement plus élevée que leur part sur l'ensemble des ménages. Quant aux ménages dont le revenu est supérieur à 80 000 $, la part de ceux qui cotisent à un REEE est beaucoup plus élevée (36,2 p. 100) que leur part de l'ensemble des ménages (16,5 p. 100).

Conception et mise en œuvre

La sensibilisation à la SCEE et à ses règles est faible dans les groupes dont le revenu est moins élevé et elle augmente proportionnellement au niveau de revenu.

Parmi les cotisants à un REEE, 85 p. 100 savaient qu'ils touchaient une subvention, mais seulement la moitié (48 p. 100) des non-souscripteurs avait entendu parler de la SCEE. Il y avait un rapport entre le manque de sensibilisation à la SCEE et les niveaux inférieurs de revenu et de scolarité, de même qu'avec le fait de vivre au Québec.

Le matériel promotionnel du gouvernement n'est pas particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de rejoindre les souscripteurs et les personnes qui pourraient le devenir.

Peu de souscripteurs (4 p. 100) et de non-souscripteurs (11 p. 100) ont désigné le matériel gouvernemental lorsqu'on leur a demandé comment ils avaient entendu parler de la SCEE, mais ces chiffres ne comprennent peut-être pas une partie de ceux qui avaient entendu parler du programme par l'entremise d'annonces commanditées par le gouvernement dans les journaux ou à la télévision.

Moins de la moitié des souscripteurs étaient satisfaits de la facilité avec laquelle ils pouvaient trouver et comprendre l'information relative à la SCEE; seulement 62 p. 100 des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de cette information.

La majorité des souscripteurs aux REEE étaient satisfaits de la façon dont le service est dispensé, mais le taux de satisfaction était moindre chez les clients des fondations de bourses d'études.

La majorité des souscripteurs étaient satisfaits de tous les aspects de la mise en œuvre du service. En particulier, les trois quarts ou plus étaient satisfaits de la capacité du personnel de DRHC à les servir dans la langue de leur choix et des délais de réponse aux questions posées par courrier électronique.

La majorité des souscripteurs étaient également satisfaits de la plupart des aspects de l'exécution du programme par les promoteurs et les fiduciaires. Parmi les points forts, on retrouve la courtoisie du personnel et sa connaissance des règles concernant la

régularité et le montant des cotisations aux REEE. Cependant, la satisfaction des clients des fondations de bourses d'études était sensiblement moindre pour ce qui est de la courtoisie et des connaissances du personnel ainsi que des frais de service.

La plupart des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de la façon dont DRHC dispense le programme, même s'ils ont indiqué qu'il y avait des points à améliorer.

La plupart des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de tous les aspects entourant la prestation du programme par DRHC. Parmi les éléments pour lesquels le degré de satisfaction était particulièrement élevé, on retrouve la rapidité lorsqu'il s'agit de verser les subventions ainsi que la courtoisie du personnel de DRHC et ses capacités linguistiques. Les délais de réponse du centre d'appel de DRHC ont reçu les cotes les plus faibles de la part des promoteurs/fiduciaires.

Les promoteurs/fiduciaires ne connaissaient que moyennement les exigences en matière de rapport. Moins de la moitié des promoteurs/fiduciaires interrogés ont dit connaître dans une large mesure ces exigences en vertu de la SCEE, et plusieurs trouvaient qu'il était difficile de s'y conformer. Même après avoir affirmé que les rôles et responsabilités des divers partenaires étaient clairement définis et bien compris, la plupart des répondants estimaient que les rôles et responsabilités avaient besoin d'être précisés davantage. De plus, un grand nombre de promoteurs/fiduciaires n'étaient pas satisfaits de l'information et de la formation qui leur avaient été offertes au sujet des rôles et des responsabilités.

Selon les répondants, divers facteurs influent sur la prestation du programme.

Au nombre des facteurs jugés comme ayant une incidence sur la prestation du programme, mentionnons le risque que la subvention soit perçue comme étant négligeable, l'insuffisance des ressources humaines affectées à la gestion du programme, une certaine confusion dans l'esprit du public au sujet des rôles respectifs de DRHC et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) ainsi que les frais que les souscripteurs doivent payer aux établissements financiers.

Les répondants ont été peu nombreux à dire que les règles des REEE constituaient un obstacle à l'exécution du programme.

Les systèmes de données administratives sont efficaces lorsqu'il s'agit de verser des subventions, mais ils ne se prêtaient pas bien à l'établissement d'une base de sondage pour l'enquête auprès des souscripteurs des REEE ni à la composition d'un groupe témoin à des fins d'évaluation.

Les systèmes de données administratives étaient jugés particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit de verser les subventions. Selon la plupart des promoteurs/fiduciaires, les mesures de sécurité sont adéquates pour le cryptage et la transmission à DRHC des données relatives aux clients.

Des inexactitudes dans les coordonnées des souscripteurs ont entravé l'élaboration et la réalisation du sondage auprès des souscripteurs.

Premiers signes des répercussions du programme

Selon les données recueillies, le nombre de personnes cotisant à des REEE a augmenté sensiblement lorsque la SCEE a été lancée.

L'examen de la base de données regroupées SCEE/EDAL révèle une augmentation significative de l'épargne en prévision des EPS. La proportion des contribuables ayant des enfants de moins de 19 ans qui ont cotisé à un REEE est passée de 4,1 p. 100 en 1998 (la SCEE venait à peine d'être lancée) à 6,2 p. 100 en 1999 (la SCEE était pleinement opérationnelle), puis à 7,2 p. 100 en 2000. D'autres sources de données montrent également que le programme a eu une influence sur les niveaux des cotisations. Dans le cadre de l'enquête auprès des souscripteurs, 72 p. 100 des répondants ont indiqué que le programme avait grandement influé sur leur décision de cotiser à un REEE, et 23 p. 100 ont déclaré que l'effet avait été passablement important. Une analyse de la base de données regroupées SCEE/EDAL révèle également que les cotisations aux REER n'ont pas diminué entre 1998 et 1999.

Cette analyse montre que la création de la SCEE a eu des répercussions sur l'épargne en prévision des EPS. Cependant, la méthode retenue pour l'évaluation ne nous a pas permis de mesurer l'incidence nette de la SCEE sur cette épargne, ni de déterminer la mesure dans laquelle les économies réalisées grâce à d'autres instruments de placement ont été transférées dans un REEE.

Il y a lieu de penser que la SCEE a encouragé certains souscripteurs à cotiser davantage aux REEE.

Les données administratives relatives à la SCEE révèlent que la moyenne des cotisations ouvrant droit à la subvention a augmenté, passant de 1 640 $ en 1998 à 2 105 $ en 1999, mais qu'elle avait diminué légèrement en 2000, pour s'établir à 1 945 $.

Environ 40 p. 100 des souscripteurs sondés ont signalé que le programme avait eu une influence positive sur leurs cotisations aux REEE. Environ la moitié des répondants qui souscrivaient à un REEE depuis le lancement du programme ont affirmé qu'ils y avaient cotisé davantage qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de la subvention.

On peut en déduire que la SCEE s'est traduite par une augmentation de l'épargne en prévision des EPS. Cependant, la méthode retenue pour notre évaluation ne nous permet pas de déterminer dans quelle mesure la hausse du niveau des cotisations est attribuable au programme. Parallèlement à l'analyse de l'effet incrémentiel de la SCEE sur le nombre de cotisations aux REEE, l'évaluation sommative s'attachera à mesurer les répercussions nettes du programme sur le niveau des cotisations.

Limites

Il y aurait lieu de cibler davantage les familles à plus faible revenu et d'avoir recours à du matériel promotionnel plus efficace pour rejoindre les clientèles cibles.

On pourrait mieux sensibiliser la population aux coûts véritables des EPS, aux avantages rattachés à un niveau de scolarité plus élevé et à l'intérêt d'épargner en prévision des EPS futures des enfants. La moitié des non-souscripteurs ont répondu qu'ils cotiseraient à un REEE s'ils savaient qu'ils allaient recevoir une subvention en contrepartie; on peut donc penser qu'une

promotion plus efficace permettrait de relever les taux de participation. Toutefois, la promotion du programme aurait, semble-t-il, des effets limités pour ce qui est des familles gagnant moins de 20 000 $ et dont le revenu discrétionnaire est relativement restreint.

Il faut en faire davantage pour clarifier les exigences en matière de rapport ainsi que les rôles et les responsabilités des partenaires chargés de la prestation du programme.

Selon les résultats de l'évaluation, il y aurait lieu de clarifier davantage les rôles et les responsabilités des partenaires de la mise en œuvre du programme, particulièrement ceux de DRHC et de l'ADRC. Il faut également s'efforcer d'aider les promoteurs et les fiduciaires à mieux comprendre les exigences du programme en matière de rapport de façon à ce qu'ils puissent s'y conformer sans problème.

Il y aurait lieu d'envisager des moyens d'améliorer le centre d'appel de la SCEE, ce qui permettrait d'améliorer l'exécution du programme.

Une autre façon d'améliorer l'exécution du programme serait de trouver des moyens de raccourcir les délais de réponse du centre d'appel de la SCEE.

Il faudrait prendre des mesures pour faire en sorte que les coordonnées des souscripteurs soient disponibles.

En s'assurant de disposer des coordonnées exactes des souscripteurs, on faciliterait le processus d'évaluation et la détermination des répercussions du programme dans le cadre de l'évaluation sommative.

L'évaluation sommative devrait comprendre un volet ayant expressément pour objet de mesurer les répercussions nettes du programme sur l'épargne en vue des EPS et sur la participation aux REEE.

L'évaluation formative a révélé qu'au moment de la création de la SCEE en 1998, on a pu observer une augmentation du taux de participation aux REEE et des niveaux de cotisations. Cependant, il a été impossible de déterminer dans quelle mesure ces changements étaient attribuables au lancement de la SCEE, puisque l'étude n'avait pas été conçue pour mesurer les répercussions nettes de cette dernière. Comme les répercussions nettes de la SCEE en ce qui concerne la participation aux REEE et les niveaux des cotisations constituent un thème important de l'évaluation sommative prévue pour 2004, des travaux de collecte de données exploratoires et de modélisation seront entrepris en 2003 pour déterminer les meilleures méthodes à utiliser.

- Un groupe d'experts composé d'économétriciens, de spécialistes dans le domaine des finances et de représentants des programmes et des services de recherche de DRHC de même que de représentants d'autres ministères (par exemple, les Finances) passera en revue le plan méthodologique de l'évaluation de la SCEE ainsi que les résultats des travaux sur les données exploratoires et la modélisation, et donnera des conseils à ce sujet. Les travaux seront achevés en 2003.

L'effet incrémentiel de la SCEE sur le nombre de REEE sera examiné dans le cadre de l'évaluation sommative.

Dans le cadre de l'évaluation d'un programme, l'analyse de l'incrémentalité tente de répondre aux questions suivantes : 1) le programme a-t-il eu une influence globale sur les résultats prévus?; et 2) dans l'affirmative, quelle a été la portée de cette influence?

Pour ce qui est de la SCEE, l'effet incrémentiel souhaité du programme est illustré à la pièce 7.1 (page 64). La différence entre la ligne de tendance projetée et les cotisations réelles à des REEE observées après le lancement de la SCEE (soit du point de vue du montant global des cotisations, soit du point de vue du nombre de nouveaux comptes) peut être attribuée au programme lui-même.

Dans la pièce 7.1, A_1, A_2 et A_3 sont des observations des cotisations antérieures versées dans des REEE, A_4 représente les cotisations projetées en l'absence de la SCEE et B_1, les cotisations réelles après le lancement de la SCEE. La différence entre B_1 et A_4 représente l'effet incrémentiel estimé du programme à la période t_2.

Réponse de la direction

Introduction

L'évaluation formative de la SCEE a porté sur la pertinence, la conception, la mise en œuvre et les premières répercussions du *Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études*, qui est administré en vertu de la *Loi sur le ministère du Développement des ressources humaines*. L'évaluation a été réalisée de janvier à octobre 2002, trois ans après l'entrée en vigueur du programme.

La Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation (DAA) a passé en revue le rapport de l'évaluation formative qui a été rédigé en novembre 2002. Nous sommes satisfaits des constatations de l'évaluation dans leur ensemble et des perspectives qu'elle présente. L'équipe de direction estime que certaines conclusions de l'évaluation sont tout à fait fondées, à savoir que le programme correspond aux besoins des Canadiens et des Canadiennes dans l'économie du savoir d'aujourd'hui, que des augmentations significatives ont été observées dans le niveau et la fréquence de l'épargne pour les études postsecondaires des enfants depuis le lancement du programme, et que celui-ci constitue un modèle de rechange efficace et efficient pour la prestation des services. La faible sensibilisation au programme — particulièrement chez les Canadiens à plus faible revenu et dont le niveau de scolarité est moins élevé — demeure un secteur où le programme doit être amélioré. Les pages qui suivent présentent la réponse de la direction en ce qui concerne d'autres aspects du rapport d'évaluation.

Résultats positifs

L'évaluation formative a démontré clairement que le programme a eu des répercussions positives sur le comportement des familles canadiennes lorsqu'il s'agit d'épargner en vue des études postsecondaires (EPS) de leurs enfants. On a assisté à une hausse significative de la fréquence de l'épargne en prévision des EPS — le pourcentage des contribuables ayant des enfants de moins de 19 ans qui ont cotisé à un REEE a augmenté, passant de 4,1 p. 100 en 1998 à 7,2 p. 100 en 2000. De plus, les cotisations moyennes se sont également accrues sensiblement depuis la première année du programme[1].

Le SCEE est un programme important au Canada, conçu pour encourager les adultes à épargner en prévision des études postsecondaires futures de leurs enfants, grâce à des économies exemptes d'impôt provenant de leur revenu/leurs gains et à une subvention.

Les systèmes de données administratives relatives à la SCEE, établis en coordination avec les systèmes des promoteurs, permettent de verser les subventions de façon sûre, rapide et efficace. Ils constituent un modèle de rechange pour la prestation des services

---

[1] Tableau 5.5 du rapport final, *Moyenne des cotisations aux REEE et des subventions de la SCEE selon l'année et le genre de régime*.

qui se révèle extrêmement efficace, dont les taux d'erreur sont faibles[2] et qui fait en sorte que le programme peut être offert à tous les ménages canadiens.

Nous avons été heureux d'apprendre que même des familles dont le revenu est très modeste participaient au programme. Par exemple, l'évaluation a permis de constater que 16,5 p. 100 des familles participantes avaient un revenu familial de seulement 20 000 $ à 40 000 $, ce pourcentage étant légèrement inférieur à la proportion qu'elles représentent sur l'ensemble de la population. De plus, les membres des minorités visibles et les personnes handicapées étaient proportionnellement plus nombreux parmi les souscripteurs à la SCEE que parmi les non-souscripteurs, ce qui est conforme aux objectifs que le gouvernement du Canada a exposés dans *Le savoir, clé de notre avenir*.

Éléments susceptibles d'être améliorés

Le rapport de l'évaluation formative de la SCEE met également en lumière cinq secteurs où des améliorations pourraient être apportées.

1) Le manque de sensibilisation au programme parmi les non-souscripteurs est une source de préoccupation. Les responsables du programme ont rapidement cerné ce problème et ils ont élaboré une stratégie de promotion pour relever les niveaux de sensibilisation dans les régions où la participation au programme était faible, en renforçant leurs relations avec les bureaux régionaux du Québec, du Manitoba et du Nouveau-Brunswick et en concentrant leurs efforts sur des activités de marketing direct à l'échelle communautaire. De plus, ils ont récemment mis sur pied un projet pilote dans le cadre duquel du matériel d'information au sujet de la SCEE a été ajouté aux envois du Programme de la prestation nationale pour enfants à l'intention des familles admissibles à la prestation, c'est-à-dire les familles à faible revenu.

Il a été observé que diverses caractéristiques des souscripteurs étaient des prédicteurs de la participation à un REEE. Elles témoignent de l'existence d'une dynamique culturelle qui fait que les parents plus instruits sont plus sensibilisés aux nombreux avantages des études, de sorte qu'ils investissent davantage dans les études de leurs enfants. Les familles à revenu moins élevé ignorent souvent l'existence de la SCEE ou n'en connaissent pas bien les avantages. Les responsables du programme reconnaissent que les connaissances en matière financière peuvent jouer un rôle important au chapitre de la sensibilisation globale au programme chez les non-souscripteurs pour ce qui est des avantages à long terme de l'épargne en prévision des EPS.

2) La clarification des rôles et des responsabilités des promoteurs et des partenaires est un domaine que les responsables du programme s'efforcent d'améliorer. Ceux-ci ont pris diverses mesures pour relever les attentes de leurs partenaires et les aider à mieux comprendre leurs rôles et responsabilités : a) les accords avec les promoteurs et les fiduciaires ont été examinés afin d'éliminer certaines ambiguïtés; et b) des accords ont récemment été négociés avec les partenaires des Systèmes, et une entente est en voie d'être conclue avec l'ADRC.

---

[2] Environ 7 p. 100 des transactions signalées par les promoteurs sont rejetées comme étant erronées. Aucune subvention n'est versée à leur égard tant que les correctifs n'ont pas été apportés et que les transactions n'ont pas été soumises à nouveau.

Les responsables reconnaissent également que les promoteurs ne comprennent pas toujours pleinement les exigences en matière de rapport. Nous avons commencé à leur fournir du soutien technique pour les aider à répondre aux obligations du programme en la matière. Nous avons également pris diverses autres mesures pour mieux faire comprendre aux promoteurs leurs obligations en matière de rapport, à savoir l'élaboration de formulaires plus clairs pour les transactions, l'amélioration des séances de formation et d'information et la création d'un site Web spécialisé où se trouve l'information technique demandée par les promoteurs.

3) Même si les évaluateurs ont constaté que, en général, le Programme de la SCEE assure un bon niveau de services tant aux clients qu'aux partenaires, ils font remarquer que les délais de réponse des services électroniques et du centre d'appel sont longs. Nous sommes parfaitement conscients de la nécessité de toujours chercher à améliorer la prestation du service. À cette fin, nous sommes en train d'élaborer une stratégie du service à la clientèle afin d'améliorer la prestation de nos services.

4) Les évaluateurs ont mis en doute la capacité du programme de fournir les coordonnées exactes des souscripteurs dont ils avaient besoin pour l'évaluation sommative. Nous examinons actuellement différentes options, tant automatisées que manuelles, qui permettraient d'améliorer la qualité de l'information relative aux souscripteurs contenue dans les systèmes de la SCEE. Précisons par ailleurs que les coordonnées des souscripteurs aux fins de l'évaluation sommative peuvent être obtenues auprès des promoteurs et des fiduciaires, et que ceux-ci sont tenus par contrat de fournir à la SCEE de l'information sur les souscripteurs et les transactions. Ces obligations sont précisées dans les ententes qui régissent la relation entre le programme, les fiduciaires et les promoteurs.

5) Enfin, l'évaluation formative recommande que les personnes qui feront l'évaluation sommative s'attachent particulièrement à mesurer les répercussions nettes du programme sur l'épargne en prévision des EPS et la participation aux REEE. Nous souscrivons à la recommandation voulant qu'un comité consultatif d'experts soit formé en vue d'élaborer une méthode d'évaluation des répercussions incrémentielles du programme et nous souhaitons jouer un rôle actif au sein de ce comité.

Conclusion

L'équipe de direction de la SCEE apprécie l'excellent travail des évaluateurs. Les données recueillies tout au long de l'évaluation nous serviront de fondement pour donner de l'expansion au programme. Nous nous proposons de discuter des résultats de l'évaluation avec nos partenaires de la mise en œuvre du programme, afin de peaufiner ce dernier et d'améliorer notre service à la clientèle.

1. Introduction

Le Programme de la subvention canadienne pour l'épargne-études (SCEE) a été lancé en 1998 afin d'encourager les Canadiens et les Canadiennes à épargner en prévision des études postsecondaires (EPS) de leurs enfants. Le programme offre une subvention représentant 20 p. 100 de la première tranche de 2 000 $ de cotisations annuelles versées dans un régime enregistré d'épargne-études (REEE) à l'intention des enfants jusqu'à l'âge de 17 ans. La SCEE est administrée par la Direction de l'apprentissage et de l'alphabétisation de Développement des ressources humaines Canada (DRHC).

Au cours des quatre premières années d'existence du programme (de 1998-1999 à 2001-2002), près d'un milliard de dollars a été versé en subventions, dont 318 millions en 2000-2001.

L'évaluation formative de la SCEE s'est déroulée de janvier à octobre 2002.

Ce rapport de l'évaluation formative se présente ainsi :

- la section 2 décrit le Programme de la SCEE;
- la section 3 résume les éléments qui ont été évalués et les méthodes utilisées;
- la section 4 présente les résultats de l'évaluation pour certains enjeux qui revêtent de l'importance pour le programme;
- la section 5 établit le profil des souscripteurs, examine les caractéristiques de leurs régimes et de leurs bénéficiaires, et donne un aperçu du montant des subventions versées en vertu de la SCEE;
- la section 6 examine les enjeux liés à conception et à la mise en œuvre du programme;
- la section 7 traite des premiers signes des répercussions du programme;
- enfin, la section 8 présente un sommaire des principales conclusions et des éléments susceptibles d'être améliorés.

2. Aperçu de la SCEE

La SCEE a été lancée en 1998 pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à verser des cotisations dans des REEE en prévision des EPS de leurs enfants, de leurs petits-enfants ou d'autres bénéficiaires désignés. La SCEE est une composante de la Stratégie canadienne pour l'égalité des chances, que le gouvernement du Canada a mise en place pour encourager les Canadiens et les Canadiennes à faire des études postsecondaires en vue d'élargir leurs connaissances et leurs compétences.

Le modèle logique de la SCEE se trouve à l'*annexe B – le modèle logique du programme*. Comme on peut le constater, l'objectif/but final du programme est de contribuer à la constitution d'un bassin de Canadiens et de Canadiennes plus qualifiés et plus instruits, en mesure de participer pleinement au milieu de travail et à la société. Pour atteindre ce but, la SCEE passe par quatre objectifs stratégiques :

- promouvoir l'inclusion par le biais de la participation au milieu de travail et à la collectivité;
- promouvoir une population active instruite, qualifiée et préparée grâce à l'acquisition de compétences et au savoir;
- améliorer les pratiques administratives du programme en assurant son intégrité et son amélioration systématique;
- établir et entretenir des relations avec des partenaires.

Pour atteindre ces objectifs stratégiques, la SCEE a recours à quatre activités principales (à savoir la promotion, la recherche et l'analyse, l'administration des subventions et l'établissement de relations) qui visent quatre résultats à court terme :

- mieux faire connaître la SCEE et l'importance d'épargner en prévision des EPS;
- trois objectifs à court terme reliés au programme (qui concernent le processus décisionnel; l'amélioration de l'efficience et de l'efficacité de la mise en œuvre du programme; et l'amélioration de la qualité/de l'intégrité du programme).

Tous les objectifs à court terme ont pour objet d'encourager les participants à cotiser tôt et systématiquement aux REEE, afin :

- de réduire les obstacles financiers aux EPS;
- d'accroître l'accessibilité des EPS et la participation aux EPS;
- de réduire le fardeau financier que représentent les EPS.

2.1 Procédures régissant les REEE/la SCEE

Les procédures régissant les REEE/la SCEE précisent les obligations des souscripteurs et des promoteurs :

- ***Souscripteurs aux REEE :*** Le souscripteur doit être un particulier et non une organisation, une société ou une fiducie. Le particulier devient souscripteur d'un REEE en choisissant un promoteur de REEE et en signant un contrat avec lui.

- ***Promoteurs de REEE :*** Toute personne ou organisation qui offre un régime enregistré d'épargne-études au public peut être un promoteur. Il peut s'agir d'une banque, d'une fiducie, d'une société de gestion de fonds mutuels, d'un courtier en valeurs, d'un conseiller financier indépendant ou d'un régime collectif de bourses d'études en fiducie. Comme le stipule la *Loi de l'impôt sur le revenu*, la propriété du REEE doit être détenue par une société habilitée à être un fiduciaire au Canada.

En vertu des dispositions du contrat, le souscripteur convient de verser des cotisations au nom du bénéficiaire désigné du régime. Le promoteur, quant à lui, convient d'investir les cotisations du souscripteur et la subvention de la SCEE et de verser des paiements d'aide aux études aux bénéficiaires lorsqu'ils commencent leurs études postsecondaires. Le promoteur aide également le souscripteur à présenter une demande de SCEE en fonction de ses cotisations au REEE. Le promoteur informe DRHC des cotisations et DRHC traite la demande et verse la subvention appropriée au promoteur/fiduciaire. Celui-ci la dépose directement dans le REEE du souscripteur. Le promoteur peut prélever des frais d'administration et/ou de clôture et imposer des règles quant à la fréquence et au montant minimal des cotisations à verser au REEE.

Pour être admissible à la SCEE, le REEE doit être conforme aux règles fiscales stipulées dans la *Loi de l'impôt sur le revenu*. C'est l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) qui gère les dispositions fiscales en vertu de cette loi.

2.2 Cotisations aux REEE et paiements des REEE

En vertu du Programme de la SCEE, le gouvernement verse une subvention représentant 20 p. 100 de la première tranche de 2 000 $ des cotisations annuelles versées dans un REEE à l'intention des enfants jusqu'à l'âge de 17 ans (la cotisation maximale admissible à un REEE est de 4 000 $ par année). Depuis le 1er janvier 1998, tous les enfants qui sont des résidents canadiens ont commencé à cumuler des « droits au titre de la subvention », à raison de 400 $ par année jusqu'à la fin de l'année de leur 17^{e} anniversaire. Si au cours d'une année les cotisations versées dans un REEE au nom d'un bénéficiaire ne sont pas suffisantes pour donner droit à la subvention de 400 $ de la SCEE, la partie inutilisée de la subvention de cette année-là sera ajoutée au montant des droits au titre de la subvention et pourra être utilisée au cours d'une année ultérieure. Un bénéficiaire pourrait recevoir une subvention allant jusqu'à 800 $ au cours d'une année, à condition que le maximum des cotisations, soit 4 000 $, ait été versé dans son REEE. Le montant maximal de la SCEE est de 7 200 $ par bénéficiaire (400 $ x 18 ans).

La SCEE est versée directement dans le REEE. L'épargne accumulée dans le REEE est exempte d'impôt jusqu'à ce que le bénéficiaire fréquente un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein.

Lorsque le bénéficiaire s'inscrit à temps plein à un programme admissible d'un établissement d'enseignement postsecondaire (habituellement un collège communautaire, une université ou un collège technique/professionnel), il peut toucher le revenu de placement accumulé grâce aux cotisations versées par le souscripteur et à la subvention, et ce revenu lui est versé sous forme de paiement d'aide aux études (PAE). Les étudiants handicapés peuvent être admissibles à un PAE pour des études à temps partiel. Le PAE est imposable lorsqu'il est touché par le bénéficiaire, mais comme les étudiants n'ont, en général, qu'un faible revenu sinon aucun pendant cette période de leur vie, ils ne paieront que très peu d'impôt, voire aucun, sur le PAE. Les cotisations sont remises au souscripteur à titre de retraits pour EPS, qui doivent aussi servir, en principe, à financer les études de l'enfant.

2.3 Restrictions

Pour être admissibles à la SCEE, les bénéficiaires doivent être des résidents canadiens au moment où les cotisations sont versées dans le REEE et posséder un numéro d'assurance sociale (NAS) valide. Seules les cotisations versées dans le REEE avant la fin de l'année civile du 17e anniversaire du bénéficiaire sont admissibles à la subvention. En outre, pour que le bénéficiaire soit admissible à la subvention lorsqu'il a 16 ans puis 17 ans, certaines cotisations minimales doivent avoir été versées dans le REEE avant la fin de l'année civile de son 15e anniversaire[3].

Si le bénéficiaire d'un REEE ne fréquente pas d'établissement d'enseignement postsecondaire, différentes options s'offrent au souscripteur. Si le REEE le permet, le souscripteur peut y laisser l'argent pendant quelques années, au cas où le bénéficiaire changerait d'idée. Le souscripteur peut aussi désigner le frère ou la sœur de moins de 21 ans du bénéficiaire initial comme nouveau bénéficiaire sans perdre la subvention. Si le REEE est un régime familial (décrit ci-dessous), un autre enfant bénéficiaire pourrait utiliser la subvention, jusqu'à concurrence de 7 200 $.

Si tous les bénéficiaires ont atteint l'âge de 21 ans sans fréquenter d'établissement postsecondaire et que le régime existe depuis au moins dix ans, le souscripteur peut être autorisé à retirer le revenu accumulé à titre de versement du revenu accumulé (VRA). Dans ce cas, 20 p. 100 du montant retiré doit être remis au gouvernement du Canada, en remboursement de la subvention versée.

---

[3] Des cotisations d'au moins 100 $ par année doivent avoir été versées dans le REEE du bénéficiaire pendant au moins quatre années avant l'année civile de son 16e anniversaire OU des cotisations d'au moins 2 000 $ doivent avoir été versées dans le REEE du bénéficiaire avant l'année civile de son 16e anniversaire.

2.4 Genres de REEE

Il y a trois genres de REEE :

- ***Régime individuel de type familial :*** Les bénéficiaires désignés de ce genre de REEE, qui peut compter un ou plusieurs bénéficiaires, doivent être apparentés au souscripteur par les liens du sang ou par l'adoption et avoir moins de 21 ans. Si un ou plusieurs des bénéficiaires ne font pas d'études postsecondaires, la cotisation peut être redistribuée parmi les bénéficiaires désignés restants qui font des études postsecondaires, jusqu'à concurrence de 7 200 $ par étudiant. Dans ce genre de REEE, c'est généralement le souscripteur qui choisit la façon dont l'argent sera investi.

- ***Régime individuel de type non familial :*** Ce genre de régime ne peut compter qu'un seul bénéficiaire. Le bénéficiaire n'a pas besoin d'être apparenté au souscripteur; il peut même s'agir du souscripteur lui-même. Dans ce genre de REEE, c'est généralement le souscripteur qui choisit la façon dont l'argent sera investi.

- ***Régime collectif :*** Les régimes collectifs sont généralement offerts par des fiducies ou des fondations de bourses d'études. En général, les cotisations exonérées d'impôt sont remises au souscripteur pour financer la première année d'études postsecondaires du bénéficiaire, puis le revenu accumulé et la subvention sont versés au bénéficiaire à titre de « bourses d'études » au cours de sa deuxième, de sa troisième et de sa quatrième années d'EPS. Ces « bourses d'études » sont en réalité des PAE. Les régimes collectifs sont également désignés sous le nom de « fiducies de fonds mis en commun », parce que les cotisations sont regroupées et investies au profit des bénéficiaires admissibles aux bourses d'études. Le montant versé dépend du nombre d'unités ou de parts achetées par le souscripteur, du taux de rendement et du nombre d'étudiants visés par le régime qui font des EPS.

2.5 Nombre de contrats et sommes versées

En décembre 2000, 1,7 million de contrats de REEE avaient été signés et leur valeur totalisait 5,9 milliards de dollars. Cela représente une augmentation considérable depuis la mise en œuvre de la SCEE en 1998 (il y avait 700 000 contrats d'une valeur de 2,4 milliards de dollars au 31 décembre 1997, la veille de l'entrée en vigueur de la SCEE).

L'augmentation du nombre de contrats de REEE d'une année sur l'autre a diminué au fil du temps, passant de 46 p. 100 entre 1998 et 1999 à 15 p. 100 entre 1999 et 2000. De la même façon, la croissance annuelle des cotisations versées dans les REEE a reculé, étant passée de 63 p. 100 entre 1997 et 1998 à 24 p. 100 entre 1999 et 2000 (données administratives relatives à la SCEE, septembre 2001).

Au cours des quatre premières années d'existence de la SCEE (de 1998-1999 à 2001-2002), des subventions totalisant près d'un milliard de dollars ont été versées. Au total, 318 millions de dollars ont été versés en 2000-2001, qui est la dernière année complète pour laquelle nous disposions de données administratives. Selon l'Enquête de 1999 sur les approches en matière de planification des études (EAPE), 6,5 p. 100 des ménages ont cotisé à un REEE. Dans le cas des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans, 17,7 p. 100 ont cotisé à un REEE.

3. Éléments évalués et démarche de l'évaluation

Cette section traite des éléments qui ont été évalués dans le cadre de l'évaluation formative de la SCEE de même que la démarche retenue pour l'évaluation.

3.1 Éléments évalués

L'objectif global de l'évaluation formative était de fournir une information fiable sur la pertinence, la conception et la mise en œuvre du programme. L'évaluation s'est également penchée sur les premiers signes des répercussions du programme. Sous ces grands thèmes, huit éléments ont été examinés :

Pertinence

1. ***Rôles/nécessité :*** Quelles sont les attentes des Canadiens et des Canadiennes et leur comportement en matière d'épargne en ce qui concerne les études postsecondaires de leurs enfants? Quel est le rôle/l'importance de la SCEE lorsqu'il s'agit de financer les EPS?

Conception/mise en œuvre

2. ***Profil des participants :*** Qui profite directement et indirectement de la SCEE?
3. ***Rôles et responsabilités :*** Les rôles et les responsabilités des divers partenaires sont-ils clairement définis et les intervenants s'en acquittent-ils précisément?
4. ***Promotion/marketing :*** Dans quelle mesure l'information relative au Programme de la SCEE rejoint-elle les Canadiens et les Canadiennes qui ont des enfants d'âge scolaire? La qualité et la quantité d'information fournie par les promoteurs, les fiduciaires et le gouvernement du Canada au sujet de la SCEE sont-elles suffisantes? La visibilité du gouvernement du Canada est-elle adéquate?
5. ***Satisfaction à l'égard du Programme de la SCEE :*** Dans quelle mesure les souscripteurs, les promoteurs et les fiduciaires sont-ils satisfaits des divers aspects du programme?
6. ***Contraintes :*** Y a-t-il des contraintes ou des directives qui entravent la capacité du programme d'atteindre ses objectifs?
7. ***Mécanismes administratifs :*** Quels mécanismes administratifs ont été mis en place pour assurer le suivi du Programme de la SCEE? Des données suffisantes sont-elles recueillies pour permettre de mesurer les répercussions à court, à moyen et à long terme et de constituer un groupe témoin?

Répercussions

8. ***Premières répercussions :*** Dans quelle mesure le Programme de la SCEE incite-t-il les parents à épargner en prévision des EPS de leurs enfants? Le programme favorise-t-il une épargne en prévision des EPS d'un enfant qui ne se matérialiserait pas autrement? Dans quelle mesure le *montant* de la subvention offerte répond-il aux besoins lorsqu'il s'agit de se préparer à faire des EPS?

3.2 Méthode d'évaluation

L'évaluation de programmes comme la SCEE présente divers défis. Comme on l'a vu dans le modèle logique, la SCEE est conçue pour encourager les participants à cotiser à un REEE tôt et de façon systématique, afin de réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires, d'accroître l'accès et la participation aux études postsecondaires, et de réduire le fardeau financier qu'elles représentent. Pour atteindre ces objectifs, il faut passer par l'intermédiaire de groupes et de particuliers qui ne sont pas soumis à l'influence directe du Programme de la SCEE. Par conséquent, dans certains cas, les résultats attribuables expressément à la SCEE ne sont pas faciles à dégager et à mesurer. Ces défis seront sans doute plus importants au moment de l'évaluation sommative du programme, mais il faut en tenir compte dès maintenant dans l'examen des premiers signes des répercussions du programme.

La méthode retenue aux fins de l'évaluation formative tenait compte de ces difficultés et visait à les contrer de diverses façons :

- la démarche consistait à faire appel à plusieurs sources de données afin que les résultats obtenus selon une méthode donnée puissent être corroborés par les résultats provenant d'autres sources de données;
- l'information quantitative et l'information qualitative ont été recueillies auprès de divers groupes (c'est-à-dire les souscripteurs aux REEE et les non-souscripteurs, les promoteurs/fiduciaires et d'autres personnes-ressources);
- un examen de la documentation du programme, des données administratives et des ouvrages publiés sur le financement des EPS et l'accès aux EPS a été entrepris pour servir de fondement à la méthode et aux thèmes retenus pour chaque source de données.

La démarche retenue aux fins de l'évaluation comportait certaines lacunes qu'il convient de mentionner. Premièrement, des inexactitudes dans les coordonnées des souscripteurs de REEE ont posé problème au moment de l'enquête auprès des souscripteurs. Deuxièmement, l'étude n'avait pas été conçue pour mesurer l'incrémentalité du programme; ainsi, les répercussions nettes de la SCEE sur la participation et les cotisations aux REEE n'ont pas pu être mesurées. Troisièmement, étant donné la taille limitée des échantillons de l'enquête auprès des promoteurs/fiduciaires et des personnes-ressources interviewées, il se peut que les données/les informations provenant de ces sources ne soient pas représentatives.

Enquête auprès des souscripteurs

L'enquête auprès des souscripteurs a permis de recueillir de l'information sur leurs objectifs et leurs stratégies d'épargne et sur le rôle de la SCEE comme mesure incitative pour économiser en prévision des études futures de leurs enfants. L'enquête a recueilli de l'information sur les caractéristiques socio-démographiques des souscripteurs, auxquelles se sont ajoutées des données administratives relatives à la SCEE. Certaines inexactitudes dans les coordonnées des souscripteurs qui nous avaient été fournies ont posé problème au moment de l'élaboration et de la réalisation de cette enquête.

Pour pouvoir réaliser les 2 000 entrevues prévues, un échantillon de 14 000 souscripteurs aux REEE a été tiré de la base de données administratives de la SCEE. Des entrevues téléphoniques ont été menées auprès de 1 998 souscripteurs.

Certains souscripteurs ont été éliminés, notamment ceux dont le numéro de téléphone n'était pas en service (1 888) et ceux qui n'avaient pas répondu après plusieurs tentatives (5 217). Sur un échantillon fonctionnel de 9 370 personnes, le taux d'achèvement a été de 21 p. 100[4], ce qui n'est pas faible d'après les normes d'enquêtes financières et d'enquêtes menées pour d'autres évaluations. D'après le nombre total de personnes appelées (11 527, y compris celles dont le numéro de téléphone n'était pas en service), le taux d'achèvement serait de seulement 17 p. 100. Compte tenu d'une population d'environ 950 000 souscripteurs, l'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble de données de l'enquête est de ±2 p. 100. Une comparaison des résultats de l'enquête avec un ensemble de données pour tous les souscripteurs a révélé que les participants au sondage étaient représentatifs de l'ensemble des souscripteurs sous divers aspects, y compris la composition de la famille et le revenu, bien qu'ils soient un peu plus âgés.

Enquête auprès des non-souscripteurs

L'enquête auprès des non-souscripteurs a permis de recueillir de l'information sur les caractéristiques, les attitudes, les besoins et le comportement en matière d'épargne des personnes qui ne souscrivaient pas à un REEE, et sur les raisons pour lesquelles elles n'y souscrivaient pas. Il faut préciser que l'évaluation n'avait pas été conçue pour constituer un groupe témoin à partir de l'enquête auprès des non-souscripteurs.

Pour obtenir le nombre désiré de 1 000 entrevues, un échantillon d'environ 17 000 numéros de téléphone a été tiré selon une méthode de composition au hasard. Certaines personnes ont été éliminées, notamment parce que leur numéro de téléphone n'était pas en service (2 148) ou parce qu'elles n'avaient pas répondu après plusieurs tentatives (2 395). Certains répondants ont été jugés inadmissibles, notamment ceux qui cotisaient à un REEE, ceux qui n'avaient pas d'enfants ou de petits-enfants de moins de 18 ans (4 562) et ceux qui ont été éliminés parce que les contingents de grands-parents et de femmes avaient été atteints (437). Au total, 1 001 entrevues ont été menées par téléphone auprès de non-souscripteurs.

---

[4] Le taux de réponse d'après le nombre de contacts « prêts à coopérer » (ce qui comprend les répondants qui ont dit qu'ils n'avaient pas de REEE et ceux qui avaient pris un rendez-vous auquel il n'a pas été donné suite parce que l'enquête s'est terminée avant la date du rendez-vous) serait de 25 p. 100.

D'après l'échantillon fonctionnel constitué de 14 218 personnes, le taux d'achèvement a été de 7 p. 100. D'après le nombre total de personnes appelées (17 205, y compris celles dont le numéro n'était pas en service), le taux d'achèvement aurait été de 6 p. 100. Compte tenu des contacts prêts à coopérer (6 000), le taux de réponse est de 42 p. 100 par rapport à l'échantillon fonctionnel. Parmi les contacts prêts à coopérer, on compte les personnes qui auraient accepté de se soumettre à l'entrevue, mais qui ont été déclarées inadmissibles pour les raisons indiquées. L'erreur d'échantillonnage pour l'ensemble des données de l'enquête est de ±3,1 p. 100.

Enquête auprès des promoteurs et des fiduciaires

L'enquête auprès des promoteurs et des fiduciaires a permis de recueillir de l'information sur de nombreux aspects du Programme de la SCEE, y compris son efficacité comme mesure incitative à l'épargne, les perceptions au sujet des rôles et des responsabilités, de même que les contraintes d'ordre opérationnel, législatif, réglementaire et juridictionnel.

Nous disposions des coordonnées de 63 agents de liaison des promoteurs et fiduciaires participants pour les besoins de l'enquête. Les agents que nous n'avons pas réussi à rejoindre étaient principalement ceux dont le numéro de téléphone n'était pas en service. Au total, 37 promoteurs/fiduciaires ont participé aux entrevues, sur un échantillon fonctionnel de 47, ce qui donne un taux d'achèvement de 79 p. 100. D'après l'échantillon initial global, le taux d'achèvement est de 58 p. 100.

Compte tenu de la taille limitée de l'échantillon et du fait que la population des agents de liaison se chiffrait à 63, l'erreur d'échantillonnage est relativement élevée, à ±10,5 p. 100. Par conséquent, il faut interpréter les résultats de cette enquête avec prudence. De plus, la taille limitée de l'échantillon signifie que l'analyse des résultats de l'enquête selon le genre d'institution n'aurait pas donné de résultats fiables; par conséquent, elle n'a pas été réalisée. Il convient de faire une autre mise en garde : les connaissances des répondants au sujet de la SCEE, et par le fait même leurs réponses au sondage, ne sont peut-être pas représentatives de l'organisme dans son ensemble.

Analyse des données de l'Enquête de 1999 sur les approches en matière de planification des études (EAPE)

L'EAPE de 1999, menée par Statistique Canada et parrainée par DRHC, a recueilli de l'information sur la façon dont les Canadiens et les Canadiennes préparent leurs enfants à faire des études postsecondaires. Les données de l'EAPE nous ont permis d'établir le profil des familles, y compris le profil de leur épargne au moyen des REEE et d'autres instruments de placement. L'analyse des données de cette enquête a permis de déterminer les facteurs qui influencent le niveau d'épargne dans les REEE et qui distinguent les cotisants des non-cotisants.

Jumelage et analyse des fichiers

Le jumelage de l'ensemble de données aux fins d'analyse longitudinale (EDAL), qui repose sur des données relatives à l'impôt sur le revenu, avec les données administratives de la SCEE nous a permis de dresser un profil socio-démographique des souscripteurs et des non-souscripteurs en 1999. Le fichier regroupé SCEE/EDAL a servi à établir le profil des souscripteurs aux REEE, d'évaluer le rôle de la SCEE dans le financement des EPS et d'examiner les premières répercussions du programme. Un groupe témoin (composé de non-souscripteurs) a été constitué pour analyser l'influence de variables se répercutant sur les cotisations, tout en tenant compte d'autres facteurs. Il faut préciser que les familles à faible revenu et les familles monoparentales sont surreprésentées parmi les contribuables par rapport à leur proportion de l'ensemble des familles économiques, comme en témoignent l'EAPE et les données du recensement. Cela ne nous a toutefois pas empêché d'utiliser les données pour dresser le profil des souscripteurs et observer les tendances dans le temps, mais leur utilité pour mesurer l'incidence des REEE parmi l'ensemble de la population canadienne est limitée.

Entrevues auprès de personnes-ressources

Des entrevues semi-structurées ont été menées auprès de huit représentants gouvernementaux (dont six étaient associés au programme), de six chercheurs/représentants d'organisations non gouvernementales et de six experts dans le domaine des finances. Les 20 entrevues ainsi réalisées nous ont permis de recueillir de l'information sur les perceptions, les opinions et les connaissances des répondants en ce qui concerne divers enjeux de la SCEE (par exemple, les contraintes opérationnelles, législatives, réglementaires et juridictionnelles, les rôles et les responsabilités de même que les répercussions à court terme).

Examen de documents/d'ouvrages

L'examen de documents et d'ouvrages a été fait en fonction de divers thèmes de l'évaluation, notamment l'estimation des coûts des EPS, les sources de financement disponibles pour les EPS et l'aide financière offerte aux parents et aux étudiants dans d'autres pays.

4. Pertinence du programme

Cette section, qui s'intéresse à la pertinence du programme, examine l'accès aux EPS et les attentes des Canadiens et Canadiennes au sujet du niveau de scolarité de leurs enfants, du coût des études et de la façon dont ce coût sera couvert. Nous y comparons également les REEE à d'autres instruments d'épargne.

4.1 Accessibilité des EPS

L'examen des ouvrages publiés sur la question montre que les Canadiens et les Canadiennes s'intéressent beaucoup aux EPS.

Au Canada, les taux de participation aux EPS et d'achèvement des EPS comptent parmi les plus élevés au monde[5], ce qui s'explique vraisemblablement par le fait que les deux tiers de tous les nouveaux débouchés exigent un niveau de scolarité supérieur au niveau secondaire (DRHC, 2001).

Divers éléments peuvent faire obstacle à la participation aux EPS.

Selon les ouvrages publiés sur la question, un certain nombre de facteurs interreliés influent sur la participation aux EPS :

- ***L'expérience au secondaire :*** Les jeunes qui quittent prématurément le secondaire ou qui obtiennent de mauvais résultats éprouvent de la difficulté à être admis dans un établissement d'enseignement postsecondaire. Ils sont également moins en mesure de réussir lorsque des possibilités d'apprentissage se présentent plus tard dans leur vie (DRHC et col., 2001, 9).

- ***Les coûts de l'éducation :*** Les frais de scolarité au niveau postsecondaire ont plus que doublé depuis le début des années 1980 (Plager, 1999; Bouchard et Zhao, 2000; et Juror et Usher, 2002). Les coûts indirects des études (fournitures, matériel, logement, nourriture) ont également augmenté pendant la même période. Des recherches ont montré que les coûts croissants de l'éducation ont des répercussions différentielles sur les groupes à faible revenu (Bouchard et Zhao, 2000). Les opinions au sujet des conséquences de ces hausses de coûts sur la poursuite des études de niveau postsecondaire sont partagées.

- ***La décision de faire des EPS :*** Looker (2001) cite des recherches (Foley, 1999; Butler, 1999) pour conclure que l'un des éléments les plus importants consiste à convaincre les étudiants des avantages des EPS sur le plan salarial. Parmi les raisons invoquées pour ne pas faire d'études postsecondaires, mentionnons : le désir de « faire une pause », l'indécision et un manque d'intérêt pur et simple (Foley, 2002).

---

5 Voir *Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada — Année de prêt 1998-1999*, DRHC, http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrib/cslp/common/p/publications_f/98-99RAPPORTANNUEL.pdf, et *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE, 2001*, Organisation de coopération et de développement économiques, 2002, http://www1.oecd.org/publications/9601051E.pdf.

- ***Finances et antécédents socio-économiques :*** Foley (2002) a observé que les diplômés du secondaire les moins susceptibles de faire des EPS comprennent ceux et celles qui n'ont pas le financement nécessaire. Looker (2002) ainsi que Bowlby et McMullen (2002) confirment que la « situation financière » est un obstacle important aux EPS. Usher et Junor (2002) montrent que la situation financière des étudiants est l'un des principaux obstacles perçus à l'achèvement du niveau de scolarité désiré parmi les diplômés du secondaire. Selon d'autres recherches, il semble que le fossé socio-économique se creuse davantage entre les personnes qui fréquentent l'université et les autres (Looker et Lowe, 2001; Hemingway, 2001; Anisef et col., 2001; Knighton et Mirza, 2002; et ACPPU, 2000). Junor et Usher (2002) le confirment en signalant que 56 p. 100 des jeunes de 18 à 21 ans dont le revenu se situe dans le quartile intérieur ont fait des études postsecondaires entre 1993 et 1998, par rapport à 70 p. 100 des étudiants dont le revenu était plus élevé. On n'a pas observé de disparités aussi évidentes dans la participation aux études collégiales selon le niveau de revenu des parents.

- ***Scolarité des parents :*** Butlin (1999) a observé que plus le niveau de scolarité des parents est élevé, plus il est probable qu'ils encourageront leurs enfants à faire des EPS. Knighton et Mirza (2002) ont constaté que le fait pour un parent, ou les deux, d'avoir fait des études postsecondaires (particulièrement des études universitaires) est un important prédicteur de la participation des enfants aux EPS, et qu'il va même contrer l'effet du revenu du ménage sur la participation aux EPS.

- ***Éloignement de l'université :*** Les étudiants qui vivent plus près des universités sont plus susceptibles de les fréquenter. Ceux qui vivent plus loin doivent assumer des coûts supplémentaires de déménagement et de subsistance s'ils doivent quitter la maison pour fréquenter l'école (Frenette, 2002). Les étudiants qui vivent plus loin des universités sont plus susceptibles de fréquenter les collèges locaux.

On a demandé aux personnes-ressources d'indiquer les risques et les obstacles éventuels lorsqu'il s'agit de faire des EPS. L'obstacle le plus fréquemment cité (par 17 répondants sur 20) était le coût des études. D'autres obstacles ayant trait à la distance, à la motivation et à l'attitude ont été cités par six répondants chacun. Les trois quarts des répondants ont indiqué que les personnes qui ont un faible revenu constituent un segment de la population aux prises avec de plus grands obstacles.

Les prêts étudiants et le fardeau d'endettement ont augmenté au cours des deux dernières décennies, et ont tendance à être plus élevés pour les étudiants venant de familles à faible revenu.

Les prêts sont un moyen d'améliorer l'accès aux EPS et le recours à ce moyen s'est accru sensiblement au cours des deux dernières décennies. Les coûts croissants de l'éducation en sont l'une des raisons (Junor et Usher 2002). Cependant, le taux de croissance des nouveaux emprunteurs a ralenti vers la fin des années 1990, parallèlement au ralentissement de l'augmentation des frais de scolarité[6]. De la même façon, même si les sommes empruntées par les étudiants ont augmenté au fil du temps (Plager, 1999), à la fin de la dernière

[6] On trouvera un complément d'information sur le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca/student_loans/p/statistiques/borrowers00x.html.

décennie, le montant moyen des prêts avait légèrement diminué par rapport aux années antérieures (Junor et Usher 2002). Les montants des prêts étudiants sont plus importants chez les étudiants venant de familles dont le revenu est moins élevé, tant en termes relatifs (ACPPU, 2000) qu'en termes absolus (Frenette, 2002).

Le niveau moyen de l'endettement étudiant a beaucoup augmenté au cours des années 1980 et 1990 (Junor et Usher 2002). Cependant, Finnie (2001, 13 et 15) signale que deux ans après l'obtention du diplôme, les étudiants avaient remboursé en moyenne 40 p. 100 de leurs prêts étudiants, et que seulement 10 à 15 p. 100 de tous les diplômés signalaient des problèmes de remboursement. Il reste que l'endettement étudiant est beaucoup plus fréquent chez les étudiants venant des ménages ayant le revenu le plus faible.

4.2 Attentes à l'égard de la participation aux EPS

Les souscripteurs autant que les non-souscripteurs ont des attentes élevées en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants, particulièrement dans le cas des parents dont le niveau de scolarité et le revenu sont plus élevés.

Les souscripteurs autant que les non-souscripteurs sondés ont des attentes élevées en ce qui concerne la scolarité de leurs enfants : la plupart des souscripteurs (96 p. 100) ont indiqué qu'il est probable que leur bénéficiaire fera des EPS (de 3 à 7 sur une échelle de 7 points) et la plupart des non-souscripteurs (90 p. 100) ont indiqué qu'ils s'attendent à ce que leur enfant fasse des EPS[7] (comme on le voit au tableau 4.1). Ce résultat est corroboré par l'analyse des données de l'EAPE de 1999, qui montre que 86 p. 100 des parents s'attendent à ce que leurs enfants fassent des EPS.

Tableau 4.1
Attentes relatives à la participation de l'enfant aux EPS et au niveau des EPS : répartition en pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs

	Souscripteurs	Non-souscripteurs
1. S'attendent à ce que le bénéficiaire/l'enfant fasse des EPS*	*(n = 1 998)*	*(n = 1 001)*
Très probable (6-7)	78	90
Assez probable (3-5)	18	
Peu probable (1-2)	1	3
N'ont pas répondu	*4*	*7*
2. Niveau des EPS que le bénéficiaire/l'enfant est susceptible de faire	*(n = 1 711)*	*(n = 730)*
Université	78	60
Collège (collège communautaire/privé, institut technique, cégep)	29	43
École de métiers/école professionnelle	8	10
N'ont pas répondu	*5*	*12*

* Les souscripteurs ont été priés d'indiquer la probabilité sur une échelle de 7 points, allant de 1 = peu probable à 7 = très probable, tandis que les non-souscripteurs ont été priés de répondre tout simplement par oui ou par non.

** Les réponses sont celles des *parents* qui n'avaient pas répondu par la négative à la question précédente au sujet des attentes en matière d'EPS (c'est-à-dire les souscripteurs dont la réponse se situait entre 3 et 7 et les non-souscripteurs qui ont répondu par l'affirmative ou qui ont dit l'ignorer). Les répondants ayant plus d'un bénéficiaire/enfant pouvaient indiquer des niveaux différents d'EPS, de sorte que la somme des pourcentages est supérieure à 100 p. 100.

Sources : Enquêtes de 2002 auprès des souscripteurs et des non-souscripteurs.

[7] À noter que nous avions changé la question posée aux souscripteurs par rapport à celle qui avait été posée aux non-souscripteurs, pour nous permettre de recueillir une information plus utile qu'un simple « oui/non ».

En ce qui concerne le *niveau* des EPS, toutefois, les attentes des souscripteurs et des non-souscripteurs diffèrent. Les parents[8] sont très susceptibles de s'attendre à ce que leurs enfants fréquentent l'université, mais les souscripteurs sont proportionnellement plus nombreux que les non-souscripteurs à avoir de telles attentes (78 p. 100 par rapport à 60 p. 100) (voir le tableau 4.1). Les non-souscripteurs étaient moins susceptibles que les souscripteurs de répondre à la question concernant les EPS futures de leurs enfants (12 p. 100 et 5 p. 100, respectivement, n'ont pas répondu à la question).

Autant chez les souscripteurs que chez les non-souscripteurs, les caractéristiques des parents associées à des attentes plus élevées à l'égard des EPS de leurs enfants comprennent un niveau de scolarité et un revenu plus élevés. Comme le montre la pièce 4.1, la proportion des souscripteurs qui s'attendent à ce que leurs bénéficiaires fréquentent l'université est sensiblement plus élevée chez ceux qui ont eux-mêmes fait des études universitaires. Si les souscripteurs ont des attentes plus élevées que les non-souscripteurs en matière d'EPS, c'est vraisemblablement parce qu'ils sont plus susceptibles que les non-souscripteurs d'avoir fréquenté l'université. Par exemple, 47 p. 100 des répondants à l'enquête auprès des souscripteurs avaient un grade universitaire ou un diplôme professionnel, par rapport à seulement 24 p. 100 des répondants à l'enquête auprès des non-souscripteurs.

Figure 4.1
Pourcentage des parents* qui s'attendent à ce que leurs bénéficiaires fréquentent l'université, selon le niveau de scolarité le plus élevé des parents

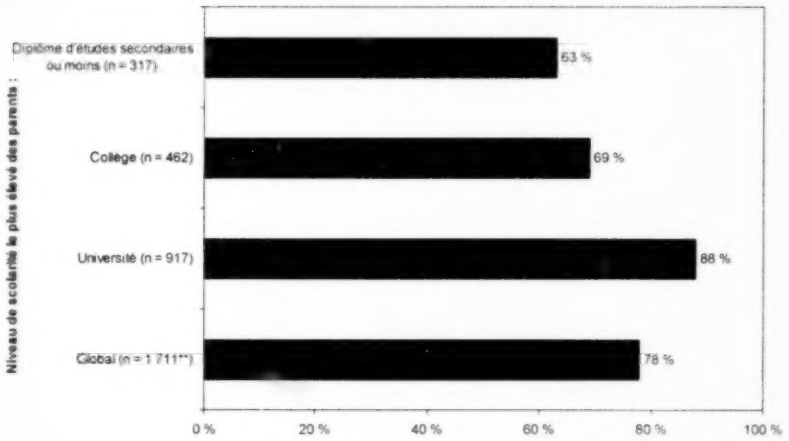

*Parmi les parents qui s'attendent à ce que leurs enfants fassent des EPS. Les réponses comprenaient les écoles de métiers, les collèges et les universités.

**Ce chiffre ne correspond pas au total des différents niveaux de scolarité, puisque ce ne sont pas tous les parents qui ont répondu à la question concernant leur niveau de scolarité.

Enquête auprès des souscripteurs

[8] Dans l'enquête auprès des souscripteurs, la question n'a été posée qu'aux parents. Toutefois, les résultats de l'enquête auprès des non-souscripteurs montrent que ces attentes se retrouvent chez une proportion semblable de Canadiens et Canadiennes (non pas seulement les parents).

4.3 Coûts prévus des EPS

Même si certains souscripteurs et non-souscripteurs ont des attentes assez réalistes en ce qui concerne le coût des EPS, il semble qu'une vaste proportion des deux groupes demeure dans l'incertitude à cet égard.

Les souscripteurs et les non-souscripteurs qui étaient des parents ont été priés de dire à combien ils estimaient le coût annuel total des EPS par enfant (y compris les frais de scolarité, les livres et le logement) au moment où leur enfant commencerait ses EPS. Quarante-quatre pour cent des souscripteurs et 32 p. 100 des non-souscripteurs s'attendent à ce que ce coût se situe entre 10 000 $ et 25 000 $ par année par enfant. Selon diverses sources, le coût moyen des EPS est actuellement de 12 000 $ par année[9]. Les non-souscripteurs sont proportionnellement plus nombreux que les souscripteurs à estimer que ce coût sera inférieur à 5 000 $ par année (27 p. 100 par rapport à 18 p. 100), ce qui s'explique probablement par le fait que les non-souscripteurs sont plus susceptibles de s'attendre à ce que leurs enfants fréquentent un collège (comme on le voit au tableau 4.1). Dans les deux groupes, de bonnes proportions (18 p. 100 des souscripteurs et 26 p. 100 des non-souscripteurs) ne pouvaient pas répondre à la question ou n'y ont pas répondu.

Le coût prévu des EPS augmente en proportion du revenu et du niveau de scolarité des répondants dans les deux groupes. Les attentes à cet égard étaient également plus élevées chez les parents d'enfants plus jeunes, ce qui s'explique par le fait que la période pendant laquelle les frais de scolarité pouvaient augmenter était plus longue. En général, les estimations des résidents du Québec quant au coût annuel des EPS étaient moins élevées, en raison de l'existence du réseau des collèges publics de la province (les cégeps) et des frais de scolarité moins élevés pour les résidents du Québec qui fréquentent l'université.

4.4 Épargner en prévision des EPS et en couvrir les coûts

Moins de la moitié des ménages canadiens ayant des enfants de moins de 18 ans avaient épargné pour les études des enfants; certains groupes ayant épargné davantage que d'autres.

Les résultats de l'EAPE montrent qu'en 1999, 17 p. 100 des ménages et 45 p. 100 des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans avaient mis de l'argent de côté pour les EPS. Il est plausible que le pourcentage des ménages qui épargnent en prévision des EPS augmente, car 30 p. 100 des non-souscripteurs qui n'épargnent pas à l'heure actuelle comptent le faire à l'avenir[10].

---

[9] Voir le Planificateur financier pour étudiant de la page *ciblétudes interactif* sur le site Web du Centre de service national de prêts aux étudiants de DRHC, http://www.canlearn.ca/financing/planner/clindex.cfm?lang=canlearn_FR.

[10] Les résultats de l'EAPE de 2002, qui nous auraient permis de connaître la fréquence actuelle de l'épargne en prévision des EPS, n'avaient pas encore été publiés. Selon l'enquête auprès des non-souscripteurs, environ 34 p. 100 des parents qui ne souscrivaient pas à un REEE avaient des économies en 2002, quelles qu'elles soient, en prévision des EPS de leurs enfants. Mais la proportion de tous les parents (les souscripteurs comme les non-souscripteurs) ayant des économies en prévision des EPS est impossible à calculer pour 2002, car la proportion des parents qui avaient un REEE en 2002 n'est pas connue.

Une analyse à plusieurs variables des données de l'EAPE montre que la fréquence de l'épargne en prévision des EPS est plus élevée chez les répondants qui ont fait des études universitaires (par rapport aux répondants qui n'ont pas terminé leurs études secondaires), chez ceux dont le revenu du ménage est de 80 000 $ ou plus par année (par rapport à ceux dont le revenu est inférieur à 20 000 $) et chez les résidents des provinces de l'Atlantique et des Prairies (par rapport aux résidents de l'Ontario).

Les souscripteurs épargnent davantage pour les EPS de leurs enfants que les non-souscripteurs (comme le montre le tableau 4.2). En 2001, 50 p. 100 des non-souscripteurs avaient mis de côté 1 000 $ ou moins et seulement 9 p. 100 avaient mis de côté plus de 5 000 $, par rapport à 26 p. 100 et à 21 p. 100, respectivement, chez les souscripteurs[11]. Cet écart s'explique vraisemblablement par le fait que les souscripteurs s'attendent à ce que leurs enfants fassent des EPS de niveau supérieur, ce qui représenterait des coûts plus élevés. Il n'est pas surprenant de constater que les Canadiens et les Canadiennes dont le revenu est plus élevé mettent davantage d'argent de côté que ceux dont le revenu est moins élevé. Environ le quart des non-souscripteurs (23 p. 100) et 8 p. 100 des souscripteurs n'ont pas répondu à la question leur demandant combien d'argent ils mettaient de côté.

La plupart des souscripteurs et des non-souscripteurs pensent que leurs économies ne seront pas suffisantes pour couvrir tous les coûts des EPS de leurs enfants, et il semble y avoir de l'incertitude et des idées fausses à ce sujet dans les deux groupes.

Les souscripteurs comme les non-souscripteurs s'attendent à couvrir un peu plus de la moitié (moyenne = 54 p. 100 et 57 p. 100, respectivement) du coût des études de leurs enfants, et un peu plus du quart (24 p. 100 et 27 p. 100, respectivement) s'attendent à couvrir *tous* les coûts (comme on le voit au tableau 4.2)[12].

Il y a beaucoup d'incertitude chez les parents quant à savoir dans quelle mesure leurs économies suffiront à couvrir les coûts des EPS de leurs enfants; cela est d'autant plus vrai chez les non-souscripteurs, alors que 22 p. 100 d'entre eux ne pouvaient pas répondre à la question ou n'y ont pas répondu, par rapport à 13 p. 100 chez les souscripteurs.

Les parents s'attendent à ce que leurs enfants assument eux-mêmes une bonne partie des coûts des EPS qui ne sont pas couverts par leurs économies. En général, les souscripteurs s'attendent à ce que leurs enfants comblent la différence par le biais d'un prêt étudiant ou de bourses d'études/bourses d'entretien (41 p. 100 et 39 p. 100, respectivement). Les non-souscripteurs s'attendent à ce que leurs enfants « assument ces frais » (probablement au moyen de leurs propres économies) ou obtiennent un prêt étudiant (32 p. 100 et 28 p. 100, respectivement). Ce sont surtout les familles à revenu modeste qui s'attendaient à ce que les étudiants comblent la différence entre les économies des parents et le coût réel des EPS. Les souscripteurs sont plus susceptibles que les non-souscripteurs de s'attendre à ce que leurs enfants obtiennent des prêts étudiants, bien qu'ils aient des revenus plus élevés que les

---

11 Pour les souscripteurs, le montant des cotisations a été tiré des données administratives de la SCEE; autrement, c'est le montant signalé par les répondants à l'enquête qui a été utilisé.

12 Cette question a été posée à l'origine à tous les non-souscripteurs, mais les résultats présentés ici ne visent que les parents, pour les besoins d'uniformité avec l'enquête auprès des souscripteurs, dans le cadre de laquelle la question n'a été posée qu'aux parents.

non-souscripteurs et que les prêts gouvernementaux accordés aux étudiants ne soient pas offerts à ceux qui proviennent de ménages dont le revenu est plus élevé.

Tableau 4.2
Montant de l'épargne en prévision des EPS et proportion des coûts des EPS que les répondants s'attendent à couvrir grâce à leurs économies, répartition en pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs

	Souscripteurs	Non-souscripteurs
1. Montant épargné l'an dernier en prévision des EPS de l'enfant, par tous les moyens*	(n=1 569)	(n=466)
1 $ - 500 $	11	22
501 $ - 1 000 $	15	28
1 001 $ - 2 000 $	21	24
2 001 $ - 5 000 $	33	18
5 001 $ ou plus	21	9
2. Pourcentage des coûts des EPS que les parents s'attendent à couvrir grâce à l'épargne*	(n=1 727)	(n=460)
Moins de 25 %	24	10
25 - 49 %	14	15
50 - 74 %	24	37
75 - 99 %	14	10
Tous les coûts (100 %)	25	27
Pourcentage moyen	54 %	57 %

* Parmi ceux qui avaient épargné en prévision des EPS, à l'exclusion des personnes n'ayant pas répondu à la question, qui représentaient 8 p. 100 des souscripteurs ayant recours à d'autres moyens et 23 p. 100 des non souscripteurs.

** Parents seulement (parmi ceux qui avaient épargné en prévision des EPS), à l'exclusion des personnes n'ayant pas répondu à la question.

Sources : Enquêtes de 2002 auprès des souscripteurs et des non-souscripteurs.

Enfin, la plupart des répondants ont affirmé que le gouvernement devrait en faire davantage pour inciter les Canadiens et les Canadiennes à épargner en prévision des EPS de leurs enfants. Cependant, environ la moitié d'entre eux (y compris trois répondants qui ont affirmé que le gouvernement *ne* devrait *pas* s'en mêler) ont déclaré que l'épargne en prévision des EPS devrait également relever de la responsabilité des particuliers, puisqu'ils profitent des EPS (tout comme l'économie).

4.5 Le rôle des REEE lorsqu'il s'agit d'épargner en prévision des EPS

La SCEE est un programme important au Canada, conçu pour encourager les adultes à épargner en prévision des études postsecondaires futures de leurs enfants, grâce à des économies exemptes d'impôt provenant de leur revenu/leurs gains et à une subvention.

Il existe au Canada divers moyens qui facilitent la participation aux EPS, notamment des subventions pour études de même que des prêts étudiants gouvernementaux et privés remboursables, ainsi que des bourses d'études, des subventions et des bourses d'entretien gouvernementales et privées non remboursables. Ces moyens s'adressent aux *jeunes*, généralement ceux qui sont défavorisés (par exemple, les Subventions canadiennes pour études et les exemptions d'intérêts en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants), et ont pour objet de faciliter leur participation aux EPS *au moment où ils commencent leurs*

études ou de les aider à rembourser leurs dettes une fois leurs études terminées. Cependant, aucun de ces mécanismes ne ressemble à la SCEE et aux REEE, qui encouragent les *adultes* à épargner en prévision des *EPS futures* des enfants, grâce à des économies exemptes d'impôt provenant de leur revenu/leurs gains et à une subvention représentant 20 p. 100 de l'épargne. Les répondants ont été incapables de citer d'autres programmes et/ou mécanismes qui seraient plus efficaces/efficients pour atteindre les objectifs du programme.

Il y a lieu de penser que les parents qui mettent de l'argent de côté pour les EPS de leurs enfants privilégient les REEE, mais il y aurait moyen d'augmenter la participation chez les parents.

L'analyse des données de l'EAPE de 1999 montre que 6,5 p. 100 des ménages canadiens avaient des économies dans un REEE en 1999. Chez les parents ayant des enfants de moins de 18 ans, la proportion était de 17,7 p. 100[13].

Les REEE semblent être l'instrument d'épargne le plus populaire chez les parents qui épargnent en prévision des EPS de leurs enfants. Une recherche menée à partir des données de l'EAPE révèle que les parents qui épargnent pour les EPS de leurs enfants étaient très susceptibles de recourir à des REEE ou à des comptes en fiducie : 40 p. 100 des enfants ont des parents qui ont épargné au moyen d'un REEE, et 35 p. 100, au moyen d'un compte en fiducie (Statistique Canada, 1999).

Selon l'enquête menée dans le cadre de l'évaluation, les non-souscripteurs qui épargnaient ou qui comptaient épargner en prévision des EPS de leurs enfants affirment que les comptes d'épargne ordinaires (32 p. 100) et les REEE (25 p. 100) sont les principaux instruments d'épargne qu'ils utilisent/qu'ils comptent utiliser (comme on le voit au tableau 4.3)[14]. Parmi les non-souscripteurs qui étaient au courant de l'existence de la SCEE, les REEE prennent plus d'importance et les comptes d'épargne moins d'importance (c'est-à-dire que les deux ont été mentionnés par 29 p. 100 des répondants comme instruments d'épargne qu'ils utilisent ou qu'ils s'attendent à utiliser pour assumer les coûts des EPS). En règle générale, les comptes d'épargne sont préférés par les répondants dont les niveaux de scolarité et de revenu sont moins élevés, les REEE, par les répondants ayant fait des études universitaires et les fonds mutuels, par ceux dont le revenu est plus élevé. Les non-souscripteurs (19 p. 100) sont plus susceptibles que les souscripteurs (7 p. 100) de recourir à des REER pour épargner en prévision des EPS de leurs enfants.

Selon le sondage, peu de souscripteurs ont recours à d'autres instruments d'épargne pour les EPS de leurs enfants, et parmi ceux qui le font, les REEE sont considérés par la majorité comme le meilleur moyen d'épargner pour les EPS. Environ le tiers des souscripteurs (35 p. 100) utilisent ou s'attendent à utiliser d'autres instruments d'épargne pour les EPS de leurs

---

13 Selon le fichier regroupé SCEE/EDAL, 6,2 p. 100 des parents contribuables ayant des enfants de moins de 19 ans avaient cotisé à un REEE en 1999. Le vaste écart entre cette estimation et la proportion calculée à partir des données de l'EAPE (17,7 p. 100) s'explique par diverses raisons, notamment par le fait que les données relatives aux contribuables sont des données individuelles et sont agrégées au niveau familial si les données le permettent; en outre, les parents célibataires et les ménages à faible revenu, qui sont moins susceptibles de cotiser à un REEE, sont surreprésentés dans le fichier SCEE/EDAL.

14 Il faut préciser que bon nombre de ces instruments d'épargne ne sont évidemment pas mutuellement exclusifs (par exemple, les cotisations à un REEE pourraient être investies dans un fonds mutuel), mais nous avons déterminé qu'il serait difficile, dans le cadre d'une enquête par téléphone, de demander aux répondants de faire la distinction entre les instruments d'épargne utilisés dans le cadre d'un REEE et les instruments d'épargne utilisés parallèlement à un REEE.

bénéficiaires, en plus des REEE (comme on le voit au tableau 4.3). Les souscripteurs ont le plus fréquemment recours à des fonds mutuels/fonds distincts (28 p. 100) et à des comptes d'épargne ordinaires (27 p. 100) en complément de leurs REEE. Il faut souligner que quelques répondants (entre 6 et 7 p. 100) ont mentionné les régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER), les actions et les fonds fiduciaires enregistrés de bourses d'études de même que les comptes en fiducie[15]. Les répondants qui ont recours à d'autres instruments sont plus nombreux dans les groupes dont le revenu est plus élevé, comme on pouvait s'y attendre. Les souscripteurs qui ont recours à d'autres instruments s'attendent à ce que leurs REEE couvrent quatre fois la proportion des coûts couverts par ces autres moyens. Les souscripteurs ont été proportionnellement plus nombreux (72 p. 100) à classer les REEE premiers en importance lorsqu'il s'agissait de couvrir les coûts des EPS par rapport à d'autres instruments d'épargne utilisés[16] (comme le montre le tableau 4.3). Venaient ensuite les fonds mutuels/fonds distincts, qui représentent le premier choix du tiers des souscripteurs (34 p. 100).

Tableau 4.3
Instruments d'épargne que les parents utilisent ou s'attendent à utiliser pour les EPS de leurs enfants : pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs

Produit/instrument d'épargne	Souscripteurs	Non-souscripteurs
1. Principaux produits/instruments que les répondants utilisent/s'attendent à utiliser*	(n=835)	(n=670)
REEE	100	25
Fonds mutuels/fonds distincts	28	16
Comptes d'épargne ordinaires	27	32
Obligations	13	10
Dépôts à terme/CPG	13	8
REER	7	19
Actions/parts	7	4
Fonds fiduciaires de bourses d'études non enregistrés	6	7
Comptes en fiducie	5	9
2. Produit/instrument classé au premier rang lorsqu'il s'agit de couvrir les coûts des EPS*		
REEE (n = 688)	72	
Fonds mutuels/fonds distincts (n = 210)	34	
REER (n = 43)	24	
Actions/parts (n = 56)	24	
Comptes d'épargne ordinaires (n = 185)	18	
Obligations (n = 101)	17	
Dépôts à terme/CPG (n = 104)	15	

* Parmi les souscripteurs ayant recours à d'autres instruments d'épargne en prévision des EPS de leurs enfants et les non-souscripteurs qui utilisent ou s'attendent à utiliser l'un ou l'autre de ces instruments. La somme des pourcentages est supérieure à 100 p. 100 parce que les répondants pouvaient donner plus d'une réponse. Les neuf premières réponses des souscripteurs sont montrées (5 p. 100 ou plus des réponses).

** Seuls les souscripteurs qui ont mentionné tel ou tel produit ont été priés de le classer parmi tous les produits qu'ils avaient mentionnés (y compris les REEE). On n'a pas demandé aux non-souscripteurs de classer les instruments d'épargne.

Sources : Enquêtes de 2002 auprès des souscripteurs et des non-souscripteurs.

[15] À remarquer que les comptes en fiducie ont été plus fréquemment mentionnés dans l'EAPE de 1999, comme on l'a vu ci-dessus.

[16] Tous les souscripteurs qui ont mentionné un instrument d'épargne ont été priés de classer tous les instruments mentionnés (y compris les REEE) selon leur importance pour couvrir les coûts des EPS. En un sens, ce calcul sous-estime la proportion des répondants qui ont déclaré que les REEE venaient au premier rang, puisque ceux qui ont recours *uniquement* aux REEE ont été exclus du calcul et que, par définition, ils auraient classé les REEE au premier rang.

5. Profil des souscripteurs

Cette section dresse un profil des souscripteurs, examine les caractéristiques de leurs REEE et de leurs bénéficiaires, ainsi que les niveaux des subventions consenties en vertu de la SCEE.

5.1 Caractéristiques socio démographiques des souscripteurs

Les souscripteurs des REEE sont comparés aux non-souscripteurs d'après les résultats de l'enquête auprès des souscripteurs et de l'enquête auprès des non-souscripteurs, auxquels s'ajoutent les données de l'EAPE de 1999 et des données administratives SCEE/EDAL pour 1999[17]; il faut préciser encore une fois que ces dernières données concernent des contribuables qui ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des ménages.

Les résultats d'une analyse à plusieurs variables sont également présentés pour corroborer les principales conclusions tirées des enquêtes. Les analyses de ce genre permettent de définir l'influence particulière de telle ou telle variable sur les cotisations aux REEE, tout en tenant compte de l'effet d'autres variables. L'analyse à plusieurs variables a été réalisée au moyen des données de l'EAPE de 1999[18] et des données administratives SCEE/EDAL pour 1999[19]. Dans la présente section, on mettra l'accent sur les souscripteurs et les non-souscripteurs qui sont des parents :

- L'enquête auprès des souscripteurs montre que la plupart de ces derniers sont des parents (87 p. 100); seulement 5 p. 100 sont des grands-parents et 6 p. 100 n'ont aucun lien de parenté avec leur bénéficiaire;
- L'enquête auprès des non-souscripteurs visait les parents et les grands-parents[20]. Les grands-parents sont surreprésentés parce que les proportions relatives de grands-parents et de parents dans la population des non-souscripteurs n'étaient pas connues au moment de l'enquête (de sorte qu'il a été impossible d'établir des quotas).

---

17 Les données du fichier regroupé (c'est-à-dire les données administratives de la SCEE jumelées aux données de 1999 sur les contribuables) ne nous ont pas permis de calculer les taux de fréquence annuels des REEE dans divers sous-groupes de la population (par exemple, selon diverses catégories de revenu), mais seulement la proportion des personnes ayant cotisé à un REEE n'importe quand entre 1998 et 2001.

18 Il faut préciser qu'au moment de faire l'analyse à plusieurs variables des données de l'EAPE, un vaste éventail de facteurs a été intégré au modèle utilisé pour expliquer la décision des parents d'épargner dans un REEE. Le modèle intégrait non seulement des caractéristiques socio-démographiques comme la scolarité des parents et le revenu du ménage, mais également des caractéristiques de l'enfant (âge, sexe et performance à l'école), les attentes et les attitudes des parents en ce qui concerne l'éducation de l'enfant et les connaissances et les attitudes des parents par rapport au financement des EPS.

19 Il faut préciser que même si la base de données SCEE/EDAL comportait certaines caractéristiques des ménages et une information exhaustive sur le revenu au cours des cinq dernières années, il ne s'y trouvait pas certaines données essentielles comme le niveau de scolarité des parents ainsi que leurs attentes et attitudes à l'égard de l'éducation de leur enfant.

20 Il avait été déterminé qu'il serait difficile de trouver des non-souscripteurs qui seraient l'équivalent des souscripteurs qui ne sont pas apparentés par le sang à leurs bénéficiaires (par exemple, des tantes, des oncles, des parrains et marraines).

L'analyse des données des enquêtes auprès des souscripteurs et des non-souscripteurs présentée ici se limite aux parents[21], ce qui permet de maximiser la comparabilité des résultats des deux enquêtes.

Objectifs perçus du programme

Les répondants étaient généralement d'avis que la SCEE vise l'ensemble des Canadiens et Canadiennes.

L'analyse des réponses montre que cinq représentants du programme (sur six) et que huit experts dans le domaine des finances ou experts en matière de recherche du secteur privé (sur douze) estiment que la SCEE s'adresse à l'ensemble des Canadiens et Canadiennes, ce qui correspond à ce qu'on trouve dans la documentation au sujet des cibles du programme. Cinq des vingt répondants pensaient que le programme était destiné aux personnes à faible et à moyen revenu (il s'agissait d'un représentant du programme, de deux autres représentants gouvernementaux et de deux experts dans le domaine des finances).

Un peu plus de la moitié des personnes-ressources (11 sur 20) pensent que le programme profite à la population cible dans une large mesure (il s'agit des personnes-ressources qui ont répondu 6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout et 7 = dans une large mesure).

Âge des parents et composition de la famille

Les parents qui souscrivent à un REEE sont plus susceptibles d'avoir 35 ans ou plus, de faire partie de familles biparentales et d'avoir deux enfants.

Une comparaison des souscripteurs et des non-souscripteurs montre que les premiers sont légèrement plus âgés (37 p. 100 ont 45 ans ou plus, par rapport à 24 p. 100), comme on le voit au tableau 5.1. Les parents qui cotisent à un REEE sont plus susceptibles d'être mariés ou des conjoints de fait (90 p. 100) par rapport à leurs homologues qui n'épargnent pas au moyen d'un REEE (74 p. 100). Les parents qui cotisent sont plus susceptibles d'avoir deux enfants, et les non-souscripteurs, plus susceptibles d'en avoir un seul.

Ces résultats sont généralement confirmés par les données du fichier regroupé SCEE/EDAL. Les taux de participation aux REEE (la proportion de tous les contribuables de 1999 qui avaient cotisé à un REEE entre 1998 et 2001) sont plus élevés chez les parents qui sont mariés/vivent en droit commun que chez les parents seuls, et dans les familles qui ont deux enfants par rapport à celles qui en ont un seul ou qui en ont trois ou plus (tableau 5.1). En outre, le taux de participation atteint un sommet dans le groupe d'âge des 25 à 44 ans. Les données non présentees montrent que le taux de participation tombe à 7,1 p. 100 dans le groupe des 54 à 64 ans.

---

[21] L'exclusion des personnes qui ne sont pas des parents a eu pour effet de diminuer l'âge moyen des non-souscripteurs d'environ cinq ans et de réduire la taille des échantillons des souscripteurs et des non-souscripteurs de 13 p. 100 (n = 1 755) et de 25 p. 100 (n = 755), respectivement; toutefois, elle n'a pas eu beaucoup d'incidence sur les répartitions globales d'autres caractéristiques socio-démographiques comme le revenu, la scolarité, la région et l'appartenance à un groupe d'équité.

Ces résultats sont également confirmés par l'analyse à plusieurs variables fondée sur les données de l'EAPE. Après avoir tenu compte de l'influence d'autres facteurs, l'analyse de l'EAPE montre que les parents qui appartiennent à une famille biparentale, qui ont deux enfants et qui ont plus de 35 ans sont plus susceptibles d'épargner dans un REEE. Par ailleurs, les chefs de familles plus nombreuses, particulièrement celles qui comptent plus de trois enfants, sont moins susceptibles de cotiser à un REEE.

Tableau 5.1
Profil des souscripteurs et des non-souscripteurs et taux de participation aux REEE, pourcentage selon l'âge et les caractéristiques de la famille, parents seulement

Caractéristiques de la famille	Souscripteurs 2002	Non-souscripteurs 2002	Taux de participation 1998-2001*
Dans l'ensemble	**100**	**100**	**8,8**
1. Âge des parents **			
Moins de 25 ans	0	3	0,8
25-44 ans	60	73	11,5
45-64 ans	37	24	10,6
65 ans et plus	1	0	3,0
Âge moyen (en années)	*42,4*	*39,4*	
2. Composition du ménage			
Couples mariés/de droit commun	90	74	12,5
Célibataires	9	25	3,2
3. Pourcentage selon le nombre d'enfants ***			
Un enfant	20	43	7,8
Deux enfants	54	38	10,2
Trois enfants ou plus	25	17	8,4
Nombre moyen d'enfants	*2,1*	*1,9*	

* Proportion des contribuables de 1999 qui ont cotisé à un REEE entre 1998 et 2001. À noter que les parents seuls et les petits salariés sont surreprésentés dans les données sur les contribuables.

** Âge moyen si les données de deux parents sont regroupées dans le fichier SCEE/EDAL.

*** Dans le cadre de l'enquête auprès des souscripteurs, on a demandé aux parents combien ils avaient d'enfants de plus de 18 ans. La répartition présentée ici exclut ces enfants (9 p. 100) pour que les données soient conformes à celles de l'enquête auprès des non-souscripteurs, dans le cadre de laquelle il n'y avait pas de questions sur les enfants dans ce groupe d'âge.

Sources : Enquête de 2002 auprès des souscripteurs, parents seulement (n = 1 730); enquête de 2002 auprès des non-souscripteurs, parents seulement (n = 755); et données regroupées SCEE/EDAL pour 1999, parents contribuables seulement (n = 1 036 590).

Caractéristiques des enfants

Les enfants dont les parents sont plus susceptibles de cotiser à un REEE en leur nom sont plus jeunes, obtiennent de bons résultats à l'école et comptent fréquenter l'université.

Les résultats de l'analyse des données de l'EAPE montrent que les caractéristiques de l'enfant influent sur les cotisations aux REEE[22]. Selon ces données, le pourcentage d'enfants dont les parents cotisent à un REEE en leur nom diminue avec l'âge (passant de 19 p. 100 chez les enfants de moins de 5 ans à 10 p. 100 chez les enfants de 15 ans et plus).

[22] L'enquête auprès des souscripteurs comportait des questions portant uniquement sur l'âge des bénéficiaires des REEE, et non pas sur l'âge de tous les enfants de la famille, tandis que l'enquête auprès des non-souscripteurs comportait des questions au sujet de l'âge de tous les enfants. C'est pourquoi on ne compare pas l'âge des enfants selon que leurs parents sont des souscripteurs ou des non-souscripteurs. L'âge des bénéficiaires sera examiné dans la prochaine section.

Une analyse à plusieurs variables confirme ce résultat. Une fois prise en compte l'influence d'autres variables, la probabilité que les parents d'un enfant cotisent à un REEE en son nom diminue avec l'âge de l'enfant. L'analyse à plusieurs variables montre également le rôle important que jouent d'autres caractéristiques liées à l'enfant, notamment les aspirations de ses parents au sujet de ses EPS futures et sa performance à l'école. Plus précisément, plus les attentes des parents sont élevées en matière d'éducation et meilleure est la performance de l'enfant à l'école, plus grandes sont les chances que ses parents cotisent à un REEE.

Principaux facteurs ayant une incidence sur le taux de participation à la SCEE

Les principaux facteurs qui influent sur la participation à la SCEE comprennent la scolarité des parents, leur âge et leurs aspirations par rapport au niveau d'études de leurs enfants, le rendement des enfants à l'école ainsi que la province de résidence. Les cotisations aux REEE augmentent en fonction du revenu et sont sensiblement plus faibles que la part de la population chez les parents dont le revenu du ménage est faible et plus élevées chez ceux dont le revenu du ménage est élevé.

Une analyse à plusieurs variables a permis de relever certaines caractéristiques des souscripteurs qui ont exercé une influence sur le taux prévu de participation à la SCEE, une fois prise en compte l'incidence d'autres facteurs. Parmi les prédicteurs les plus importants lorsqu'il s'agit de déterminer si les parents cotiseront ou non à un REEE au nom de l'enfant, on retrouve la performance scolaire de l'enfant et les attentes des parents qui comptent que l'enfant fréquentera l'université. D'autres facteurs prédictifs comprennent la scolarité des parents, leur âge (plus de 35 ans) et le fait de *ne pas* vivre au Québec. Le taux de participation plus faible au Québec est probablement attribuable à l'existence du réseau des collèges publics de la province (les cégeps) et aux frais de scolarité relativement peu élevés pour les résidents du Québec qui fréquentent l'université. L'effet du revenu, même s'il était significatif, était moindre que l'effet de ces autres facteurs.

Comme on le voit au tableau 5.2, la part des ménages cotisant à un REEE entre 1998 et 2001 a été très faible chez les ménages dont le revenu avant impôt était de 20 000 $ ou moins (8,6 p. 100) par rapport à leur part de tous les ménages (33,6 p. 100). Chez les ménages dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 39 999 $, la part des cotisations aux REEE est légèrement plus importante que leur part de l'ensemble des ménages, tandis que la part des ménages dont le revenu se situe entre 40 000 $ et 79 999 $ est légèrement plus élevée que leur part de l'ensemble des ménages. Quant aux ménages dont le revenu est supérieur à 80 000 $, la part de ceux qui cotisent à un REEE est beaucoup plus élevée (36,2 p. 100) que leur part de l'ensemble des ménages (16,5 p. 100).

Cet examen montre l'importance de faire, dans le cadre d'une évaluation sommative, une analyse segmentée des facteurs qui influent sur la participation en fonction de diverses caractéristiques des souscripteurs (par exemple, la scolarité, l'âge, le revenu). Il se peut qu'une analyse de ce genre fasse ressortir des facteurs importants permettant de prédire la participation aux REEE dans différents groupes de souscripteurs.

Tableau 5.2
Répartition en pourcentage de l'ensemble des ménages qui ont des enfants de moins de 19 ans, selon le revenu avant impôt (y compris les transferts)

Catégorie de revenu ($)	Pourcentage des ménages selon la catégorie de revenu*	Pourcentage des souscripteurs à un REEE selon la catégorie de revenu**
Moins de 20 000 $	33,6	8,6
20 000 $ – 39 999 $	20,4	16,5
40 000 $ – 59 999 $	16,8	19,8
60 000 $ – 79 999 $	12,7	18,9
80 000 $ ou plus	16,5	36,2

* Répartition en pourcentage de l'ensemble des ménages canadiens qui ont des enfants de moins de 19 ans, selon le revenu avant impôt (y compris les transferts). À remarquer que les parents seuls et les petits salariés sont surreprésentés dans les données sur les contribuables.

** Qui ont cotisé à un REEE à un moment quelconque entre 1998 et 2001.

Source : Données regroupées SCEE/EDAL, Statistique Canada.

Scolarité des parents

Le niveau de scolarité des souscripteurs a tendance à être beaucoup plus élevé que celui des non-souscripteurs.

Les données de l'enquête montrent que 81 p. 100 des parents qui ont épargné au moyen des REEE ont fait certaines études postsecondaires, et que près de la moitié d'entre eux (47 p. 100) ont un grade universitaire. Par comparaison, 64 p. 100 des parents qui ne souscrivent pas ont fait des études postsecondaires, et 25 p. 100 d'entre eux ont un grade universitaire (tableau 5.3).

Là encore, les données de l'EAPE (tant les données descriptives que les résultats de l'analyse à plusieurs variables) confirment ces chiffres. Les parents qui sont allés à l'université étaient beaucoup plus susceptibles d'épargner au moyen des REEE que les parents qui ont recours à d'autres instruments d'épargne en prévision des EPS de leur enfant et que les parents qui n'épargnent pas du tout à cette fin.

Selon l'analyse à plusieurs variables, le niveau de scolarité des parents joue un rôle plus important que leur revenu dans la décision de souscrire à un REEE, sauf dans la catégorie du revenu le plus faible. En d'autres termes, même à l'intérieur de différents groupes de revenu (sauf dans la catégorie du revenu le plus faible), plus le niveau de scolarité des parents est élevé, plus grandes sont les chances qu'ils souscrivent à un REEE au nom de leurs enfants.

Répartition géographique

Le taux de participation aux REEE est plus élevé chez les parents qui vivent en Ontario et en Colombie-Britannique et moins élevé chez les parents qui vivent au Québec.

Les données de l'enquête font également ressortir des différences régionales entre les souscripteurs et les non-souscripteurs (comme on le voit au tableau 5.3). Les résidents de l'Ontario représentent une proportion beaucoup plus élevée des souscripteurs par rapport aux

non-souscripteurs (42 p. 100 et 31 p. 100, respectivement), tandis que les parents du Québec représentent une proportion beaucoup plus faible des souscripteurs par rapport aux non-souscripteurs (16 p. 100 et 26 p. 100, respectivement).

L'analyse des données de l'EAPE et des données SCEE/EDAL montrent les mêmes tendances. Comme on le voit au tableau 5.3, la participation aux REEE est moins élevée au Québec (6,6 p. 100) et plus élevée en Ontario (10,1 p. 100) et en Colombie-Britannique (10,2 p. 100). L'influence du fait de résider au Québec sur les cotisations aux REEE est confirmée par une analyse à plusieurs variables.

Le taux de participation plus faible au Québec s'explique vraisemblablement par l'existence du réseau des collèges publics de cette province et par les frais de scolarité universitaire relativement peu élevés.

Les parents qui vivent en milieu urbain sont plus susceptibles de cotiser à un REEE que ceux qui vivent en milieu rural.

D'autres analyses des données fiscales révèlent que les résidents des milieux urbains sont plus susceptibles de cotiser à un REEE que les résidents des régions rurales (9,8 p. 100 et 7 p. 100, respectivement). Dans l'analyse à plusieurs variables, l'incidence du facteur urbain se maintient si l'on tient compte de l'influence des caractéristiques du revenu, mais il disparaît lorsque la scolarité des parents et leurs attitudes envers les EPS futures de leur enfant sont prises en considération.

Tableau 5.3
Profil des souscripteurs et des non-souscripteurs et taux de participation aux REEE, pourcentage selon les caractéristiques socio-démographiques, parents seulement

Caractéristiques socio-démographiques	Souscripteurs 2002	Non-souscripteurs 2002	Taux de participation 1998-2001*
Dans l'ensemble	**100**	**100**	**8,8**
1. Revenu approximatif du ménage provenant de toutes sources ($)			
Moins de 20 000 $	3	15	2,3
20 000 $ - 39 999 $	13	18	7,2
40 000 $ - 59 999 $	19	17	10,4
60 000 $ - 79 999 $	19	12	13,1
80 000 $ - 99 999 $	15	7	13,2
100 000 $ et plus	23	11	22,2
*Ont refusé de répondre/n'ont pas répondu***	*9*	*20*	
2. Niveau de scolarité			
Études secondaires partielles	3	12	–
Diplôme d'études secondaires	16	23	–
Cours collégial, certificat d'une école de métiers	27	32	–
Études universitaires partielles	7	7	–
Grade universitaire, grade supérieur, diplôme professionnel	47	25	–

Tableau 5.3
Profil des souscripteurs et des non-souscripteurs et taux de participation aux REEE, pourcentage selon les caractéristiques socio-démographiques, parents seulement

3. Région			
Atlantique	9	9	8,1
Ontario	42	31	10,1
Prairies	17	20	8,4
Québec	16	26	6,6
Colombie-Britannique	15	14	10,2
4. Appartenance à un groupe d'équité			
Minorité visible	11	6	–
Autochtones	1	3	–
Personnes handicapées	2	1	10,0
Néo-Canadiens/immigrants	4	4	16,1

* Proportion des contribuables de 1999 qui ont cotisé à un REEE à un moment quelconque entre 1998 et 2001. À noter que les parents seuls et les petits salariés sont surreprésentés dans les données sur les contribuables.

– Il n'y a pas de données sur la scolarité ou l'appartenance à un groupe d'équité dans le fichier regroupé SCEE/EDAL.

** La distribution du revenu présente une courbe semblable lorsque les non-réponses sont exclues de l'analyse.

Sources : Enquête de 2002 auprès des souscripteurs, parents seulement (n = 1 730); enquête de 2002 auprès des non-souscripteurs, parents seulement (n = 755); et données regroupées SCEE/EDAL pour 1999, parents contribuables seulement (n = 1 036 590).

Appartenance à un groupe d'équité

Parmi les souscripteurs, 11 p. 100 considèrent qu'ils appartiennent à un groupe d'équité, par rapport à 6 p. 100 chez les non-souscripteurs.

Les données de l'enquête montrent que la proportion des répondants qui considèrent appartenir à une minorité visible est légèrement plus élevée chez les souscripteurs (11 p. 100) que chez les non-souscripteurs (6 p. 100), comme on le voit au tableau 5.3. L'écart est faible entre les deux groupes par rapport à l'appartenance à la population autochtone. Les données SCEE/EDAL indiquent que la participation aux REEE est considérablement plus élevée chez les immigrants (16,1 p. 100) et légèrement plus élevée chez les personnes handicapées (10,1 p. 100) par rapport à l'ensemble des Canadiens.

Genre de revenu/investissement

La participation aux REEE est plus élevée chez les parents qui ont un revenu de placement et/ou un revenu locatif et chez ceux qui font des dons à des œuvres de charité.

Une autre analyse reposant sur les données SCEE/EDAL montre que le taux de participation aux REEE est plus élevé chez les personnes qui ont un revenu de placement de différentes sources que chez les personnes qui n'ont pas de revenu de ce genre. On peut en déduire que les cotisants à des REEE investissent généralement dans le marché. Le taux de participation est beaucoup plus élevé chez ceux qui ont un revenu d'intérêts, un revenu locatif ou un revenu de dividendes que chez l'ensemble des contribuables. Il est également plus élevé chez les personnes qui cotisent à un REER, de même que chez celles qui font des dons de charité. Même si les Canadiens et les Canadiennes qui touchent une pension gouvernementale

(RPC/RRQ) sont beaucoup moins susceptibles de cotiser à un REEE, ceux et celles qui touchent une pension de retraite de leur employeur (pension du secteur privé ou du secteur public) sont légèrement plus susceptibles de cotiser.

Une analyse à plusieurs variables de la fréquence des REEE à partir des données SCEE/EDAL a confirmé que le fait d'avoir un revenu de placement ou un revenu locatif et de faire des dons à une œuvre de charité joue un rôle important dans la décision de cotiser à un REEE. Le revenu global du ménage n'est plus une variable explicative aussi importante lorsqu'on tient compte de l'effet de toutes les autres variables explicatives comprises dans le modèle, notamment le genre de famille (biparentale ou monoparentale), le fait de vivre à l'extérieur du Québec et, dans une moindre mesure, l'âge des parents.

5.2 Caractéristiques des régimes et des bénéficiaires

Diverses caractéristiques de base des régimes et des bénéficiaires sont présentées dans cette section, d'après les réponses à l'enquête auprès des souscripteurs et les données administratives relatives à la SCEE. Les données concernent l'ensemble des souscripteurs (les parents et ceux qui ne le sont pas).

Les personnes qui souscrivaient à un REEE y cotisaient depuis six ans en moyenne. Presque toutes avaient un ou deux régimes et faisaient affaire avec un seul promoteur ou fiduciaire (institution financière). La plupart avaient un bénéficiaire ou deux. Ce sont les cotisations moyennes aux régimes collectifs qui étaient les plus faibles parmi les trois genres de régime, ce qui reflète le revenu inférieur des personnes qui détiennent ces genres de régime.

Durée : En moyenne, les souscripteurs épargnaient au moyen d'un REEE depuis six ans. Près de la moitié (47 p. 100) épargnaient depuis trois à cinq ans, et près de deux tiers depuis cinq ans ou moins; 15 p. 100 épargnaient depuis plus de dix ans. Les parents épargnaient depuis plus longtemps que ceux qui n'étaient pas les parents des bénéficiaires. La proportion des souscripteurs qui épargnaient depuis relativement peu de temps diminuait en fonction du nombre d'enfants ainsi que de l'âge des parents et des enfants. La proportion des souscripteurs qui épargnaient depuis plus longtemps était plus élevée chez les personnes qui ont fait des études universitaires et dont le revenu est plus élevé, chez les souscripteurs qui ont recours à d'autres instruments d'épargne pour les EPS, et chez les détenteurs de régimes familiaux.

Nombre de régimes : Les deux tiers des souscripteurs avaient un seul régime, et le quart (24 p. 100) en avaient deux. Les autres, soit 10 p. 100, avaient trois régimes ou plus. En moyenne, chaque souscripteur avait 1,6 régime.

Genre de régime : Comme on le voit au tableau 5.4, près de la moitié des régimes (45 p. 100) sont des régimes familiaux individuels. Le cinquième (19 p. 100) est constitué de régimes individuels non familiaux. L'enquête auprès des souscripteurs a également donné les résultats suivants :

- *Les régimes individuels non familiaux* se retrouvent plus souvent chez les résidents du Québec et dans les ménages dont les enfants sont plus âgés;

- *Les régimes collectifs* se retrouvent plus souvent au Québec et dans les provinces de l'Atlantique et parmi les souscripteurs dont le niveau de scolarité et le revenu sont plus faibles;

- *Les régimes individuels familiaux* sont plus fréquents chez les résidents des Prairies et de l'Ontario, chez les souscripteurs qui ont un grade universitaire et chez les personnes dont le revenu total du ménage est de 120 000 $ ou plus.

Genre de promoteur/fiduciaire (institution financière) : Le tableau 5.4 montre qu'il y a trois principaux genres d'institutions financières parmi les promoteurs/fiduciaires de REEE, à savoir les banques (33 p. 100), les fondations de bourses d'études (30 p. 100) et les sociétés de gestion de placements (21 p. 100). Selon d'autres données, les banques et les sociétés de gestion de fonds sont privilégiées par les détenteurs de régimes individuels familiaux ou non familiaux. Il n'est pas surprenant de constater que les fondations de bourses d'études (également connues sous le nom de fonds de bourses d'études) sont grandement favorisées par les promoteurs/fiduciaires de régimes collectifs.

Nombre de promoteurs/fiduciaires : 91 p. 100 des souscripteurs faisaient affaire avec un seul promoteur/fiduciaire (selon les données administratives).

Nombre de bénéficiaires : 89 p. 100 des souscripteurs avaient un ou deux bénéficiaires (en d'autres termes, 53 p. 100 des souscripteurs avaient un bénéficiaires et 36 p. 100 en avaient deux).

- Il est intéressant de constater que les parents ne souscrivent pas toujours à un REEE pour chacun de leurs enfants. En effet, 41 p. 100 des parents ayant deux enfants ont un seul bénéficiaire (la moyenne est de 1,43 bénéficiaire) et seulement 32 p. 100 des parents qui ont trois enfants ou plus ont trois bénéficiaires ou plus (la moyenne est de 1,85 bénéficiaire).

- Les enfants pour qui il n'y a pas de REEE dans les familles qui ont des régimes pour d'autres enfants seraient vraisemblablement ceux qui viennent de naître ou ceux qui font déjà des études postsecondaires, de même que ceux qui n'obtiennent pas de bons résultats à l'école et/ou ceux dont les parents ne s'attendent pas à ce qu'ils fassent d'EPS.

Tableau 5.4
Type de REEE et de promoteur/fiduciaire : répartition en pourcentage selon le genre de régime et le type de promoteur/fiduciaire

Type de REEE et de promoteur/fiduciaire	Pourcentage
1. Type de REEE (selon les régimes*, n = 596 109)	
Régime individuel non familial	19
Régime collectif non familial	36
Régime individuel familial	45
2. Type de promoteur/fiduciaire (institution financière) (selon les souscripteurs, n = 1 998)	
Banque	33
Fondation/fonds de bourses d'études	30
Société de gestion de fonds/de placements	21
Coopérative d'épargne et de crédit	4
Société de fiducie	4
Maison de courtage	4
Compagnie d'assurance	1
Autre	1
Non-réponse	1

* La somme des pourcentages est supérieure à 100 p. 100 parce que certains souscripteurs ont des bénéficiaires dans plus d'une catégorie d'âge.

Sources : Enquête auprès des souscripteurs et données administratives relatives à la SCEE.

Âge des bénéficiaires : Selon les données de l'enquête, la proportion des souscripteurs (parents et grands-parents) pour les enfants appartenant à différents groupes d'âge varie, pour s'établir comme suit : 8 p. 100 de souscripteurs pour les enfants de 2 ans ou moins; 17 p. 100 pour les enfants de 3 et 4 ans et 18 p. 100 pour les enfants de 5 et 6 ans; de 19 à 21 p. 100 pour les enfants de 7 à 9 ans, de 10 à 12 ans et de 13 à 15 ans; 14 p. 100 pour les enfants de 16 et 17 ans; et 9 p. 100 pour les enfants de 18 ans ou plus.

- Les données de l'EAPE corroborent la baisse du nombre de REEE dans le groupe des 15 ans et plus. Elles montrent également que la proportion d'enfants pour lesquels un REEE a été ouvert augmente légèrement entre un an et deux ans. On peut en déduire que les parents attendent un certain temps après la naissance, peut-être pour demander un NAS pour l'enfant, car le NAS est une exigence pour souscrire à un REEE au nom de l'enfant.

- Les données administratives montrent que l'âge moyen des bénéficiaires est de 10,3 ans et qu'il varie légèrement d'un régime à l'autre, les bénéficiaires des régimes individuels non familiaux étant les plus vieux (10,7 ans) et ceux des régimes collectifs, les plus jeunes (9,5 ans).

5.3 Niveaux des subventions et des cotisations aux REEE

Selon certaines indications, la création de la SCEE a eu pour effet d'accroître les cotisations aux REEE.

Le tableau 5.5 présente des données sur les subventions accordées et les cotisations aux REEE au niveau des souscripteurs (c'est-à-dire dans tous les régimes détenus par un souscripteur), selon les données administratives relatives à la SCEE[23]. Les résultats visent la période allant de 1998 à 2001, les données de 2001 ne représentant qu'une partie de l'année. Comme on peut le voir, la moyenne des cotisations donnant droit à une subvention a augmenté considérablement entre la première année du programme (1998) et la deuxième année, au moment où le programme est devenu pleinement opérationnel (la moyenne est passée de 1 640 $ à 2 105 $). On peut en déduire que la mise en œuvre de la SCEE a eu une incidence sur le niveau des cotisations, même si la moyenne est retombée légèrement à 1 945 $ en 2000. La moyenne des subventions accordées au cours de la dernière année complète pour laquelle nous disposions de données sur la SCEE (2000) était de 389 $ par souscripteur. L'évolution des subventions versées au fil du temps correspond à celle des cotisations, puisque la subvention est égale à 20 p. 100 des cotisations.

On peut déduire de ce qui précède que la SCEE a pu se traduire par une augmentation de l'épargne en prévision des EPS. Cependant, étant donné la méthode d'évaluation retenue, il a été impossible de déterminer dans quelle mesure la hausse du niveau des cotisations est attribuable au programme.

---

[23] Données fondées uniquement sur les régimes dans lesquels des cotisations ont été versées. Ce calcul ne tient pas compte de l'effet du nombre de régimes qu'un souscripteur pourrait détenir (par exemple, le niveau des cotisations devrait augmenter en principe en fonction du nombre de régimes). Le fait que les souscripteurs peuvent détenir plusieurs régimes pour chaque bénéficiaire complique le calcul des cotisations par régime et rend difficile l'interprétation des résultats.

Tableau 5.5
Moyenne des cotisations aux REEE et des subventions de la SCEE* selon l'année et le genre de régime

Niveau des cotisations aux REEE et des subventions de la SCEE	Moyenne ($)
1. Moyenne du total des cotisations donnant droit à une subvention, selon l'année*	
1998	1 640
1999	2 105
2000	1 945
2001, jusqu'à juillet	1 190
2. Moyenne de la Subvention canadienne pour l'épargne-études, selon l'année	
1998	328
1999	421
2000	389
2001, jusqu'à juillet	238
3. Moyenne du total des cotisations à des REEE par souscripteur, selon le genre de régime, 2000	
Régime individuel non familial	2 140
Régime collectif non familial	1 037
Régime individuel familial	2 840
Souscripteurs détenant plusieurs régimes différents***	1 967

* Il s'agit de la moyenne *selon tous les régimes détenus par les souscripteurs* (et non pas par régime); les chiffres excluent les souscripteurs qui n'ont pas cotisé.

** Il s'agit des cotisations à des REEE à l'égard desquelles une subvention a été versée.

*** Souscripteurs ne pouvant être répartis selon le genre de régime parce qu'ils avaient plusieurs régimes différents.

n = 373 568 souscripteurs.

Source : Base de données administratives relatives à la SCEE.

En 2000, la moyenne des cotisations par souscripteur était de loin la plus faible chez ceux qui détenaient des régimes collectifs (1 037 $), ce qui s'explique par le fait que ce genre de régime est plus fréquent dans les groupes à faible revenu. Toutefois, le phénomène contraire peut être observé dans le cas des régimes individuels familiaux (2 840 $), auxquels sont les plus susceptibles de souscrire les groupes dont le revenu est plus élevé.

En moyenne, les souscripteurs de l'Ontario ont versé les plus grosses cotisations en 2000 (2 096 $), même si ce montant n'est que légèrement plus élevé que la cotisation moyenne des résidents des Prairies et de la Colombie-Britannique. Les cotisations des souscripteurs des provinces de l'Atlantique ont été les plus basses en moyenne (1 445 $), suivies de près par les cotisations des souscripteurs du Québec (1 576 $).

6. Conception et mise en œuvre

Cette section porte sur les enjeux qui concernent la promotion du programme et la sensibilisation des souscripteurs, les rôles et les responsabilités ainsi que la satisfaction à l'égard de la mise en œuvre du programme. Il sera également question des systèmes de données administratives, des contraintes qui s'exercent sur la mise en œuvre et d'autres méthodes adoptées pour la conception et la mise en œuvre de programmes semblables ailleurs dans le monde.

Il convient de préciser que l'agrégation/la présentation des résultats aux questions à échelle (les questions auxquelles les répondants ont été priés de répondre selon une échelle de 1 à 7) dépendent du genre d'échelle. En général, les réponses selon des échelles allant de faible à élevé (où, par exemple, 1 = pas du tout et 7 = dans une large mesure) sont agrégées ainsi : 1, 2 (pas du tout/très peu); 3, 4, 5 (dans une certaine mesure); et 6, 7 (dans une large mesure). Par ailleurs, les réponses selon des échelles allant du négatif au positif (où, par exemple, 1 = très insatisfait jusqu'à 7 = très satisfait, avec un point milieu distinct de 4 = ni insatisfait, ni satisfait) sont agrégées ainsi : 1, 2, 3 (insatisfait); 4 (pas d'opinion); et 5, 6, 7 (satisfait).

6.1 Promotion et sensibilisation au programme

Cette section porte sur les activités de promotion de la SCEE entreprises par DRHC et les promoteurs/fiduciaires et sur les perceptions à l'égard de leur efficacité.

Activités de promotion

Du matériel et des campagnes publicitaires visant la SCEE ont été systématiquement élaborés et mis en œuvre depuis le lancement du programme.

Si on consulte le site Web de DRHC/de la SCEE, on observe qu'il renferme beaucoup d'informations descriptives sur la subvention et les REEE, y compris du matériel promotionnel et descriptif de base, une foire aux questions, des liens vers des sites pertinents sur le financement et les EPS et des fiches documentaires. L'ADRC offre également de l'information au sujet des REEE et fournit, dans une moindre mesure, des renseignements sur la subvention. Un examen sur place des documents promotionnels a révélé que les Communications ministérielles de DRHC avaient mené de nombreuses activités de promotion visant la SCEE, notamment de la publicité à la télévision et à la radio et de la publicité imprimée (*TV Guide*, magazines, hebdomadaires, quotidiens, guides, brochures/feuillets et affiches)[24]. Bon nombre de ces activités ont été réalisées à la suite d'une série d'enquêtes et d'analyses rétrospectives de la publicité menées par le programme.

[24] Un examen sur place du matériel promotionnel de la SCEE et des rapports sur les campagnes publicitaires a montré que les principales méthodes de diffusion de l'information comprenaient la publicité à la télévision et dans les journaux. Comme le fait valoir l'un de ces rapports, la télévision est le meilleur moyen pour faire connaître le programme par le biais d'annonces de 60 secondes, mais les journaux et magazines représentent la meilleure façon de sensibiliser la population davantage et d'augmenter la participation (Palm Publicité Marketing Inc. et Allard Johnson Communications, février 2001).

Environ 60 p. 100 des promoteurs/fiduciaires sondés ont répondu qu'ils avaient entrepris des activités pour promouvoir la SCEE et les REEE au cours des 12 derniers mois.

Environ 60 p. 100 des promoteurs/fiduciaires sondés (23 sur 37) avaient entrepris des activités pour promouvoir la SCEE et les REEE au cours des 12 mois précédents. Parmi eux (n = 23), 61 p. 100 (n = 14) ont affirmé que le matériel et les activités de promotion font connaître le Programme de la SCEE du gouvernement du Canada dans une large mesure (réponses de 6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout et 7 = dans une large mesure). En outre, 30 p. 100 (n = 7) ont affirmé que la SCEE est reconnue dans une certaine mesure (réponses allant de 3 à 5 sur l'échelle).

Efficacité des activités de promotion

Peu de souscripteurs (4 p. 100) et de non-souscripteurs (11 p. 100) ont répondu qu'ils avaient appris l'existence de la SCEE par le biais du matériel gouvernemental, mais ces chiffres n'incluent peut-être pas certaines personnes qui avaient entendu parler du programme dans des annonces commanditées par le gouvernement.

Le tableau 6.1 montre les principales sources d'information au sujet du programme chez les souscripteurs et les non-souscripteurs[25]. Seulement 4 p. 100 des souscripteurs et 11 p. 100 des non-souscripteurs ont indiqué qu'ils avaient appris l'existence du programme par l'entremise du matériel gouvernemental.

Chez les souscripteurs, les principales sources de sensibilisation étaient le personnel des institutions financières (IF) (29 p. 100), la publicité dans les journaux (17 p. 100) et le bouche à oreille (16 p. 100). Le personnel des IF a été cité assez souvent parmi les détenteurs de régimes familiaux et les souscripteurs des provinces des Prairies. Chez les non-souscripteurs qui avaient entendu parler de la SCEE, la principale source d'information était le bouche à oreille (28 p. 100), la publicité à la télévision (16 p. 100), les journaux (14 p. 100) et le personnel des IF (14 p. 100).

Tableau 6.1
Principales sources d'information au sujet de la SCEE : répartition en pourcentage des souscripteurs et des non-souscripteurs

Source***	Souscripteurs*	Non-souscripteurs**
Personnel des institutions financières	29	14
Journaux	17	14
Bouche à oreille	16	28
Publicité à la télévision	11	16
Brochures des institutions financières	10	10
Agents/vendeurs	6	0
Matériel du gouvernement	4	11
Ne savent pas/n'ont pas répondu	7	7

* Question posée à ceux qui savaient qu'ils cotisaient à un REEE.

** Question posée à ceux qui étaient au courant de l'existence du programme.

*** Les répondants pouvaient donner des réponses multiples. Seules les sources indiquées par au moins 4 p. 100 des répondants sont présentées.

Sources : Enquêtes de 2002 auprès des souscripteurs et des non-souscripteurs.

[25] La question a été posée aux 85 p. 100 des souscripteurs qui savaient qu'une subvention leur était accordée et aux 48 p. 100 des non-souscripteurs qui étaient au courant du programme. Voir la section suivante.

On peut déduire du tableau 6.1 que les institutions financières se sont peut-être révélées plus efficaces que le gouvernement du Canada lorsqu'il s'agissait de faire la promotion du programme. Cependant, certains des souscripteurs et des non-souscripteurs ayant indiqué que les journaux ou la télévision étaient leur principale source d'information ont pu voir des publicités du gouvernement, sans savoir qu'elles étaient commanditées par celui-ci[26].

La plupart des représentants du gouvernement et des experts dans le domaine des finances, qui ont été interrogés à titre de personnes-ressources, sont d'avis qu'il faudrait des méthodes de promotion plus efficaces pour atteindre les clientèles cibles.

Environ la moitié des représentants du gouvernement et des experts dans le domaine des finances interrogés (8 sur 14)[27] affirment que les activités de promotion (celles de DRHC et celles des institutions financières) n'ont été efficaces que dans une certaine mesure lorsqu'il s'agissait d'accroître la participation. Par ailleurs, en réponse à une question ouverte portant sur les aspects du programme qui donnent de bons résultats, l'une des réponses les plus fréquentes (7 des personnes-ressources sur 14) avait trait aux communications et aux campagnes publicitaires (certains répondants pensaient toutefois qu'elles devraient être plus dynamiques pour rejoindre et convaincre les personnes à faible revenu).

Lorsqu'on leur a demandé des suggestions pour améliorer les activités de promotion, environ la moitié des répondants (6 sur 14) ont répondu qu'il fallait recourir davantage à des méthodes de rechange (par exemple, kiosques d'information dans les centres commerciaux, annonces dans les magasins de cartes de vœux/boutiques de cadeaux, napperons des cabarets dans les restaurants-minute), et quatre ont recommandé une meilleure coordination sur le terrain des activités de promotion de la SCEE parmi les bureaux régionaux de DRHC dans l'ensemble du pays.

Les non-souscripteurs interrogés étaient modérément satisfaits de l'information disponible au sujet du programme, tandis que les promoteurs et les fiduciaires étaient plus satisfaits.

Environ la moitié des non-souscripteurs qui avaient entendu parler de la SCEE (47 p. 100) étaient d'avis qu'il était facile de trouver de l'information au sujet du programme (réponses de 5 à 7 sur une échelle de 7 points (où 1 = pas du tout d'accord et 7 = tout à fait d'accord) et une proportion semblable (48 p. 100) estimaient que l'information explique clairement le programme. Dans le cas des répondants qui n'étaient pas d'accord (réponses de 1 à 3 sur l'échelle), les proportions étaient légèrement plus élevées pour ce qui est de la facilité de trouver l'information par rapport à la clarté des renseignements (25 p. 100 et 18 p. 100, respectivement). Les proportions de répondants ayant donné une réponse neutre (4 sur l'échelle) s'élevaient à 19 p. 100 et à 16 p. 100, respectivement. Quant aux proportions des personnes n'ayant pas répondu, elles s'élevaient respectivement à 10 p. 100 et à 8 p. 100.

---

[26] Il convient de remarquer que les institutions financières font également de la promotion dans les journaux et de la publicité à la télévision, de sorte que les chiffres concernant les institutions financières comme source d'information peuvent eux aussi être sous-estimés. Pour l'instant, il est impossible de préciser les proportions exactes.

[27] Cette question n'a pas été posée au troisième groupe des personnes-ressources, c'est-à-dire les chercheurs, parce que nous avons pensé que leur connaissance des activités de promotion serait limitée.

Les promoteurs/fiduciaires semblent légèrement plus satisfaits de l'information offerte. En effet, 62 p. 100 des personnes interrogées (n = 23) étaient satisfaites de l'information trouvée sur le site Web de DRHC au sujet de la SCEE (réponses de 5 à 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = très insatisfait et 7 = très satisfait). Environ le cinquième (22 p. 100) n'avaient pas d'opinion sur la question (réponse de 4 sur l'échelle) et 16 p. 100 étaient insatisfaits (réponses de 1 à 3 sur l'échelle).

Sensibilisation au programme

La sensibilisation à l'égard de la SCEE a été mesurée de quatre façons : 1) sensibilisation à la subvention/au programme; 2) mesure dans laquelle les répondants croient certaines idées fausses au sujet des REEE et du programme; 3) sensibilisation à certains aspects particuliers du programme; et 4) sensibilisation à l'égard de l'organisme qui fournit les subventions.

Parmi les répondants qui cotisaient à un REEE, 85 p. 100 savaient qu'ils recevaient une subvention, mais seulement la moitié (48 p. 100) des non-souscripteurs avait entendu parler de la SCEE.

Parmi les cotisants, 85 p. 100 savaient qu'ils recevaient une subvention s'ajoutant à leurs cotisations[28]. Seulement la moitié des non-souscripteurs (48 p. 100) avait entendu parler de la SCEE.

Chez les souscripteurs comme chez les non-souscripteurs, il y avait une corrélation entre le manque de sensibilisation et des niveaux inférieurs de revenu et de scolarité, de même que le fait de résider au Québec. De plus, la sensibilisation au programme augmentait parallèlement au niveau de revenu. Dans le cas des souscripteurs, la sensibilisation avait tendance à être moindre chez les détenteurs de régimes collectifs par rapport aux détenteurs d'autres genres de régime.

La majorité des souscripteurs et des non-souscripteurs ne croient pas les idées fausses courantes au sujet des REEE et de la SCEE.

On a présenté aux répondants une série de fausses idées courantes au sujet de la SCEE et on leur a demandé s'ils pensaient que les énoncés étaient vrais ou faux. En règle générale, les souscripteurs étaient plus susceptibles que les non-souscripteurs de repérer les énoncés qui étaient faux :

1. ***« Les cotisants ne peuvent pas récupérer leurs cotisations à un REEE si leurs enfants ne font pas d'études postsecondaires »*** : 81 p. 100 des souscripteurs ne croyaient pas cet énoncé, qui est faux. Par ailleurs, 70 p. 100 des non-souscripteurs qui avaient entendu parler du programme ne le croyaient pas non plus.

---

[28] On ne sait pas dans quelle mesure les promoteurs/fiduciaires informent les souscripteurs du versement de la subvention.

2. ***« Il faut déposer au moins 2 000 $ dans un REEE au cours de l'année pour être admissible à une subvention de la SCEE »*** : 69 p. 100 des souscripteurs ne croyaient pas cet énoncé, qui est faux. Un peu plus de la moitié des non-souscripteurs (55 p. 100) ne croyaient pas l'énoncé.

3. ***« Les cotisations à un REEE sont déductibles d'impôt (comme les cotisations à un REER) »*** : 73 p. 100 des souscripteurs ne croyaient pas cet énoncé, qui est faux. La question n'a pas été posée aux non-souscripteurs.

Parmi les répondants, 50 p. 100 des souscripteurs et 45 p. 100 des non-souscripteurs ont indiqué à raison que les trois énoncés étaient faux. Environ le quart des répondants dans les deux groupes croyaient au moins deux idées fausses. Ils étaient surreprésentés dans les groupes dont le revenu et la scolarité étaient inférieurs, et parmi les résidents du Québec.

La subvention est l'aspect du programme que la plupart des souscripteurs connaissent.

Lorsqu'on a demandé aux souscripteurs quels aspects du programme ils connaissaient, la réponse spontanée prédominante (donnée par 43 p. 100) était la subvention de 20 p. 100. Un peu plus du quart (27 p. 100) ont mentionné les limites de la subvention.

Les non-souscripteurs qui étaient au courant de la SCEE et qui avaient lu de l'information à son sujet étaient les plus susceptibles de mentionner la subvention maximale de 400 $ et le taux de 20 p. 100 de la subvention. Un peu moins de la moitié des non-souscripteurs (46 p. 100) ne pouvaient mentionner aucun aspect particulier de la SCEE (le manque de sensibilisation était plus élevé parmi ceux qui n'épargnaient pas pour les études de leurs enfants ou de leurs petits-enfants au moment du sondage).

Les souscripteurs et les non-souscripteurs sont peu nombreux à savoir que le gouvernement fédéral administre la subvention.

On a posé aux souscripteurs une question ouverte leur demandant d'où venait la subvention selon eux. Trois sur cinq (58 p. 100) ont indiqué (spontanément) qu'elle venait du gouvernement fédéral ou de DRHC. La sensibilisation au rôle du gouvernement fédéral avait tendance à être plus faible chez les répondants dont les niveaux de revenu et de scolarité étaient inférieurs. Un peu plus de la moitié des non-souscripteurs (53 p. 100) ont répondu que la subvention était versée par le gouvernement fédéral[29]; plus du quart (27 p. 100) ne le savaient pas. Les répondants les plus susceptibles de connaître le rôle du gouvernement fédéral étaient les hommes et ceux et celles qui avaient fait des études universitaires.

Les promoteurs/fiduciaires estiment que le personnel des services de première ligne est passablement au courant des règles et des procédures de la SCEE.

On a également interrogé les promoteurs et les fiduciaires au sujet des connaissances relatives à certains éléments du programme. Ils ont répondu (n = 27) que leur personnel de première

[29] Il faut préciser toutefois que les réponses à cette question ont pu être influencées par le fait qu'au début de l'entrevue, on a expliqué aux répondants que l'enquête était menée pour le compte de DRHC.

ligne était assez bien informé (73 p. 100, soit n = 27, des réponses allant de 3 à 5 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout informé et 7 = très bien informé) ou très au courant (27 p. 100, soit n = 10, ont répondu 6 ou 7). On a posé aux promoteurs/fiduciaires une question ouverte concernant les caractéristiques et les règles du programme qu'ils connaissaient moins. Parmi ceux qui ont répondu à la question (n = 24), la principale réponse avait trait aux procédures techniques (53 p. 100, n = 13).

6.2 Rôles et responsabilités

Comme on l'a vu à la section 2, les REEE sont gérés par l'ADRC, DRHC verse les subventions en vertu de la SCEE et les promoteurs et fiduciaires, quant à eux, sont principalement chargés d'aider les souscripteurs à présenter les demandes de subvention et à administrer les régimes. On verra dans cette section si ces rôles et responsabilités sont bien compris et si les intervenants s'en acquittent efficacement.

Les opinions étaient partagées lorsqu'il s'agissait d'établir dans quelle mesure les rôles et les responsabilités sont bien compris.

Les représentants du programme et les experts dans le domaine des finances qui ont été interrogés[30] étaient plus susceptibles d'affirmer que DRHC et les promoteurs s'acquittent de leurs rôles et responsabilités selon la conception initiale du programme (les moyennes s'établissant à 5,9 et 5,7, respectivement, sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout et 7 = dans une large mesure), par rapport aux fiduciaires et à l'ADRC (moyennes de 5,2 et de 4,9, respectivement).

Parallèlement, les vues étaient partagées sur la question de savoir dans quelle mesure les rôles et responsabilités sont bien compris. D'une part, la moitié (n = 7) des représentants gouvernementaux et des experts financiers ont dit que les rôles et les responsabilités des partenaires en ce qui concerne la mise en œuvre de la SCEE étaient clairement énoncés et compris. En outre, selon eux, il n'y a pas de chevauchement entre les tâches ou les mandats de DRHC et de l'ADRC. D'autre part, neuf représentants gouvernementaux et experts financiers sur 14 étaient d'avis que les rôles et responsabilités des partenaires avaient besoin d'être clarifiés; qu'aux yeux du public, DRHC et l'ADRC sont une seule et même unité, ce qui est une source de confusion; et/ou qu'il fallait établir de meilleures communications entre les ministères.

Les opinions des promoteurs/fiduciaires étaient partagées au sujet de l'information et de la formation offertes par DRHC sur les rôles et responsabilités.

Parmi les promoteurs/fiduciaires sondés, 43 p. 100 (n = 16) ont répondu qu'ils étaient satisfaits (de 5 à 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = très insatisfait et 7 = très satisfait) de la clarté de l'information sur les rôles et responsabilités dans le cadre du Programme de la SCEE, et 30 p. 100 (n = 11) se sont dits insatisfaits (de 1 à 3 sur l'échelle). De la même façon,

[30] Cette question n'a pas été posée aux chercheurs, parce qu'on a tenu pour acquis qu'ils n'auraient pas une grande connaissance du sujet.

56 p. 100 (n = 15; 41 p. 100 de l'ensemble) des promoteurs/fiduciaires qui ont reçu de la formation de DRHC au sujet des rôles et responsabilités en étaient satisfaits, et 26 p. 100 (n = 7; 19 p. 100 de l'ensemble) étaient insatisfaits. Quoi qu'il en soit, en dépit de ces cotes modestes au sujet de la clarté de l'information et de la formation, 80 p. 100 des promoteurs/fiduciaires (n = 30) se sont dits confiants dans leur connaissance des règles du programme (6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout confiant et 7 = très confiant), les autres (n = 7) ayant affirmé qu'ils étaient assez confiants.

6.3 Satisfaction à l'égard de la mise en œuvre du programme

Cette section présente les résultats des sondages auprès des souscripteurs et des promoteurs/fiduciaires. Les points examinés étaient les suivants : la satisfaction des souscripteurs à l'égard de la prestation du service par DRHC et les promoteurs/fiduciaires, ainsi que la satisfaction des promoteurs et des fiduciaires par rapport à la façon dont DRHC dispense le service. La satisfaction est mesurée en fonction de la proportion des répondants ayant indiqué 5, 6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = très insatisfait et 7 = très satisfait.

La majorité des souscripteurs sont satisfaits de tous les aspects de la mise en œuvre de la SCEE par DRHC

Selon les résultats du sondage, la majorité des souscripteurs sont satisfaits de tous les éléments de la mise en œuvre du service par DRHC, mais à divers degrés[31]. En particulier, 88 p. 100 des souscripteurs sont satisfaits de la capacité du personnel de DRHC à leur offrir des services dans la langue de leur choix et 74 p. 100, des délais de réponse aux demandes adressées à DRHC par la poste. Cependant, les deux tiers ou moins (de 62 p. 100 à 66 p. 100) sont satisfaits des délais de réponse par courrier électronique de même que des connaissances et des délais de réponse du personnel du centre d'appel de la SCEE.

La majorité des souscripteurs sont satisfaits de la façon dont les promoteurs/fiduciaires dispensent le service, même s'il y avait une certaine insatisfaction à l'égard des frais demandés par les institutions financières et de la courtoisie et des connaissances du personnel des fondations de bourses d'études.

Les souscripteurs ont été interrogés au sujet de trois aspects touchant le service dispensé par les promoteurs et les fiduciaires, à savoir si le programme était clairement expliqué; dans quelle mesure ils étaient satisfaits de la prestation du service; et dans quelle mesure ils étaient satisfaits des règles et des frais des promoteurs et des fiduciaires. Il faut préciser, au sujet de l'information qui suit, que la capacité de DRHC d'influencer la façon dont les institutions financières dispensent les services en vertu du programme est au mieux limitée.

---

[31] Il faut préciser que les résultats présentés dans cette section se fondent sur les réponses de 11 p. 100 des souscripteurs aux REEE (n = 240) ayant affirmé dans le cadre de l'enquête qu'ils avaient traité avec DRHC au sujet des REEE et des subventions. Les résultats présentés concernent seulement les répondants qui ont répondu à la question (à l'exclusion de ceux qui n'ont pas eu recours au service en question et de ceux qui ne pouvaient pas répondre/n'ont pas répondu), ce qui nous permet d'examiner chaque élément sur une base égale. Les nombres peu élevés qui en résultent signifient qu'on peut peut-être s'interroger au sujet de la fiabilité des résultats.

- Les trois quarts des souscripteurs (74 p. 100) estiment que les institutions financières leur avaient clairement expliqué le programme (5, 6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout d'accord et 7 = tout à fait d'accord). Seulement 10 p. 100 n'étaient pas d'accord avec l'énoncé (1 à 3 sur l'échelle). Treize pour cent n'avaient pas d'opinion (4 sur l'échelle) et deux pour cent n'ont pas répondu. La proportion des répondants qui étaient d'accord avec l'énoncé était sensiblement plus faible chez les souscripteurs faisant affaire avec les banques.

- Comme on le voit au tableau 6.2[32], la satisfaction à l'égard de la courtoisie et des connaissances du personnel des institutions financières était élevée chez les souscripteurs dans l'ensemble (86 p. 100 et 79 p. 100, respectivement, ont donné une réponse de 5 à 7 sur l'échelle). Les clients des fondations de bourses d'études étaient moins susceptibles d'être satisfaits (que l'ensemble des souscripteurs) pour ce qui est de la courtoisie et des connaissances du personnel (84 p. 100 et 75 p. 100, respectivement), tandis que les clients des sociétés de gestion de placements étaient plus susceptibles d'être satisfaits (88 p. 100 et 86 p. 100, respectivement).

- La majorité des souscripteurs (73 p. 100) étaient satisfaits de la rapidité avec laquelle les subventions étaient déposées dans les comptes, et il n'y avait pas de différence selon le genre d'institution financière. Cependant, les clients des fondations de bourses d'études étaient sensiblement plus susceptibles d'avoir répondu qu'ils n'étaient pas au courant de la rapidité avec laquelle la subvention était versée (14 p. 100) ou de n'avoir pas répondu du tout à la question (11 p. 100).

- La majorité des souscripteurs étaient satisfaits des règles des promoteurs/fiduciaires concernant le montant minimal des cotisations à verser dans le régime (75 p. 100) et de la régularité des cotisations aux REEE (80 p. 100). Il n'y avait pas de différence statistiquement significative selon le genre d'institution financière.

- Par ailleurs, 64 p. 100 des souscripteurs sont satisfaits des frais d'administration et seulement 47 p. 100 sont satisfaits des frais de clôture. La satisfaction à l'égard des frais d'administration est particulièrement faible chez les clients des fondations de bourses d'études (56 p. 100), mais elle est plus élevée chez les clients des sociétés de gestion de placements (71 p. 100). Environ 40 p. 100 des souscripteurs qui se sont dits insatisfaits des frais de clôture (de 1 à 3 sur l'échelle) ont précisé que l'imposition de ces frais expliquait dans une large mesure (6 ou 7 sur une échelle de 7 points) pourquoi ils avaient plus d'un régime[33].

---

[32] Il faut préciser encore une fois que la proportion des répondants satisfaits ne concerne que les personnes qui connaissaient et/ou utilisaient le service, les frais ou les règles et qui ont répondu à la question.

[33] La proportion est plus faible pour les fondations de bourses d'études (43 p. 100). Des frais de clôture sont exigés lorsqu'un souscripteur souhaite transférer son REEE et les subventions pour tirer profit, par exemple, de frais d'administration moins élevés ou de dividendes d'investissement plus favorables.

Tableau 6.2
Pourcentage des souscripteurs satisfaits* de la prestation du service, des règles et des frais, selon le genre d'institution financière

Élément du service**	Toutes les institutions financières	Banques	Sociétés de gestion de fonds/de placements	Fondations de bourses d'études	Autres****
1. Prestation du service					
Courtoisie du personnel chargé d'administrer les REEE en leur nom (n = 1 919)	86	87	88***	84***	88
Connaissances du personnel chargé d'administrer les REEE en leur nom (n = 1 924)	79	77	86***	75***	80
Rapidité avec laquelle les subventions sont versées dans le compte à la suite des cotisations (n = 1 719)	73	72	76	69	76
2. Règles et frais					
Règles au sujet de la *régularité* des cotisations aux REEE (n = 1 649)	80	78	81	81	82
Règles au sujet du *montant minimal* des cotisations aux REEE (n = 1 600)	75	74	77	73	81**
Frais d'*administration* exigés par l'institution financière/le conseiller (n = 1 414)	64	68	71***	56***	70
Frais de *clôture* exigés par l'institution financière/le conseiller (n = 787)	47	48	51	43	49

* La proportion des souscripteurs ayant répondu entre 5 et 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = très insatisfait et 7 = très satisfait.

** Sont exclus de l'échantillon précisé pour chaque élément (n) les répondants qui ne sont pas au courant de l'élément, qui n'ont pas traité avec l'institution financière de sorte qu'ils n'ont pas « utilisé » le service, ou qui, pour une quelque autre raison, n'ont pas répondu à cette question.

*** Proportion sensiblement différente de la proportion globale, à un seuil de 5 p. 100 ou moins.

**** Y compris les maisons de courtage, les compagnie d'assurance, etc.

Source : Enquête de 2002 auprès des souscripteurs.

Les promoteurs/fiduciaires sont généralement satisfaits de la plupart des aspects du service offert par DRHC, mais sont moins satisfaits de l'information fournie par le ministère au sujet des règles de la SCEE et des délais de réponse du personnel par la poste et par l'entremise du centre d'appel, qu'on peut joindre en composant le 1 888.

La majorité des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de chacun des aspects de la prestation du service ayant fait l'objet d'un examen (de 5 à 7 sur une échelle de 7 points), comme le montre le tableau 6.3[34]. Presque tous (95 p. 100 ou plus des répondants) étaient satisfaits du personnel de DRHC (courtoisie, capacités linguistiques) et de la rapidité avec laquelle DRHC verse les subventions. Soixante-trois pour cent étaient satisfaits de l'exactitude de la transmission des données du ministère et 80 p. 100, de la courtoisie et des délais de réponse du personnel de DRHC.

[34] Il faut préciser une fois encore que les résultats sont basés sur les réponses de 37 promoteurs et fiduciaires et qu'il faut donc les interpréter avec prudence. C'est particulièrement le cas de certains aspects du service pour lesquels un certain nombre de fiduciaires et de promoteurs n'ont pas répondu à la question, parce qu'ils ne le pouvaient pas et/ou parce qu'ils n'avaient pas eu recours à l'élément visé.

Les promoteurs/fiduciaires sont très peu susceptibles d'être satisfaits des délais de réponse du personnel par la poste (69 p. 100) et par l'entremise du centre d'appel (63 p. 100). Il faut souligner toutefois que les cotes relatives aux délais de réponse par la poste sont basées sur les réponses de 18 promoteurs ou fiduciaires seulement qui ont répondu à la question. Par ailleurs, seulement 30 p. 100 des promoteurs/fiduciaires s'étant déclarés insatisfaits (1 à 3 sur l'échelle) à l'égard d'au moins un des aspects énumérés au tableau 6.3 ont affirmé que l'élément ou les éléments dont ils étaient insatisfaits avaient un effet négatif (de 1 à 3 sur une échelle de 7 points) sur la façon dont eux-mêmes dispensent le service.

Tableau 6.3
Pourcentage des promoteurs/fiduciaires satisfaits du service de DRHC

Élément du service	Pourcentage de satisfaction*	N valide**
Rapidité avec laquelle DRHC verse les subventions	98	36
Courtoisie du personnel de DRHC	97	37
Capacités linguistiques du personnel de DRHC	95	37
Exactitude des transmissions de données de la part de DRHC	80	34
Délai de réponse du personnel de DRHC par téléphone	79	37
Connaissances du personnel de DRHC au sujet des règles régissant le Programme de la SCEE	78	37
Connaissances du personnel du centre d'appel 1 888 de DRHC	75	31
Délai de réponse du personnel de DRHC par courrier électronique	74	34
Délai de réponse du personnel de DRHC par la poste	69***	18
Délai de réponse du personnel du centre d'appel 1 888 de DRHC	63	33

* La proportion des promoteurs/fiduciaires ayant répondu entre 5 et 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = très insatisfait et 7 = très satisfait.

** À l'exclusion des répondants qui n'étaient pas au courant ou qui n'ont pas eu « recours » à l'élément en question.

*** Il convient d'interpréter ces résultats avec prudence, étant donné le petit nombre de réponses sur lesquelles ils sont basés (n = 18).

Source : Enquête de 2002 auprès des promoteurs et des fiduciaires.

Les opinions des répondants ont été notées au sujet de deux autres aspects de la relation entre DRHC et les institutions financières :

- Il est arrivé fréquemment que les répondants déclarent spontanément, sans que la question leur soit posée, que les communications de DRHC avec ses partenaires des institutions financières étaient un aspect du programme qui fonctionnait bien (8 répondants sur 20);
- Les promoteurs/fiduciaires n'étaient que modérément satisfaits de l'information fournie par DRHC au sujet des règles de la SCEE. En effet, 57 p. 100 (n = 21) étaient satisfaits (réponses de 5 à 7 sur une échelle de 7 points) de la clarté des règles du Programme de la SCEE; 35 p. 100 (n = 13) étaient insatisfaits (de 1 à 3 sur l'échelle); et 8 p. 100 n'avaient pas d'opinion sur la question (4 sur l'échelle).

6.4 Systèmes de données administratives

Le Programme de la SCEE est doté de deux systèmes de données :

- Une base de données *opérationnelles* a été élaborée peu après la mise en œuvre du programme. L'objectif visé était tout simplement de conserver de l'information au sujet des bénéficiaires et d'administrer le versement des subventions du programme. Il est ressorti des discussions avec le personnel de la SCEE que même si le montant des

cotisations versées et des subventions accordées était enregistré avec précision par le système initial de données opérationnelles (version 2.5), le grand nombre de variables à valider, la complexité du système et le nombre croissant de souscripteurs présentant des demandes avaient commencé à se répercuter sur les délais de versement des subventions. Les répondants ont ajouté que ces problèmes étaient tels que le système était incapable de traiter les demandes avec efficacité ou efficience. C'est pourquoi DRHC a récemment élaboré une deuxième version de la base opérationnelle (mise en œuvre en septembre 2001), la version 3.0.1, qui a simplifié le traitement des données relatives aux transactions et le versement des subventions.

- Une base de données des *rapports* (BDR) a été constituée parce que la taille et la complexité du système opérationnel empêchaient de faire une analyse systématique des données. Certaines variables tirées de la base opérationnelle sont aussi enregistrées dans la BDR, parallèlement à des données d'autres sources, notamment Statistique Canada (par exemple, l'EAPE, l'EPA, le Recensement, etc.) et Postes Canada, à des fins d'analyse, de rapports et de suivi.

Systèmes de données

L'information recueillie et utilisée pour faire le suivi de la SCEE a reçu des cotes élevées pour ce qui est de la pertinence et de l'utilité, mais des cotes moins élevées en ce qui concerne la fiabilité, l'intégralité et la suffisance.

Lors des entrevues, on a demandé aux représentants du gouvernement (n = 8) de porter un jugement sur l'information recueillie et utilisée pour faire le suivi de la SCEE. L'information portant sur divers aspects a été cotée selon une échelle de 7 points (où 1 = faible et 7 = très élevé): fiabilité, intégralité, suffisance, validité, pertinence et utilité[35]. Les résultats montrent que les représentants du gouvernement ont attribué une cote considérablement plus élevée à la pertinence et à l'utilité des données qu'à leur fiabilité, à leur intégralité, à leur suffisance et à leur validité (c'est-à-dire que la validité des données a reçu la cote la plus faible, mais aucun autre détail au sujet de cette réponse n'a été recueilli dans le cadre de l'évaluation). En ce qui concerne les réponses à une autre question, les points forts les plus souvent cités de façon spontanée par les répondants étaient la taille de la base de données (n = 4) et le format électronique des données, ainsi que la capacité de traiter l'information (n = 3).

[35] Aucune définition de ces éléments n'a été fournie aux personnes interrogées.

Exigences en matière de rapport et mesures de sécurité

Moins de la moitié des promoteurs/fiduciaires interrogés (46 p. 100) ont dit comprendre dans une large mesure les exigences de rapports de la SCEE, même si 41 p. 100 ont indiqué qu'ils les comprenaient assez bien.

Les promoteurs/fiduciaires semblent comprendre assez bien les exigences de rapports de la SCEE, mais ils éprouvent certaines difficultés lorsqu'ils doivent s'y conformer. Moins de la moitié (46 p. 100) des promoteurs interrogés ont dit comprendre ces exigences dans une large mesure (6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout et 7 = dans une large mesure), bien que 41 p. 100 aient indiqué qu'ils les comprenaient dans une certaine mesure (3 à 5 sur l'échelle).

Les promoteurs/fiduciaires estimaient que le niveau de sécurité était un point fort du programme, mais il leur était difficile de se conformer aux exigences en matière de rapport.

Soixante-dix pour cent (n = 26) des promoteurs/fiduciaires interrogés estimaient que les mesures de sécurité pour le transfert/le cryptage des données sur les clients entre eux et DRHC étaient adéquates (6 ou 7 sur une échelle de 7 points, où 1 = pas du tout adéquates et 7 = très adéquates). De la même façon, les répondants ont indiqué que le niveau de sécurité élevé était l'un des points forts du programme.

Pour ce qui est de la mise en application, un certain nombre de répondants ont signalé des difficultés (6 ou 7 sur une échelle de 7 points) : 32 p. 100 (n = 12) ont affirmé qu'il fallait beaucoup de temps pour respecter les exigences de rapports; 30 p. 100 (n = 11) ont dit que les exigences étaient difficiles à intégrer à leurs systèmes internes de gestion des données financières; et 25 p. 100 (n = 9) ont affirmé qu'il était difficile de se conformer à ces exigences.

Besoins en matière d'évaluation et suivi

Les systèmes de données administratives sont efficaces lorsqu'il s'agit de verser les subventions, mais ils ne se prêtaient pas bien à l'établissement d'une base de sondage pour l'enquête auprès des souscripteurs et d'un groupe témoin à des fins d'évaluation.

Nous avons également cherché à déterminer, dans le cadre de l'évaluation, si les données recueillies aux fins du programme étaient suffisantes pour mesurer les répercussions de celui-ci à court, à moyen et à long terme et pour constituer un groupe témoin. Au moment de la préparation des données en vue de l'enquête auprès des souscripteurs et de la réalisation de l'enquête, nous avons découvert que pour beaucoup de souscripteurs, le NAS était manquant ou qu'il était erroné, et que les coordonnées étaient manquantes ou douteuses. En outre, les numéros de téléphone de certains répondants étaient hors service (16 p. 100 des numéros composés). Cela s'explique du fait que les variables qui ne sont pas utilisées aux fins de la gestion du programme, par exemple les coordonnées et les NAS des souscripteurs, ne sont pas validées.

De plus, la base de données administratives ne contient pas de données relatives à un groupe témoin de non-souscripteurs qui, d'un point de vue idéal, seraient nécessaires pour mesurer les répercussions incrémentielles du programme (c'est-à-dire les comportements au chapitre de l'épargne en l'absence du programme).

Il convient également de mentionner qu'en vertu du programme, DRHC a demandé à Statistique Canada de mener une enquête sur les approches en matière de planification des études (EAPE) en 1999, enquête qui a été reprise plus récemment en octobre 2002. Ces enquêtes ont permis de recueillir de l'information auprès du grand public au sujet des comportements et des attitudes face à l'épargne en prévision des EPS des enfants. Les résultats nous permettront dans une large mesure d'établir le taux de participation aux REEE au fil du temps et dans différents sous-groupes de la population. De plus, l'EAPE, à laquelle s'ajouteront d'autres initiatives nationales de Statistique Canada, comme l'Enquête sur la sécurité financière et le Recensement, permettra de constituer un groupe témoin regroupant des personnes qui ne cotisent pas à un REEE.

Enfin, précisons qu'il n'est pas nécessaire de disposer de coordonnées exactes et à jour pour remettre les subventions aux institutions financières au nom des souscripteurs, comme le prévoyait le programme au départ. Ce sont les institutions financières qui doivent conserver les coordonnées des souscripteurs, puisque ceux-ci sont leurs clients aux fins des REEE. Le système de données de la SCEE, qui est structuré selon les bénéficiaires, permet désormais de faire le suivi des bénéficiaires et des paiements d'aide aux études, ce qui est suffisant pour communiquer avec eux aux fins du fonctionnement administratif du programme.

6.5 Facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur le programme ou perçus comme tels

La présente section renferme un sommaire des facteurs pouvant avoir une incidence sur les cotisations aux REEE de même que sur la mise en œuvre et l'efficacité du programme. Certains sont internes, d'autres externes.

Divers facteurs qui se répercutent sur la mise en œuvre du programme ont été cernés, notamment le fait que le montant des subventions peut être jugé insignifiant, une certaine confusion aux yeux du public entre les rôles respectifs de DRHC et l'ADRC, et les frais que les institutions financières exigent des souscripteurs.

Pertinence :

- ***Perte possible du soutien du public :*** Le tiers des répondants (7 sur 20) pensent que la perte du soutien du public est un facteur qui peut menacer le programme, parce que selon les perceptions, celui-ci ne profite qu'aux Canadiens et Canadiennes ayant un revenu élevé et qu'il est incapable d'attirer les petits salariés; les REEE sont vus comme étant trop rigides, ou le programme se révèle inefficace lorsqu'il s'agit de démontrer qu'il réussit à augmenter les cotisations et la demande d'EPS et la façon dont il s'y prend – il s'agit également d'un problème de communication.

Conception :

- ***Montant de la subvention jugé comme étant négligeable :*** Le quart des répondants estiment que le montant de la subvention peut être jugé trop faible pour faire une différence. Seulement le cinquième des non-souscripteurs sondés ont affirmé qu'une subvention de 20 p. 100 les encouragerait à cotiser (la plupart auraient souhaité une subvention plus importante). Cependant, 30 des 37 promoteurs et fiduciaires interrogés ont déclaré que la subvention de 20 p. 100 est suffisante pour encourager les investissements dans les REEE.

Mise en œuvre :

- ***Insuffisance perçue des ressources humaines :*** Selon le quart des répondants, le manque de ressources humaines et le roulement du personnel dans la division chargée de l'administration du programme sont des contraintes pour la mise en œuvre, la perte de la « mémoire collective » qui découle de cette situation étant le problème le plus souvent mentionné. Cependant, il s'agit uniquement d'une perception qui n'est aucunement fondée sur une évaluation rigoureuse du nombre réel d'employés *par rapport* au nombre qui serait nécessaire pour administrer un tel programme.

- ***Communications avec les partenaires :*** Huit répondants ont indiqué que les communications avec les partenaires du secteur financier est un point fort du programme (par exemple, les transactions électroniques intégrées avec les promoteurs). Par ailleurs, cinq personnes-ressources ont affirmé que le manque de communications, y compris l'échange de rapports entre DRHC et l'ADRC, est un élément opérationnel qui réduit la qualité de la mise en œuvre du programme. Pour le quart des représentants gouvernementaux (2 sur 8), la confusion dans l'esprit du public entre le rôle de DRHC et celui de l'ADRC dans le cadre du programme peut également être une source de problème.

- ***Communications avec le public :*** Le tiers des répondants (7 sur 20) estimaient que les campagnes publicitaires du programme étaient un point fort. Le même nombre a toutefois affirmé qu'on pourrait faire davantage pour inciter les ménages à faible revenu à cotiser aux REEE, en faisant ressortir expressément les avantages de l'épargne en prévision des EPS des enfants.

- ***Manque d'argent pour cotiser :*** Le manque de fonds disponibles a été cité le plus fréquemment par les souscripteurs et les non-souscripteurs lorsqu'on leur a demandé ce qui les empêchait de cotiser à un REEE. En effet, 40 p. 100 des souscripteurs ont affirmé que le manque d'argent les avait empêchés de cotiser davantage. Pour 57 p. 100 des non-souscripteurs qui n'épargnent pas ou ne s'attendent pas à épargner en prévision des EPS de leurs enfants, le manque de fonds disponibles était la raison la plus fréquemment invoquée, soit par 51 p. 100 de ceux à qui la question a été posée, ce qui représente 29 p. 100 de tous les non-souscripteurs.

- ***Les règles des REEE :*** Dans une large mesure, les règles établies par l'ADRC pour régir les REEE ne relèvent pas du contrôle de DRHC, mais on s'attendrait à ce qu'elles exercent une influence sur le taux de participation au programme. Environ le quart des promoteurs/fiduciaires sondés (n = 9-10) pensent qu'une hausse du maximum des cotisations aux REEE et l'élargissement de la règle de l'âge de 15-16 ans pourraient accroître les cotisations. Cependant, de très faibles proportions de souscripteurs

(2 p. 100 à 5 p. 100) ont désigné une règle en particulier des REEE comme facteur les ayant empêchés d'investir davantage dans leurs REEE, et les non-souscripteurs d'investir dans un REEE. De la même façon, parmi les souscripteurs qui avaient un REEE avant 1998, année où la SCEE a été mise en œuvre, seulement 14 p. 100 ont dit que le relèvement du plafond des cotisations en 1999 les avait encouragés à cotiser davantage (6 ou 7 sur une échelle de 7 points). Cette proportion avait tendance à être plus élevée parmi les détenteurs de régimes familiaux, les souscripteurs dont le niveau de scolarité était plus élevé et les souscripteurs dont le revenu du ménage était plus élevé.

- ***Information et formation dispensées par DRHC :*** DRHC diffuse de l'information sur le programme et ses règles par l'entremise de son site Web et dispense de l'information et de la formation aux promoteurs/fiduciaires au sujet de leurs rôles et responsabilités. La moitié (sept) des 14 promoteurs/fiduciaires qui se sont dits insatisfaits de l'information et de la formation ont précisé qu'elles avaient eu un effet négatif sur la prestation des services à leurs clients.

- ***Mise en œuvre du programme par les institutions financières :*** Le fait que le programme soit administré par des promoteurs/fiduciaires a une incidence sur les cotisations aux REEE. Comme on l'a déjà vu, les souscripteurs étaient les moins satisfaits des frais imposés par les promoteurs et fiduciaires, particulièrement les frais de clôture. En général, DRHC ne peut exercer qu'un contrôle limité sur la façon dont les promoteurs et fiduciaires administrent le programme au profit des souscripteurs.

6.6 Programmes d'autres pays

Les démarches retenues dans d'autres pays pour le financement des EPS pourraient servir d'exemples pour trouver d'autres moyens visant à encourager l'épargne en prévision des EPS. Ces options devraient être envisagées en tenant compte des frais de scolarité exigés et des options offertes en matière de prêts. S'il n'y a pas de frais de scolarité ou s'ils sont assez bas, ou encore si les modalités des prêts étudiants sont assez souples, il devient moins nécessaire d'instaurer un programme comme la SCEE afin d'encourager l'épargne en prévision des EPS avant que l'enfant ne soit prêt à entreprendre des études postsecondaires. C'est également vrai dans les pays qui relèvent les exigences d'admission pour restreindre l'accès, compte tenu du nombre relativement limité de places dans les universités.

Même si d'autres pays ont choisi des démarches intéressantes pour encourager l'épargne en vue des EPS, les programmes sont trop nouveaux pour qu'on puisse en dresser le bilan.

Au moins deux pays ont des options semblables à la SCEE, du moins dans son esprit, mais qui vont au-delà de son concept. Ainsi, le Royaume-Uni offre des *obligations d'épargne nationales*[36], auxquelles les enfants de plus de 7 ans peuvent cotiser, ce qui les aide à comprendre les avantages de l'épargne. Il existe une autre option unique en son

[36] Une « obligation boni enfants », *la Children's Bonus Bond*, est incluse dans les obligations d'épargne nationales. Pour en savoir plus, consultez le site http://www.nsandi.com/index.savings_home.savings_children_home.savings_children_fb.htm

genre, qui est actuellement en cours d'élaboration et qui devrait être offerte en 2003; il s'agit d'un fonds en fiducie pour les enfants, le *Child Trust Fund*[37]. S'adressant principalement aux familles à faible revenu, ce fonds encourage également l'épargne et enseigne aux enfants l'importance de la gestion budgétaire. Le *Child Trust Fund* donne aux enfants à faible revenu l'occasion d'apprendre à gérer un budget[38].

Les États-Unis offrent divers programmes visant à encourager l'épargne. Parmi les programmes mis en œuvre pour aider les parents à épargner en prévision des EPS de leurs enfants, on retrouve les suivants :

- Le *Coverdale Education Savings Account* (ESA)[39], qui diffère des REEE du Canada en ce sens que les souscripteurs ne reçoivent pas de subvention représentant 20 p. 100 des cotisations, mais ils peuvent verser au compte jusqu'à 2 000 $ par année et les fonds accumulés demeurent exempts d'impôt.

- Les obligations pour l'épargne-études, les *Education Savings Bonds*[40], qui sont semblables aux REEE du Canada en ce sens qu'elles comportent une composante souscripteur/bénéficiaire. Toutefois, elles sont offertes par la plupart des institutions financières et on y souscrit par le biais d'un mode d'épargne sur le salaire. En outre, les intérêts sont exempts d'impôt au niveau de l'État et au niveau local.

- Le *Qualified State Tuition Program* (QSTP)[41], grâce auquel tout particulier peut « payer à l'avance les frais de scolarité pour le compte d'un bénéficiaire, de sorte que celui-ci aura droit à une exemption ou à un paiement au titre de ses dépenses d'études supérieures admissibles, ou déposer de l'argent dans un compte dont le solde servira à payer les dépenses d'études supérieures admissibles du bénéficiaire » (Internal Revenue Service, 2001). [TRADUCTION]

---

37 Will Paxton, « Baby-Bonds: Bonding Communities? », rapport présenté à l'IPPR et au Global Service Institute, Royaume-Uni, janvier 2002.

38 Même si l'accès à ce compte sera restreint à l'enfant de 18 ans, aucune restriction n'est actuellement prévue quant à façon dont l'enfant pourra dépenser l'argent, puisque l'objet du compte est de faire en sorte qu'il ait suffisamment d'argent pour avoir des occasions dont il ne pourrait pas profiter autrement à l'âge adulte (par exemple, être mieux préparé pour le marché du travail).

39 Pour en savoir davantage, consultez le site http://personalfinance.firstunion.com/pl/ada/ps/product_article/0,2954,426_500180,html.

40 Consulter le site http://www.savingsbonds.gov/ ou http://www.hrblock.com/part785d124con9746328f3647816/tax_law/education.html.

41 Pour en savoir davantage sur les changements apportés à la législation fiscale aux fins du QSTP, consulter le site http://www.hrblock.com/part785d124con9746328f3647816/tax_law/education.html.

7. Premières répercussions

Cette section traite des premiers signes des répercussions du programme en examinant dans quelle mesure la SCEE a eu une incidence sur le nombre de REEE ouverts et les sommes qui y étaient versées. Nous nous demanderons également si la SCEE a facilité l'épargne en prévision des EPS et l'accès aux EPS. La méthode utilisée n'a pas permis de mesurer l'incrémentalité du programme, c'est-à-dire l'effet net de la SCEE sur les REEE et les cotisations. Ce sera à l'évaluation sommative de déterminer l'effet net de la SCEE sur l'épargne en prévision des EPS.

7.1 Répercussions sur le nombre de REEE

Selon les données recueillies, la SCEE a eu pour effet d'accroître le nombre de personnes cotisant à des REEE.

En utilisant le recours aux REEE en 1998 comme niveau repère, nous observons, d'après les données quantitatives de la base regroupée SCEE/EDAL, une augmentation significative de l'épargne en prévision des EPS. Entre 1998 (année où la SCEE a été lancée) et 1999 (année où le programme était pleinement opérationnel), le pourcentage des contribuables de 1999 ayant des enfants de moins de 19 ans qui ont cotisé à un REEE est passé de 4,1 p. 100 en 1998 à 6,2 p. 100 en 1999. L'augmentation n'a pas été aussi prononcée, toutefois, entre 1999 et 2000, le pourcentage étant passé à 7,2 p. 100[42].

Les perceptions des répondants viennent confirmer ce résultat. Les promoteurs/fiduciaires ainsi que les souscripteurs et les non-souscripteurs ayant participé aux enquêtes sont d'avis que la SCEE a eu un effet positif sur le nombre de nouveaux REEE.

Les promoteurs/fiduciaires qui avaient des clients cotisant à des REEE avant 1998 (n = 13), année où la SCEE a été établie, ont tous indiqué qu'ils avaient observé une hausse du nombre de nouveaux REEE (réponses de 5, 6 ou 7 sur une échelle de 7 points). Parallèlement, les promoteurs/fiduciaires qui avaient des clients ayant cotisé à un REEE uniquement *depuis* 1998 (n = 24) ont été priés de répondre à une série de questions semblables au sujet de l'influence de la SCEE sur le comportement d'épargne de leurs clients en prévision des EPS des enfants[43]. Pratiquement tous ces répondants (92 p. 100, n = 22 sur 24) ont indiqué que la SCEE avait eu pour effet d'accroître le nombre de nouveaux REEE dans une large mesure (5, 6 ou 7 sur une échelle de 7 points).

---

42 Précisons à nouveau que les données relatives aux cotisations ne visent que les années complètes de 1998 à 2000 et la population totale des contribuables de 1999. Il faut également souligner que les ménages à faible revenu sont surreprésentés dans les données SCEE/BDAL. C'est pourquoi il faut considérer ces taux comme représentant la véritable fréquence des REEE dans les ménages ayant des enfants.

43 Comme les répondants de ce groupe n'offraient pas de REEE avant la mise en œuvre du programme, il leur était donc impossible de déceler des différences dans le comportement. En conséquence, la question a été formulée de façon à savoir quelles répercussions le programme avait eues « selon eux » dans des domaines particuliers, et non pas ce qu'ils avaient véritablement observé.

Les souscripteurs qui n'avaient pas de REEE avant la mise en œuvre de la SCEE (n = 1 260) ont été priés d'indiquer l'influence que la SCEE avait eue sur leur décision d'ouvrir un REEE, selon une échelle de 7 points (où 1 = pas du tout importante et 7 = très importante). Près des trois quarts des souscripteurs (72 p. 100) ont affirmé que la subvention avait joué un rôle important dans leur décision de souscrire à un régime (6 ou 7 sur l'échelle), 23 p. 100 ayant déclaré que la SCEE avait joué un rôle assez important (3, 4 ou 5 sur l'échelle).

La proportion de souscripteurs jugeant que la SCEE avait joué un rôle important dans leur décision de souscrire à un REEE était sensiblement plus élevée dans les Prairies et plus faible dans les provinces de l'Atlantique. De plus, le pourcentage était sensiblement plus élevé chez les détenteurs de régimes familiaux et ceux qui avaient versé 5 000 $ ou plus dans un REEE, mais beaucoup moindre chez les détenteurs de régimes collectifs et ceux qui avaient cotisé moins de 1 000 $.

Enfin, 53 p. 100 des non-souscripteurs ont affirmé qu'ils seraient plus susceptibles de cotiser à un REEE (6 ou 7 sur une échelle de 7 points) puisqu'ils pouvaient recevoir une subvention correspondant à 20 p. 100 du montant des cotisations. Il s'agit là d'un indicateur du *potentiel* du programme lorsqu'il s'agit d'accroître le nombre de REEE.

L'effet incrémentiel de la SCEE sur le nombre de REEE sera examiné dans le cadre de l'évaluation sommative.

Dans le cadre de l'évaluation d'un programme, l'analyse de l'incrémentalité tente de répondre aux questions suivantes : 1) le programme a-t-il eu une influence globale sur les résultats prévus?; et 2) dans l'affirmative, quelle a été la portée de cette influence?

Pour ce qui est de la SCEE, l'effet incrémentiel souhaité du programme est illustré à la pièce 7.1 ci-dessous.

Figure 7.1
Effet incrémentiel de la SCEE sur les REEE

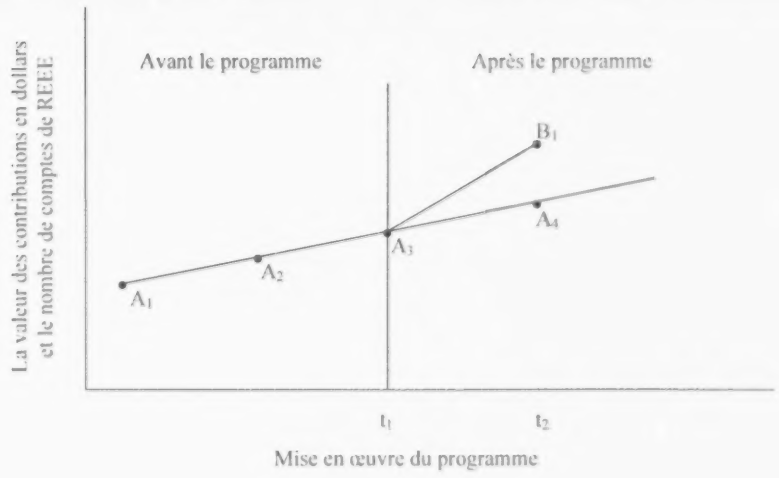

La différence entre la ligne de tendance projetée et les cotisations réelles à des REEE observées après le lancement de la SCEE (soit du point de vue du montant global des cotisations, soit du point de vue du nombre de nouveaux comptes) peut être attribuée au programme lui-même.

Dans la pièce 7.1, A_1, A_2 et A_3 sont des observations des cotisations antérieures versées dans des REEE, A_4 représente les cotisations projetées en l'absence de la SCEE et B_1, les cotisations réelles après le lancement de la SCEE. La différence entre B_1 et A_4 représente l'effet incrémentiel estimé du programme à la période t_2.

7.2 Incidence sur les cotisations versées dans des REEE

Il y a lieu de penser que la SCEE a incité certains souscripteurs à cotiser davantage aux REEE.

Pour ce qui est des montants versés dans les REEE, les deux tiers des promoteurs/fiduciaires qui avaient des clients cotisant à un REEE avant 1998 (n = 9) ont affirmé qu'ils avaient observé une augmentation des cotisations moyennes versées par leurs clients dans des REEE depuis l'établissement de la SCEE.

Selon la majorité des souscripteurs, la SCEE n'a pas joué un rôle important dans le niveau des cotisations[44]. Cependant, les résultats de l'enquête révèlent que 39 p. 100 des souscripteurs sont d'avis que la subvention les avait incités à cotiser davantage (5, 6 ou 7 sur une échelle de 7 points), tandis que presque la moitié (46 p. 100) pensent que leurs cotisations sont restées à peu près les mêmes (4 sur l'échelle)[45]. Parmi les répondants qui ont affirmé que la subvention avait eu un effet positif, la proportion est plus élevée chez les résidents de l'Ontario, les détenteurs de régimes familiaux et ceux dont le revenu est élevé, et plus faible chez les résidents du Québec, les détenteurs de régimes collectifs et ceux dont le revenu est faible.

Les personnes qui ont souscrit à un régime après le lancement de la SCEE étaient plus susceptibles que les souscripteurs qui cotisaient déjà d'affirmer que la subvention avait eu une influence. En effet, 45 p. 100 des souscripteurs qui cotisaient à un REEE avant l'entrée en vigueur de la SCEE ont affirmé que la subvention les avait incités à cotiser davantage, alors que 30 p. 100 des souscripteurs qui ont versé des cotisations après la SCEE estimaient que la subvention les avait incités à cotiser davantage qu'ils ne l'auraient fait *en son absence*. Soulignons toutefois que certaines personnes qui cotisaient avant la création de la SCEE n'étaient peut-être pas au courant de la transition à la SCEE, de sorte que leur comportement n'a pas changé.

---

[44] Ceux qui avaient déjà versé des cotisations avant 1998 ont été priés de dire si la mise en œuvre de la SCEE avait influencé les sommes qu'ils versaient dans les REEE. Ceux qui avaient commencé à cotiser à un REEE depuis la mise en œuvre du programme ont été priés de dire si la subvention influençait le montant des cotisations qu'ils verseraient normalement (en l'absence de la SCEE). Les cotisants devaient choisir une réponse sur une échelle allant de 1 (beaucoup moins) à 7 (beaucoup plus).

[45] Puisque 8 p. 100 des répondants ont affirmé que la subvention les avait incités à cotiser *moins*, on peut penser que certains souscripteurs avaient peut-être un objectif donné en tête que la subvention leur a permis d'atteindre même en cotisant moins.

Comme on l'a vu à la section 5.3, les données quantitatives (données administratives de la SCEE) laissent penser que le programme a eu des répercussions sur le niveau des cotisations. En effet, les cotisations moyennes aux REEE ont augmenté entre 1998 et 1999, passant de 1 640 $ environ à 2 105 $. Les augmentations en pourcentage étaient semblables selon tous les niveaux de revenu, bien que les cotisations moyennes soient retombées à 1 945 $ en 2000 (ce qui laisse penser qu'il y a peut-être eu une seule augmentation attribuable au programme). Comme on l'a vu au point 7.1, l'évaluation sommative portera principalement sur la mesure des répercussions nettes du programme sur le niveau des cotisations.

7.3 Autres répercussions

En général, les répondants s'attendaient à ce que la SCEE exerce un effet à la hausse sur l'épargne en prévision des EPS.

En général, les répondants estimaient que le Programme de la SCEE avait atteint son objectif d'accroître l'épargne en prévision des EPS, ajoutant toutefois que ses répercussions ne sont pas encore entièrement connues pour l'instant du fait qu'il s'agit d'un programme relativement nouveau. On a demandé aux répondants dans quelle mesure, selon eux, la SCEE avait eu des répercussions sur la tendance des parents ou des grands-parents à épargner en prévision des EPS. Ils ont accordé une cote modérée aux répercussions du programme dans ce domaine, soit une cote moyenne de 5 sur une échelle de 7 points, qui va d'aucun effet à un effet important. L'évaluation sommative examinera l'effet net du programme sur le niveau de l'épargne.

Selon certaines indications, les REEE contribuent à augmenter la fréquentation des établissements postsecondaires; cependant, il est trop tôt pour dire si la SCEE a eu une incidence sur le taux de fréquentation.

Les souscripteurs ayant établi un régime pour des enfants qui avaient déjà atteint ou dépassé l'âge de 18 ans (15 p. 100 des souscripteurs) ont été priés de coter l'importance des REEE dans la participation de ces enfants aux EPS (tableau 7.1, partie 1). Quarante-deux pour cent ont affirmé que le REEE avait joué un rôle important (6 ou 7 sur une échelle de 7 points) et 45 p. 100, un rôle relativement important (3, 4 ou 5 sur l'échelle). Il faut également faire remarquer que pour la moitié des souscripteurs (48 p. 100) qui avaient un régime pour un enfant de plus de 18 ans, le bénéficiaire avait touché des paiements de ce régime (comme le montre le tableau 7.1).

On a également interrogé les répondants sur la fréquentation des établissements postsecondaires par leurs enfants. Précisons toutefois que la question portait sur les REEE en général, et non pas sur la subvention, puisqu'il est trop tôt pour dire si la SCEE a des répercussions à cet égard. Les opinions des répondants étaient plutôt neutres lorsqu'il s'agissait de déterminer dans quelle mesure la SCEE comme telle améliorera l'accès de leurs enfants aux EPS à l'avenir. L'évaluation sommative évaluera les répercussions nettes du programme sur les études postsecondaires des bénéficiaires.

Tableau 7.1
Répercussions de la SCEE/des REEE sur la participation aux EPS, répartition en pourcentage selon les réponses aux questions*

	Pourcentage
1. Rôle de la SCEE/des REEE dans la participation aux EPS*	
Rôle important (6, 7)	42
Rôle relativement important (3, 4, 5)	45
Rôle limité/aucun rôle (1, 2)	11
Non-réponse	1
2. Bénéficiaires ayant touché des paiements d'un REEE	
Oui	48
Non	51
Non-réponse	1

* Les réponses, sur une échelle de 7 points, allaient de 1 = pas du tout important à 7 = très important.

N = 317 parents ayant un enfant de 18 ans ou plus pour lequel ils avaient un REEE.

Source : Enquête de 2002 auprès des souscripteurs.

D'après les premières indications, la SCEE n'aurait pas de répercussions imprévues.

L'analyse des données administratives de la SCEE/des REEE révèle que les cotisations aux REEE, qui pouvaient servir d'instruments d'épargne en prévision des EPS avant le lancement de la SCEE, n'ont pas diminué entre 1998 et 1999 ni par la suite. On peut en déduire que la SCEE n'a pas eu d'incidence sur les investissements dans les REEE. La majorité des promoteurs/fiduciaires ont également affirmé que le programme n'avait pas eu de répercussions imprévues, même si certains ont laissé entendre (sans fournir de preuves) que les banques ont pu tirer profit du programme par suite de l'augmentation des transactions résultant du nombre accru de REEE et de cotisations.

8. Sommaire des conclusions

Cette section résume certaines des principales conclusions concernant la pertinence du programme, sa conception et sa mise en œuvre ainsi que les premières indications de ses répercussions. Elle fait également ressortir certains éléments susceptibles d'être améliorés.

8.1 Pertinence du programme

Divers éléments peuvent faire obstacle à la participation aux EPS.

L'examen de la documentation révèle que les facteurs qui entravent les études postsecondaires comprennent leurs coûts, les faibles niveaux de scolarité des parents et les mauvais résultats scolaires des enfants. Parallèlement, les Canadiens et les Canadiennes manifestent un intérêt marqué envers les EPS, et tant les souscripteurs aux REEE que les non-souscripteurs ont des attentes élevées en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants. La plupart d'entre eux s'attendent à ce que leurs bénéficiaires/enfants fréquentent l'université (78 p. 100 des souscripteurs et 60 p. 100 des non-souscripteurs) ou le collège (29 p. 100 et 43 p. 100, respectivement).

Moins de la moitié des ménages canadiens ayant des enfants de moins de 18 ans épargnent pour les études des enfants; certains groupes épargnent davantage que d'autres.

Les résultats de l'Enquête de 1999 sur les approches en matière de planification des études (EAPE) montrent que 17 p. 100 des ménages et 45 p. 100 des ménages ayant des enfants de moins de 18 ans avaient mis de l'argent de côté pour les EPS. Une analyse plus poussée (à plusieurs variables) des données de l'EAPE révèle que la fréquence de l'épargne en prévision des EPS est particulièrement élevée chez ceux qui ont un grade universitaire, ceux dont le revenu annuel est de 80 000 $ ou plus et chez les résidents des provinces de l'Atlantique et des Prairies.

Il y a de l'incertitude au sujet du coût des études postsecondaires et de l'épargne nécessaire.

Même si certains souscripteurs et non-souscripteurs se font une idée assez réaliste du coût des EPS, une bonne proportion des deux groupes (18 p. 100 chez les souscripteurs et 26 p. 100 chez les non-souscripteurs) n'ont pas répondu à la question qui leur demandait quel allait être, d'après eux, le coût annuel total des études postsecondaires de leurs enfants, ou n'ont pas pu y répondre. Il y a également de l'incertitude au sujet de la part du coût des EPS de l'enfant qui sera couverte par l'épargne (22 p. 100 des non-souscripteurs et 13 p. 100 des souscripteurs n'ont pas répondu à la question de l'enquête à ce sujet ou ne pouvaient pas y répondre).

La SCEE est un programme important au Canada, conçu pour encourager les adultes à épargner en prévision des études postsecondaires futures de leurs enfants, grâce à des économies exemptes d'impôt provenant de leur revenu/leurs gains et à une subvention.

Des subventions pour études et des prêts étudiants remboursables de source gouvernementale et privée, ainsi que des bourses d'études, des subventions et des bourses d'entretien gouvernementales et privées non remboursables sont offerts aux *jeunes*, généralement ceux qui sont défavorisés, et visent à faciliter leur participation aux EPS *au moment où ils commencent leurs études* ou à les aider à rembourser leurs dettes une fois leurs études terminées.

8.2 Caractéristiques des souscripteurs aux REEE

Les principaux facteurs qui influent sur la demande de SCEE comprennent le niveau de scolarité des parents, l'âge des enfants, leurs aspirations en matière d'études et leur rendement scolaire ainsi que la province de résidence.

Une analyse à plusieurs variables a permis de constater que certaines caractéristiques des souscripteurs étaient des prédicteurs de la participation aux REEE, une fois prise en compte l'influence d'autres facteurs. Parmi les prédicteurs les plus robustes lorsqu'il s'agit de déterminer si les parents cotiseront ou non à un REEE au nom de l'enfant, on retrouve la performance scolaire de l'enfant et les attentes des parents qui comptent que l'enfant fréquentera l'université. Parmi les autres prédicteurs, mentionnons le niveau de scolarité des parents, leur âge (plus de 35 ans) et le fait de *ne pas* vivre au Québec. Le fait que le taux de participation à des REEE soit plus faible au Québec est probablement attribuable à l'existence du réseau des collèges publics de la province (les cégeps) et aux frais de scolarité relativement peu élevés pour les résidents du Québec qui fréquentent l'université. L'effet du revenu, bien que significatif, était moindre que l'effet de ces autres facteurs.

Cet examen démontre l'importance de faire, dans le cadre d'une évaluation sommative, une analyse segmentée des facteurs qui influent sur la participation en fonction de diverses caractéristiques des souscripteurs (p. ex., la scolarité, l'âge, le revenu). Une telle analyse pourrait faire ressortir d'autres prédicteurs importants de la participation aux REEE dans différents groupes de souscripteurs, et, ce faisant, permettre de déterminer quelles campagnes publicitaires et activités de marketing se révéleraient importantes pour le ciblage du programme.

L'évaluation a permis de relever un certain nombre de caractéristiques fondamentales des souscripteurs.

Les personnes qui ont souscrit à un REEE l'ont fait pendant six ans en moyenne. Presque toutes avaient un ou deux régimes et traitaient avec un seul promoteur/fiduciaire (institution financière). La plupart avaient un ou deux bénéficiaires. La subvention moyenne versée en 2000 (la dernière année complète pour laquelle nous disposions de données sur la SCEE au moment de l'évaluation) était de 389 $ par souscripteur.

Les cotisations aux REEE augmentent avec le revenu mais, par rapport à la part de l'ensemble de la population, elles sont sensiblement moins élevées chez les parents dont le revenu du ménage est faible et plus élevées chez les parents dont le revenu du ménage est élevé.

Le pourcentage des ménages ayant cotisé à un REEE de 1998 à 2001 a été très faible chez les ménages dont le revenu avant impôt était de 20 000 $ ou moins (8,6 p. 100) par rapport à la proportion de tous les ménages (33,6 p. 100). Chez les ménages dont le revenu se situe entre 20 000 $ et 39 999 $, la part des cotisations aux REEE est légèrement plus faible que leur part de l'ensemble des ménages, tandis que la part des ménages dont le revenu se situe entre 40 000 $ et 79 999 $ est légèrement plus élevée que leur part sur l'ensemble des ménages. Quant aux ménages dont le revenu est supérieur à 80 000 $, la part de ceux qui cotisent à un REEE est beaucoup plus élevée (36,2 p. 100) que leur part de l'ensemble des ménages (16,5 p. 100).

8.3 Conception et mise en œuvre

La sensibilisation à la SCEE et à ses règles est faible dans les groupes dont le revenu est moins élevé et elle augmente proportionnellement au niveau de revenu.

Parmi les cotisants à un REEE, 85 p. 100 savaient qu'ils touchaient une subvention, mais seulement la moitié (48 p. 100) des non-souscripteurs avait entendu parler de la SCEE. Il y avait un rapport entre le manque de sensibilisation à la SCEE et les niveaux inférieurs de revenu et de scolarité, de même qu'avec le fait de vivre au Québec.

Le matériel promotionnel du gouvernement n'est pas particulièrement efficace lorsqu'il s'agit de rejoindre les souscripteurs et les personnes qui pourraient le devenir.

Peu de souscripteurs (4 p. 100) et de non-souscripteurs (11 p. 100) ont désigné le matériel gouvernemental lorsqu'on leur a demandé comment ils avaient entendu parler de la SCEE, mais ces chiffres ne comprennent peut-être pas une partie de ceux qui avaient entendu parler du programme par l'entremise d'annonces commanditées par le gouvernement dans les journaux ou à la télévision.

Moins de la moitié des souscripteurs étaient satisfaits de la facilité avec laquelle ils pouvaient trouver et comprendre l'information relative à la SCEE; seulement 62 p. 100 des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de cette information.

La majorité des souscripteurs aux REEE étaient satisfaits de la façon dont le service est dispensé, mais le taux de satisfaction était moindre chez les clients des fondations de bourses d'études.

La majorité des souscripteurs étaient satisfaits de tous les aspects de la mise en œuvre du service. En particulier, les trois quarts ou plus étaient satisfaits de la capacité du personnel de DRHC à les servir dans la langue de leur choix et des délais de réponse aux questions posées par courrier électronique.

La majorité des souscripteurs étaient également satisfaits de la plupart des aspects de l'exécution du programme par les promoteurs et les fiduciaires. Parmi les points forts, on retrouve la courtoisie du personnel et sa connaissance des règles concernant la régularité et le montant des cotisations aux REEE. Cependant, la satisfaction des clients des fondations de bourses d'études était sensiblement moindre pour ce qui est de la courtoisie et des connaissances du personnel ainsi que des frais de service.

La plupart des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de la façon dont DRHC dispense le programme, même s'ils ont indiqué qu'il y avait des points à améliorer.

La plupart des promoteurs/fiduciaires étaient satisfaits de tous les aspects entourant la prestation du programme par DRHC. Parmi les éléments pour lesquels le degré de satisfaction était particulièrement élevé, on retrouve la rapidité lorsqu'il s'agit de verser les subventions ainsi que la courtoisie du personnel de DRHC et ses capacités linguistiques. Les délais de réponse du centre d'appel de DRHC ont reçu les cotes les plus faibles de la part des promoteurs/fiduciaires.

Les promoteurs/fiduciaires ne connaissaient que moyennement les exigences en matière de rapport. Moins de la moitié des promoteurs/fiduciaires interrogés ont dit connaître dans une large mesure ces exigences en vertu de la SCEE, et plusieurs trouvaient qu'il était difficile de s'y conformer. Même après avoir affirmé que les rôles et responsabilités des divers partenaires étaient clairement définis et bien compris, la plupart des répondants estimaient que les rôles et responsabilités avaient besoin d'être précisés davantage. De plus, un grand nombre de promoteurs/fiduciaires n'étaient pas satisfaits de l'information et de la formation qui leur avaient été offertes au sujet des rôles et des responsabilités.

Selon les répondants, divers facteurs influent sur la prestation du programme.

Au nombre des facteurs jugés comme ayant une incidence sur la prestation du programme, mentionnons le risque que la subvention soit perçue comme étant négligeable, l'insuffisance des ressources humaines affectées à la gestion du programme, une certaine confusion dans l'esprit du public au sujet des rôles respectifs de DRHC et de l'Agence des douanes et du revenu du Canada (ADRC) ainsi que les frais que les souscripteurs doivent payer aux établissements financiers.

Les répondants ont été peu nombreux à dire que les règles des REEE constituaient un obstacle à l'exécution du programme.

Les systèmes de données administratives sont efficaces lorsqu'il s'agit de verser des subventions, mais ils ne se prêtaient pas bien à l'établissement d'une base de sondage pour l'enquête auprès des souscripteurs des REEE ni à la composition d'un groupe témoin à des fins d'évaluation.

Les systèmes de données administratives étaient jugés particulièrement efficaces lorsqu'il s'agit de verser les subventions. Selon la plupart des promoteurs/fiduciaires, les mesures de sécurité sont adéquates pour le cryptage et la transmission à DRHC des données relatives aux clients.

Des inexactitudes dans les coordonnées des souscripteurs ont entravé l'élaboration et la réalisation du sondage auprès des souscripteurs.

8.4 Premiers signes des répercussions du programme

Selon les données recueillies, le nombre de personnes cotisant à des REEE a augmenté sensiblement lorsque la SCEE a été lancée.

L'examen de la base de données regroupées SCEE/EDAL révèle une augmentation significative de l'épargne en prévision des EPS. La proportion des contribuables ayant des enfants de moins de 19 ans qui ont cotisé à un REEE est passée de 4,1 p. 100 en 1998 (la SCEE venait à peine d'être lancée) à 6,2 p. 100 en 1999 (la SCEE était pleinement opérationnelle), puis à 7,2 p. 100 en 2000. D'autres sources de données montrent également que le programme a eu une influence sur les niveaux des cotisations. Dans le cadre de l'enquête auprès des souscripteurs, 72 p. 100 des répondants ont indiqué que le programme avait grandement influé sur leur décision de cotiser à un REEE, et 23 p. 100 ont déclaré que l'effet avait été passablement important. Une analyse de la base de données regroupées SCEE/EDAL révèle également que les cotisations aux REER n'ont pas diminué entre 1998 et 1999.

Cette analyse montre que la création de la SCEE a eu des répercussions sur l'épargne en prévision des EPS. Cependant, la méthode retenue pour l'évaluation ne nous a pas permis de mesurer l'incidence nette de la SCEE sur cette épargne, ni de déterminer la mesure dans laquelle les économies réalisées grâce à d'autres instruments de placement ont été transférées dans un REEE.

Il y a lieu de penser que la SCEE a encouragé certains souscripteurs à cotiser davantage aux REEE.

Les données administratives relatives à la SCEE révèlent que la moyenne des cotisations ouvrant droit à la subvention a augmenté, passant de 1 640 $ en 1998 à 2 105 $ en 1999, mais qu'elle avait diminué légèrement en 2000, pour s'établir à 1 945 $.

Environ 40 p. 100 des souscripteurs sondés ont signalé que le programme avait eu une influence positive sur leurs cotisations aux REEE. Environ la moitié des répondants qui souscrivaient à un REEE depuis le lancement du programme ont affirmé qu'ils y avaient cotisé davantage qu'ils ne l'auraient fait en l'absence de la subvention.

On peut en déduire que la SCEE s'est traduite par une augmentation de l'épargne en prévision des EPS. Cependant, la méthode retenue pour notre évaluation ne nous permet pas de déterminer dans quelle mesure la hausse du niveau des cotisations est attribuable au programme. Parallèlement à l'analyse de l'effet incrémentiel de la SCEE sur le nombre de cotisations aux REEE, l'évaluation sommative s'attachera à mesurer les répercussions nettes du programme sur le niveau des cotisations.

8.5 Limites

Il y aurait lieu de cibler davantage les familles à plus faible revenu et d'avoir recours à du matériel promotionnel plus efficace pour rejoindre les clientèles cibles.

On pourrait mieux sensibiliser la population aux coûts véritables des EPS, aux avantages rattachés à un niveau de scolarité plus élevé et à l'intérêt d'épargner en prévision des EPS futures des enfants. La moitié des non-souscripteurs ont répondu qu'ils cotiseraient à un REEE s'ils savaient qu'ils allaient recevoir une subvention en contrepartie; on peut donc penser qu'une promotion plus efficace permettrait de relever les taux de participation. Toutefois, la promotion du programme aurait, semble-t-il, des effets limités pour ce qui est des familles gagnant moins de 20 000 $ et dont le revenu discrétionnaire est relativement restreint.

Il faut en faire davantage pour clarifier les exigences en matière de rapport ainsi que les rôles et les responsabilités des partenaires chargés de la prestation du programme.

Selon les résultats de l'évaluation, il y aurait lieu de clarifier davantage les rôles et les responsabilités des partenaires de la mise en œuvre du programme, particulièrement ceux de DRHC et de l'ADRC. Il faut également s'efforcer d'aider les promoteurs et les fiduciaires à mieux comprendre les exigences du programme en matière de rapport de façon à ce qu'ils puissent s'y conformer sans problème.

Il y aurait lieu d'envisager des moyens d'améliorer le centre d'appel de la SCEE, ce qui permettrait d'améliorer l'exécution du programme.

Une autre façon d'améliorer l'exécution du programme serait de trouver des moyens de raccourcir les délais de réponse du centre d'appel de la SCEE.

Il faudrait prendre des mesures pour faire en sorte que les coordonnées des souscripteurs soient disponibles.

En s'assurant de disposer des coordonnées exactes des souscripteurs, on faciliterait le processus d'évaluation et la détermination des répercussions du programme dans le cadre de l'évaluation sommative.

L'évaluation sommative devrait comprendre un volet ayant expressément pour objet de mesurer les répercussions nettes du programme sur l'épargne en prévision des EPS et sur la participation aux REEE.

L'évaluation formative a révélé qu'au moment de la création de la SCEE en 1998, on a pu observer une augmentation du taux de participation aux REEE et des niveaux de cotisations. Cependant, il a été impossible de déterminer dans quelle mesure ces changements étaient attribuables au lancement de la SCEE, puisque l'étude n'avait pas été conçue pour mesurer les répercussions nettes de cette dernière. Comme les répercussions

nettes de la SCEE en ce qui concerne la participation aux REEE et les niveaux des cotisations constituent un thème important de l'évaluation sommative prévue pour 2004, des travaux de collecte de données exploratoires et de modélisation seront entrepris en 2003 pour déterminer les meilleures méthodes à utiliser.

- Un groupe d'experts composé d'économétriciens, de spécialistes dans le domaine des finances et de représentants des programmes et des services de recherche de DRHC de même que de représentants d'autres ministères (par exemple, les Finances) passera en revue le plan méthodologique de l'évaluation de la SCEE ainsi que les résultats des travaux sur les données exploratoires et la modélisation, et donnera des conseils à ce sujet. Les travaux seront achevés en 2003.

L'effet incrémentiel de la SCEE sur le nombre de REEE sera examiné dans le cadre de l'évaluation sommative.

Dans le cadre de l'évaluation d'un programme, l'analyse de l'incrémentalité tente de répondre aux questions suivantes : 1) le programme a-t-il eu une influence globale sur les résultats prévus?; et 2) dans l'affirmative, quelle a été la portée de cette influence?

Pour ce qui est de la SCEE, l'effet incrémentiel souhaité du programme est illustré à la pièce 7.1 (page 64). La différence entre la ligne de tendance projetée et les cotisations réelles à des REEE observées après le lancement de la SCEE (soit du point de vue du montant global des cotisations, soit du point de vue du nombre de nouveaux comptes) peut être attribuée au programme lui-même.

Dans la pièce 7.1, A_1, A_2 et A_3 sont des observations des cotisations antérieures versées dans des REEE, A_4 représente les cotisations projetées en l'absence de la SCEE et B_1, les cotisations réelles après le lancement de la SCEE. La différence entre B_1 et A_4 représente l'effet incrémentiel estimé du programme à la période t_2.

Annexe: Modèle logique de la SCEE

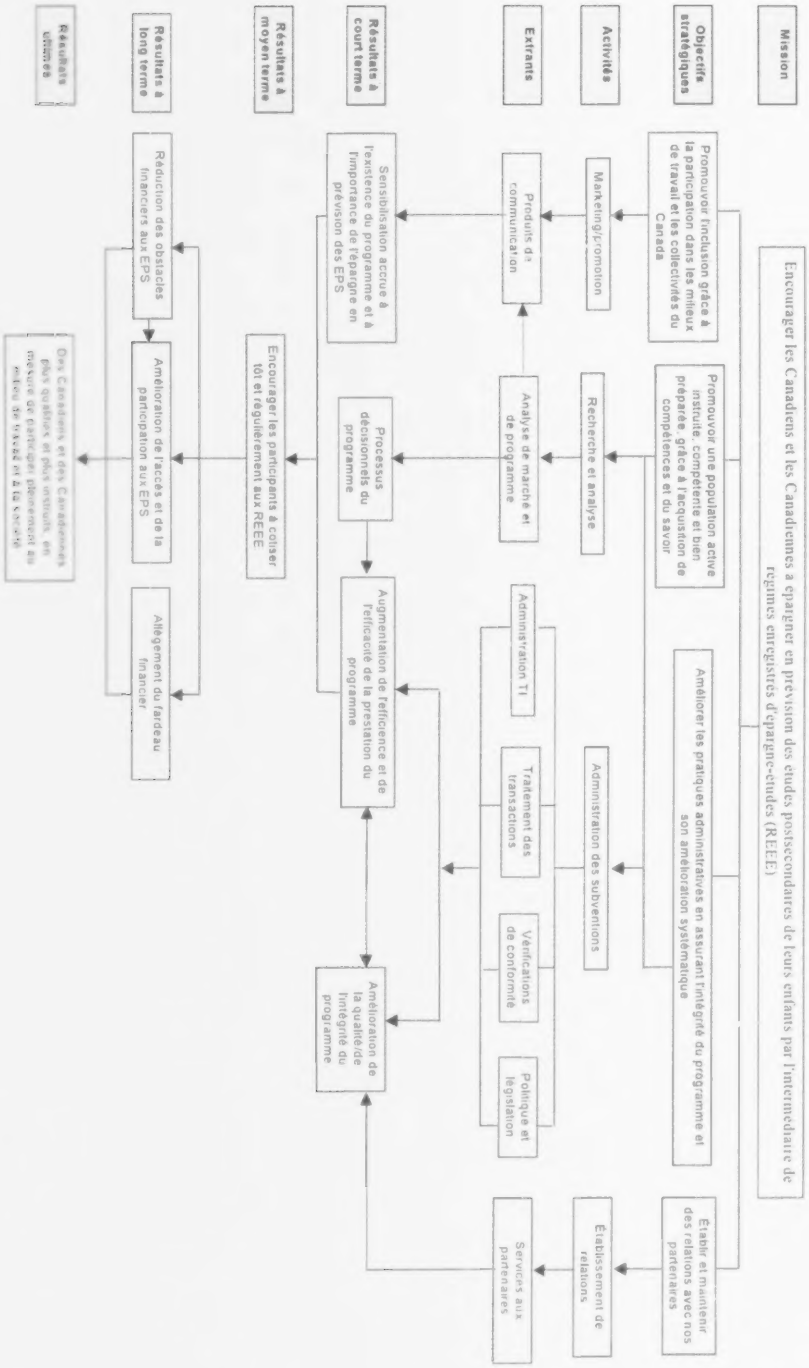

Bibliographie

ANISEF, Paul, Robert SWEET, Gabrielle PLICKERT et Denise TOM-KUN. « The Effects of Region and Gender on Educational Planning in Canadian Families », rapport présenté à la Fondation Laidlaw et à DRHC, Ottawa, 12 juin 2001.

ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSEURES ET PROFESSEURS D'UNIVERSITÉ. « Hors de portée : Les dépenses en éducation : les tendances des ménages », dans *Dossiers en éducation de l'ACPTU* (vol. 2, n° 1), 2000, p. 1 à 7.

AUSTRALIA DEPARTMENT OF FAMILY AND COMMUNITY SERVICES, YOUTH AND STUDENT PROGRAMS. « Youth Allowance Evaluation: Community Consultations Undertaken in April – June 1999 ».

AUSTRALIAN UNITY. « Education Savings Plans: Purpose-built investments to pay for your children's higher education », sur le site http://www.australianunity.com.au/au/inv/investments/education/default.asp, 25 janvier 2002.

AUSTRALIAN UNITY. Investment Services, « Education Savings Plans », sur le site http://www.australiaunity.com.au/au/inv/investments/education/default/asp.

AUSTRALIAN VICE-CHANCELLOR'S COMMITTEE SUBMISSION TO THE REVIEW OF HIGHER EDUCATION FINANCING AND POLICY. « Shaping Australia's Future: Investing in Higher Education », dans *The West Review: The Review of Higher Education Financing & Policy*, sur le site http://www.avcc.edu.au/news/public_statements/policy_submissions/hereview.htm, 29 avril 1997.

BASHAM, Patrick. « Does Society of the Individual Benefit Most from Post-Secondary Education? », Fraser Institute. Pour un complément d'information, voir le site http://oldfraser.lexi.net/publications/forum/1998/may/education.html, 1999.

BELL, Stephen, et Glen A. JONES. « Public-Private Study Costs: A Comparison of Canada, Australia and Selected European Countries », janvier 2002.

BOUCHARD, Brigitte, et John ZHAO. « La formation universitaire : Tendances récentes quant à la participation, à l'accessibilité et aux avantages », dans *Revue trimestrielle de l'éducation* (Statistique Canada, n° 81-003 au catalogue, vol. 6, n° 4, p. 24 à 32), 2000.

BUTLIN, George. « Déterminants de la poursuite d'études postsecondaires », dans *Revue trimestrielle de l'éducation* (Statistique Canada, n° 81-003 au catalogue, vol. 5, n° 3), 1999.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA. « Examen des programmes d'aide financière aux étudiants du gouvernement du Canada — Année de prêt 1998-1999 », Programme canadien de prêts aux étudiants, sur le site http://www.hrdc-drhc.gc.ca/hrib/cslp/common/p/publications_f/98-99RAPPORTANNUEL.pdf, 2001.

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES CANADA *et coll.* « À la hauteur : La performance des jeunes du Canada en lecture, en mathématiques et en sciences, Étude PISA de l'OCDE — Premiers résultats pour les Canadiens de 15 ans », Ottawa, décembre 2001.

FINNIE, Ross. « Measuring the Load, Easing the Burden », Commentaire de l'Institut C.D. Howe, n° 155, novembre 2001.

FOLEY, Kelly. « Pourquoi arrêter après l'école secondaire? Analyse descriptive des raisons les plus importantes ayant motivé les diplômés de l'école secondaire à ne pas poursuivre d'études postsecondaires », Série Recherche (Montréal (Qc), Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, 11 juin 2001.

FRENETTE, Marc. « Trop loin pour continuer? Distance par rapport à l'établissement et inscription à l'université », Division de l'analyse des entreprises et du marché du travail, Statistique Canada, 2002.

HEMINGWAY, Fred. « Report on Financial Barriers to Post-Secondary Education », version préliminaire, rapport présenté à DRHC, 29 janvier 2001.

JUNOR, Sean, et Alexander USHER. *Le prix du savoir : L'accès à l'éducation et la situation financière des étudiants au Canada*, Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, Montréal, 2002.

KNIGHTON, Tamara, et Sheba MIRZA. « L'incidence du niveau de scolarité des parents et du revenu du ménage sur la poursuite d'études postsecondaires », dans *Revue trimestrielle de l'éducation* (Statistique Canada, n° 81-003 au catalogue, vol. 8, n° 3, p. 25 à 32), 2002.

LITTLE, Don. « Le financement des universités : Pourquoi les étudiants payent-ils davantage? », dans *Revue trimestrielle de l'éducation* (Statistique Canada, n° 81-033-XPB, vol. 4, n° 2, p. 10 à 26), 1997.

LOOKER, E. Dianne, et Graham S. LOWE. « Post-Secondary Access and Student Financial Aid in Canada: Current Knowledge and Research Gaps », document d'information présenté à l'occasion d'un atelier des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, Ottawa, 2001.

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Regards sur l'éducation : Les indicateurs de l'OCDE, 2001*, sur le site http://www1.oecd.org/publications/9601051F.pdf, 2002.

PALM PUBLICITÉ MARKETING INC., et ALLARD JOHNSON COMMUNICATIONS. « DR Media Test Results Analysis », février 2001.

PAXTON, Will. « Baby-Bonds: Bonding Communities? », rapport présenté à l'IPPR et au Global Service Institute, Royaume-Uni, janvier 2002.

PLAGER, Laurie. « La dette étudiante de 1990-91 à 1995-96 : Une analyse des données du Programme canadien de prêts aux étudiants », dans *Revue trimestrielle de l'éducation* (Statistique Canada, n° 81-003 au catalogue, vol. 5, n° 4, p. 10 à 35), 1999.

STATISTIQUE CANADA. « Enquête sur la sécurité financière », *Le Quotidien*, 1999.

UNITED KINGDOM DEPARTMENT FOR EDUCATION AND SKILLS. « Individual Learning Accounts », sur le site http://www.dfes.gov.uk/ila/, 13 février 2002.

UNITED KINGDOM DEPARTMENT FOR EDUCATION AND SKILLS. « Individual Learning Accounts », chapitre 2, section 3, sur le site http://www.lifelonglearning.co.uk/greenpaper/ch2002.htm, 1998.

UNITED STATES DEPARTMENT OF EDUCATION. « The Student Guide: Financial Aid from the U.S. Department of Education », sur le site http://www.ed.gov/prog_info/SFA/StudentGuide/.

UNITED STATES DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES. « Program Overview: Individual Development Accounts », Administration for Children and Families, Washington, DC, sur le site http://www.acf.dhhs.gov/programs/ocs/demo/ida/background.html.

UNITED STATES DEPARTMENT OF HEALTH AND HUMAN SERVICES. « How to Apply for a Grant », Administration for Children and Families, Washington, DC, sur le site http://www.acf.dhhs.gov/programs/ocs/demo/ida/applying.html.